

au cœur du social

# OPTIONS

**HUMANITÉ**  
**AU MIROIR DE LA**  
**« ROBOLUTION »**

Pages 46 à 48

PATRICK LEFEVRE/MAXPPP

## **VOITURE**

Sans les mains,  
dès demain ?

Pages 33-34

Le 6 novembre, la Cgt a tenu un colloque autour des enjeux de l'intelligence artificielle.

Au menu : les avens possibles de l'emploi, des organisations du travail, de la recherche et de la démocratie. **Pages 16 à 30**

# Où va l'intelligence artificielle ?

rencontres  
**OPTIONS**  
13 DÉC  
2018

# PROTECTION SOCIALE RETRAITES PRÉVOYANCE

## L'ENJEU POUR L'ENCADREMENT



Quels sont les différents systèmes de retraites en Europe ? Quelles réformes possibles des retraites en France et leurs conséquences sur les cadres ? Quelles sont les évolutions à venir dans le paysage de la prévoyance complémentaire ? Quels sont les enjeux de gestion de la protection sociale ?



inscriptions sur  
[ugict.cat.fr/cese](http://ugict.cat.fr/cese)



# éditorial

## Environnement ou pouvoir d'achat?

### La colère monte contre les choix du gouvernement.

Demander à la majorité de la population de se serrer la ceinture en acceptant modération salariale et augmentation fiscale pour que les ultra-riches puissent continuer à sabrer le champagne, la pilule ne passe plus. Pour que cette contestation ne le dérange pas, le pouvoir l'enferme dans une impasse: environnement ou pouvoir d'achat. Pourtant, comment prétendre mener une politique environnementale sans remettre en cause les modes de production, l'aménagement du territoire ou la répartition des richesses?

La culpabilisation des consommateurs relève d'une stratégie de diversion pour mieux exonérer le capital de la révision en profondeur de nos choix de production. De même, refuser de prendre en compte l'urgence écologique au nom de la question sociale relève d'une cécité dangereuse. Rappelons que les 1% les plus riches ont une empreinte carbone 175 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres<sup>1</sup>. Rappelons également que le transport lié au commerce international génère un tiers des émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup>.

En complément avec la fiscalité écologique, l'urgence est à travailler sur les causes d'utilisation de la voiture: concentration de la valeur ajoutée dans les métropoles, étalement urbain du fait de la spéculation sur le logement, recul des services publics de proximité, fermeture ou engorgement des dessertes ferroviaires. Il est temps d'adopter une vraie politique industrielle répondant aux enjeux environnementaux: relocalisation de la production pour limiter les transports, production centrée sur la réponse aux besoins environnementaux et sociaux...

Les questions environnementales sont en tête des préoccupations des jeunes et des Ingés, cadres et tech. Aspiration à une alimentation de qualité, à un air respirable, inquiétude pour l'avenir qui sera laissé à nos enfants... Au-delà, c'est le sens du travail qui est interrogé: à quoi sert de produire toujours plus de produits à faible utilité sociale et à forte toxicité environnementale? À quoi sert de produire toujours plus de richesses qui sont pour l'essentiel captées par les 1% les plus riches? Cette situation interpelle le syndicalisme. C'est pour empêcher cette opposition stérile que l'Ugict a, lors de son congrès, choisi de traiter systématiquement les questions environnementales en lien avec le travail. De notre capacité à donner corps au quotidien à ces orientations grâce à nos responsabilités sociales et professionnelles dépend la possibilité d'ouvrir une voie de progrès. Le progrès social passe par le progrès environnemental et vice versa!

1. Oxfam, 2015  
2. Ocdé



**Sophie Binet**  
**CO-SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
DE L'UGICT-CGT**

NICOLAS MARQUÉS/KR IMAGES PRESSE

6 À propos Au fil de l'actualité



7 Statut de l'encadrement

Une notion obsolète?

8 17 novembre

L'essence, nouveau bouc émissaire?

Unedic

Au pas de course

9 Éducation nationale

Vous avez dit prioritaire?

Affaire Téfal

Laura Pfeiffer reconnue lanceuse d'alerte

Emploi

Pôle emploi aussi

10 Marseille

Noailles meurt



DAVID ROSSI/MAXPPP

12 Médicaments

Les raisons de la pénurie

Entretien avec Thierry Bodin

14 Emploi

Rendez-vous manqués avec l'industrie

15 Développement durable

Accord hors norme en Espagne

Migrations

Un appel de l'Internationale des transports

Démocratie

Le syndicalisme brésilien ne désarme pas

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

## OÙ VA l'intelligence artificielle



PATRICK LEFEVRE/MAXPPP

**Pages 16 à 30** L'irruption de machines capables de dépasser voire de remplacer l'homme dans certaines fonctions, y compris cognitives, oblige l'humanité à se réinterroger. En quoi l'IA peut-elle libérer le travail des tâches répétitives, réduire le temps consacré au travail, de développer la créativité? Les réponses sont d'ores et déjà à l'œuvre, problématiques.

Les robots d'aide à la conversation mis en place sans discussion ni réflexion croisée dans le groupe Bpce, leur implantation dans onze des caisses du groupe Crédit Mutuel attestent d'une précipitation de mauvais aloi. Corrélativement, et alors que le rapport Villani fait preuve de lucidité sur les moyens à déployer pour maîtriser ce futur déjà là, les politiques engagées restent largement en deçà des défis et des besoins.

### BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale ..... 32 €

Edition avec encart professionnel ..... 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



### 31 JUSTICE

Des robots et des juges

### 32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

## terrains



PATRICE SAUCOURT/MAXPPP

### 33 Industrie

Voiture autonome: sans les mains, dès demain?

### 34 Société

Dilemmes éthiques

## droits

### 35 Fonction publique

Quand un vacataire devient agent en Cdi

### 36 Harcèlement sexuel

Nouveaux outils pour le combattre

## hors champs

### 38 Vitry-sur-Seine

Art visuel

Vingt ans de création de Mélanie Manchot

### 39 Paris/Archi Design

Gio Ponti de A à Z

### 40 Exposition

Caravage au génie ombrageux n'avait pas que des amis



GALLERIE NAZIONALE DI ARTE ANTICA DI ROMA - PALAZZO BARBERINI FOTO DI MAURO WCOEN

## platines

### 43 Ludwig Van Beethoven

Chefs de famille

Domenico Scarlatti Rondeau napolitano

## bouteilles

### 43 Saint-Emilion grand cru

Château Grangey

## lire

### 44 Les polars

L'œuvre du diable. Religion et roman noir

### 45 Les romans

Nature insondable. Humanité et violence

## hors champs

### 46 INTELLIGENCE HUMAINE

L'évolution au miroir de la « robolution »



PHILIPPE TURPIN/MAXPPP

### 48 De l'hyperintelligence à l'immortalité

## sélection

### 49 Les livres du mois

## grilles

### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

T'AURAI PAS  
PLUTÔT DU BOULOT?

## Bye bye, Stan. Le spectacle continue...

Stanley Lieber, plus connu sous le nom de Stan Lee, est mort. C'est triste. Il a fait rêver la planète entière en la peuplant de créatures improbables, superdouées et carrément mythiques. Ce Juif roumain dont la famille avait émigré aux États-Unis au début du siècle dernier, pour des raisons qui sont sans mystère, jetait un regard émerveillé et désillusionné sur l'Amérique, son rêve et ses réalités. L'antisémitisme, le racisme, le mépris ambiant des faibles ont particulièrement attiré son attention et exacerbé sa verve imaginaire. Du bout de son crayon, c'est une image, Stan Lee a accouché d'une kyrielle d'autres images, imaginées, imaginaires, irréelles et très humaines, d'un panthéon multiple grouillant de demi-dieux attachants et repoussants à la fois, torturés souvent. Des gentils, bien sûr, avec Hulk, Spider-Man mais aussi Spider-Woman, avec les Quatre Fantastiques, Black Panther, le fabuleux professeur Xavier... Des super-vilains, tels le Monolithe vivant, Galactus ou le nazifiant Magnéto, qui jette sur les faiblesses humaines le regard froid d'un autoproclamé surhomme.

Stan Lee a pillé les mythologies grecque, nordique et égyptienne pour en extraire des chimères baroques et excessives, impliquées dans un éternel combat du Bien contre le Mal—*what else?*—, incarnant la difficulté de vivre la différence. Car la vie réelle n'est pas Marvel. En partant rejoindre ses super-héros, Stan Lee laisse derrière lui une Amérique en proie aux super-minables. De visite en France, Captain America a renoncé à aller se recueillir sur la tombe des soldats américains au prétexte qu'il pleuvait. De quoi pleurer, non? Et de frémir à l'idée de Hulk s'épuisant à tapoter des tweets aussi monstrueux que son tour de taille ou d'imaginer Galactus, le dévoreur de mondes, à la Maison-Blanche.



Si Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement français, avait davantage fréquenté l'univers Marvel durant son adolescence au lieu de s'acharner à cultiver un style de premier communiant aux allures ennuyeuses, il ne se serait pas aventuré à déplorer le manque de «*décence élémentaire*» du président des États-Unis. Tout lecteur de bandes dessinées digne de ce nom sait que rien, absolument rien de ce qui est élémentaire ne lui est étranger. Reconnaissons que Stan Lee, lui aussi, a eu ses limites : même sous acide, il aurait été incapable d'imaginer Donald Trump.

## Et la santé, ça marche? Joker!

Son monde reste néanmoins une source d'inspiration moderne, voire postmoderne, d'une grande richesse, dans lequel fiction et réalité continuent encore de se mêler subtilement. On pourrait parler de Red Richards, plus connu sous le pseudo de Mister Fantastic, dont le drame, à l'image de celui de millions de cadres, est qu'il n'arrive pas, jamais, à concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle. Ça vous parle, non? Mais c'est surtout le Joker qui devrait retenir votre attention. Ce sale vieux farceur ne cesse en effet de frapper. Qui d'autre que lui aurait eu l'idée de faire profiter du télétravail les salariés qui sont en arrêt maladie? Il avait déjà ouvert cette perspective en 2009, sous le masque d'un député de droite. Le tollé avait été tel que le masque était tombé. Las, une loi sur la déconnexion et une République en marche plus tard, le Joker frappe encore, de la façon la plus catimineuse qui soit, sous l'allure fallacieusement bonhomme d'un républicain marcheur. Un nouveau tollé ne serait pas du luxe et il serait peut-être utile que les quatre Avengers



viennent mettre les poings sur les i pour rappeler que dans « arrêt maladie », il y a deux mots importants : « arrêt » et « maladie ». Le second signifie que le corps a mal, qu'il ne suit plus, qu'il y a de la fracture osseuse ou du burn-out dans l'air et qu'il est temps faire un break, de poser les valises, de respirer un grand coup, bref: de s'arrêter. Introduisez du télétravail au milieu de tout ça et bizarrement, vous allez travailler. Donc ne pas arrêter. Ce tour de passe-passe revient à dire que si vous êtes en mauvais état, vous êtes quand même en état de marche. Il va sans dire que tout cela ne se fera que sur la base du volontariat, avec une ambiance de confiance chaleureuse, associée au souci du respect du secret médical et dans un esprit d'inclusion sociale et d'humaine bienveillance. On comprend pourquoi depuis qu'un blagueur la proclame en marche, la république affiche si petite mine. Sacré Joker!

## Docteur Strange et Mister Emmanuel

Quel avatar Stan Lee aurait-il dessiné pour incarner la « pensée complexe » d'Emmanuel Macron? Un être multiple sans aucun doute, une sorte de « en même temps » superdoué à deux têtes et quatre jambes, le haut gonflé dans un blouson d'aviateur et le bas en laine peignée, le tout haut de gamme, genre « premier de cordée »? On doute. De son Olympe quadrichromé, il aurait sans doute trouvé le personnage fade et, en même temps (sic), trop baroque. En tout cas, dépourvu des superpouvoirs nécessaires aux ambitions affichées : sauver la planète, soutenir ses potes du bon bout de la corde, réconcilier tout le monde avec chacun, et lui avec la France. Un Clark qui ne parviendrait pas à trouver sa cabine téléphonique, un client pour le Docteur Strange. Stephen, de son prénom, est la véritable dernière chance pour les super-héros en mauvaise situation.

Le Docteur est souverain contre les pouvoirs occultes, magiques, maléfiques, terroristes et tous personnages mal intentionnés. Il aurait renvoyé notre Emmanuel jouer avec l'Orbe d'Agamotto, boule de cristal servant à la clairvoyance, toujours utile, car gouverner c'est prévoir. Il lui aurait prêté sa cape de lévitation, afin de planer haut dans les sondages, lui aurait enseigné les techniques de l'hypnose, indispensables face aux enquêtes d'opinion. C'est qu'il en a vu d'autres, le docteur Strange! Devant les difficultés persistantes, il lui aurait demandé d'ouvrir son cœur. Et qu'aurait-il entendu alors? Un long balbutiement monocorde tout en « je » confondant le « nous » républicain avec le « je » de « moi, je »: j'ai toujours regardé l'histoire de notre pays en face; je me suis toujours opposé; je reconnais; je ne pardonne rien; je ne gomme rien de notre histoire; je mets en garde; j'ai échoué à réconcilier les Français... *Very strange*, se serait dit le Docteur. Et il aurait abandonné la partie: même dans le monde merveilleux des Marvel, la magie ne fait pas de miracles. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

## STATUT DE L'ENCADREMENT UNE NOTION OBSOLETE?

LES SYNDICATS DEMANDENT AU MEDEF  
DE REPRENDRE D'URGENCE LES NÉGOCIATIONS.



« La notion de cadre n'existe qu'en France »: en enfonçant le clou dans Le Figaro du 13 novembre, le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a confirmé que, contrairement à ses engagements, l'organisation patronale n'était nullement disposée à négocier, au niveau interprofessionnel, la redéfinition d'un statut de l'encadrement.

Le président du Medef estime que ce titre de « cadre » se réfère à une vision pyramidale et obsolète de l'entreprise. Il ne serait ainsi ni envisageable ni possible d'en redéfinir le périmètre, en tenant compte, justement, des évolutions du travail, des qualifications, des relations hiérarchiques, de l'autonomie et des prises de responsabilités des salariés... Ce n'est évidemment pas la position de l'intersyndicale Cgc, Cfdt, Cgt, Fo, Cftc. Le 5 novembre, les représentants de la Cfe-Cgc, de l'Ugict-Cgt et de Fo ont de nouveau dénoncé publiquement l'immobilisme du Medef et rappelé qu'il était toujours temps d'ouvrir enfin les négociations et de déboucher sur un texte d'ici fin 2019. « Le Medef ne veut pas de référent interprofessionnel car il défend l'idée que seules les entreprises doivent se réserver le pouvoir d'accorder à un salarié un statut ou un niveau de responsabilité dans l'entreprise », souligne la secrétaire nationale de l'Ugict Marie-Jo Kotlicki. Le Medef se satisferait d'un schéma restreignant le groupe des cadres au seul haut encadrement stratégique, exerçant des prérogatives qui les distinguent – et les isolent – clairement des autres salariés. Les autres cadres seraient « noyés dans la masse » et corvéables à merci, accentuant le dumping social et salarial pour l'ensemble des travailleurs.

Les syndicats ont pourtant rappelé que si leurs profils s'étaient diversifiés ces dernières années, les 4,5 millions de salariés de l'encadrement n'en étaient pas moins identifiables du fait de leurs qualifications, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, ou de la plus-value qu'ils apportent à l'entreprise, ce qui leur donne d'ailleurs matière à revendiquer davantage de liberté de parole et d'exercice de leur autonomie dans l'entreprise. Le Medef pourrait d'autant plus revenir à la raison que si le statut cadre offre des garanties aux salariés, notamment en matière de protection sociale, il exonère aussi les entreprises de certaines cotisations... V. G. ▶

**17 NOVEMBRE  
L'ESSENCE, NOUVEAU BOUC ÉMISSAIRE ?**



LIJONEL VADAM/ MAXPPP

La journée du 17 novembre et ses « blocages » témoignent d'une triple réalité. La première, c'est que la colère est à vif et que la population éprouve le sentiment qu'on veut la contraindre à vivre mal, plus mal qu'avant, et qu'une limite est franchie. La seconde, c'est que ce gouvernement qui se targue d'appartenir au « nouveau monde » ne fait que s'agiter dans ce qui se fait de plus vieux et de plus convenu. La troisième, c'est qu'à force de chanter les vertus du « peuple » pour délégitimer et mettre à bas tout ce qui est corps intermédiaires, on se retrouve fort solitaire lorsque populaire rime avec colère...

Reste que la colère n'est pas forcément bonne conseillère. La condamnation de la hausse du prix des carburants, qu'on peut parfaitement entendre au vu des difficultés qu'elle crée et des inégalités qu'elle creuse, ne doit pas dissimuler les enjeux réels liés au pouvoir d'achat, en lien avec les dispositifs et autres prélèvements assurant notre modèle social et la solidarité nationale. Au-delà des aspects un peu obscurs de cette mobilisation et les calculs souterrains qui l'ont accompagnée, singulièrement de la part de la droite et de l'extrême droite, les solutions préconisées sur le long terme apparaissent dangereusement floues, singulièrement pour le monde du travail.

On doit souligner que le patronat des sociétés de transport, pourtant exonéré de certaines taxes, joue un rôle en sous-main, espérant d'évidence de nouveaux privilèges fiscaux et que le gouvernement, de son côté, cherche une manne financière pour combler les trous créés par une pluie de cadeaux fiscaux aux « premiers de cordée ».

Mais si l'on peut comprendre l'angoisse que vivent des millions de Français, singulièrement les plus fragiles sur le plan du revenu ou du territoire, l'urgence est à des réponses globales précises – avec des financements adéquats – aux questions énergétiques et de transport, mettant à contribution les entreprises, en créant un pôle public de l'énergie, notamment pour piloter les ressources et les matières premières en vue de répondre aux besoins humains et au respect de l'environnement. G. M.

**UNEDIC  
AU PAS DE COURSE**

Deux mois à peine pour envisager l'avenir d'un des piliers du modèle français de protection sociale: c'est peu. C'est le temps que le gouvernement a laissé aux employeurs et aux syndicats pour s'entendre, faute de quoi il imposerait ses vues. Le 9 novembre, lors de la première séance de négociation, le patronat a précisé le projet pour lequel, avec le gouvernement, il milite: la partition du système d'assurance chômage en deux étages, avec un premier étage géré par l'État et financé par la Csg et, un second étage financé par les cotisations patronales et géré par les partenaires sociaux. Le 16 novembre, lors de la deuxième séance, il a été question de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Plus précisément, des objectifs assignés à Pôle emploi par l'État et par l'Unedic

D'autres sujets sont à l'agenda, comme les règles d'indemnisation, les contrats courts, l'indemnisation des indépendants ou encore la définition du bonus-malus. Dans sa lettre de cadrage, fin septembre, le gouvernement a annoncé aux partenaires sociaux vouloir qu'ils garantissent entre 3 et 3,9 milliards d'euros d'économies sur les trois prochaines années, et autant sur les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi. Absente de ce document, la définition du bonus-malus a été précisée mi-novembre: il s'agirait de moduler les cotisations à la hausse ou à la baisse, en fonction du taux de ruptures de contrats observé dans l'entreprise sur une période donnée, et comparé aux autres entreprises de son secteur d'activité. M. H.



VINCENT ISORE/ MAXPPP

**PAUVRES: LES OUBLIÉS DES STATISTIQUES**

**1** million de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté échapperaient aux statistiques, d'après le premier « Rapport sur la pauvreté en France » réalisé par l'Observatoire des inégalités. Le chiffre de 5 millions de pauvres, qui se base sur les données fiscales, rendrait ainsi invisibles les personnes qui sont dans la plus grande misère: ceux qui vivent sans domicile fixe, dans les squats ou les bidonvilles (au moins 140 000), et au moins quelques 250 000 « gens du voyage » mal répertoriés. Selon la Fondation Abbé Pierre, environ 640 000 personnes échappent également aux statistiques parce qu'elles sont recueillies par de la famille (les jeunes en particulier), vivent en couple ou chez des amis avec de très faibles revenus. [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)



## ÉDUCATION NATIONALE VOUS AVEZ DIT PRIORITAIRE?



PHILIPPE CHEREL / MAXPPP

Jean-Michel Blanquer fait l'unanimité, contre lui. Pour la première fois depuis 2011, la totalité des syndicats de l'Éducation nationale appellait à la grève le 12 novembre, affichant une liste de griefs de plus en plus longue contre sa politique. Il s'agissait d'abord de dénoncer la suppression de 2 650 postes dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2019, alors que le nombre de collégiens et de lycéens qui y sera accueilli augmentera de 40 000, une hausse qui va se poursuivre jusqu'en 2022. Le calcul est on ne peut plus cynique : cette suppression de postes est justifiée par un redéploiement, avec la création de 1 800 postes supplémentaires à l'école primaire, affectés en priorité au dédoublement des Cp et cours élémentaires dans les Rep et les Rep+. Des coupes sont également prévues dans les services administratifs et l'enseignement privé.

Le ministère assure que le secondaire ne subira pas pour autant de hausse des effectifs dans les classes. Le contexte s'avère pourtant des plus tendus : la déferlante de témoignages sur les réseaux sociaux, sous le hashtag #pasdevague, révélant plusieurs incidents préoccupants impliquant des élèves, confirme que les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader, et à quel point ils ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie. Cette dernière n'a rien trouvé de mieux que de proposer un vague renforcement sécuritaire, voire même une présence policière dans les établissements. Pendant ce temps, faute d'encadrement et d'effectifs suffisants pour travailler et accueillir sereinement les élèves, les enseignants sont invités à faire des heures supplémentaires, seul moyen d'augmenter leur pouvoir d'achat, puisqu'ils ne voient toujours pas se profiler la moindre revalorisation de leur métier. Autre motif de colère qui monte : la réforme du lycée et du bac, menée sans concertation et appliquée au jour le jour, à l'aveugle, sans que les enseignants, les lycéens ou les parents soient en mesure d'en comprendre réellement les objectifs ni le dispositif. À suivre, sans doute... V. G.

## AFFAIRE TEFAL LAURA PFEIFFER RECONNUE LANCEUSE D'ALERTE

C'est une étape décisive dans le marathon judiciaire de l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer, condamnée en 2016 pour « violation du secret professionnel et recel de courriels d'entreprise » à 3 500 euros d'amende avec sursis, pour avoir révélé des documents internes transmis par un salarié, témoignant que la direction de l'entreprise avait cherché à entraver son travail. La Cour de cassation a annulé ce jugement et renvoie le dossier à la cour d'appel de Lyon, en prenant en considération la loi Sapin II de décembre 2016, qui protège les lanceurs d'alerte.

L'intersyndicale Cgt, Cnt, Fo, Fsu, Sud du ministère du Travail, qui soutient Laura Pfeiffer depuis la révélation de cette affaire en 2013, se réjouit de ce « désaveu cinglant » pour Tefal : « Désormais s'ouvre une nouvelle phase juridique à l'issue de laquelle nous comptons obtenir une relaxe de notre collègue, qui n'a fait que son travail [...] dans un contexte où le ministère multiplie les sanctions, menaces et notes de services visant à [nous] mettre au pas. » Les syndicats organiseront une nouvelle mobilisation lors du prochain procès, et exigent toujours que le ministère réprovoie publiquement les agissements de Tefal. V. G.



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

## EMPLOI PÔLE EMPLOI AUSSI

Le 20 novembre, tous les agents de Pôle emploi étaient appelés à cesser le travail. Les organisations Cfdt, Cfc, Cgt, Snap, Snu-Fsu, Sud-Emploi et l'Unsa les y encourageaient. Raison de la mobilisation : après la suppression de 297 emplois et de 1 400 contrats aidés en 2018, le projet de loi de finances 2019 prévoit la disparition de 800 nouveaux postes de travail au sein du service public de l'emploi. Selon la direction, la dématérialisation du traitement des dossiers et la poursuite de la digitalisation de l'activité permettent ces coupes claires. Celle-ci n'évoque pas une amélioration de la situation du marché du travail. Et pour cause. Le nombre cumulé de demandeurs d'emploi inscrits dans les fichiers de l'organisme, et à ce titre censés être accompagnés, atteignait le mois dernier 5 649 600 personnes (catégories A, B et C confondues). Et celui des chômeurs de longue durée, à la recherche d'un emploi depuis un, deux voire trois ans, s'envolait pour atteindre 2 638 800 individus. M. H.

## **L'INSALUBRITÉ, SYMPTÔME SOCIAL**

L'effondrement de deux immeubles en plein centre de Marseille, le 5 novembre, aura fait huit morts, des dizaines de victimes, et traumatisé une ville entière. Comment la deuxième ville du pays peut-elle encore s'accommoder d'une insalubrité chronique ? La réponse tient en peu de mots : parce que l'insalubrité était le lot de gens de peu, qui n'intéressaient pas les gens de biens. La salubrité publique, dans un contexte où le logement est ramené à sa seule valeur rentière, est devenue négligeable.



## **L'ÉBOULEMENT D'UN SYSTÈME**

Après qu'elle a prétendu avoir fait le maximum, puis reconnu qu'elle aurait pu faire davantage, la mairie se retrouve sur la sellette. Les premiers éléments d'information mettent en lumière le caractère opaque et incestueux des rapports entre secteur public et secteur privé, entre élus municipaux et sociétés locatives. Nul doute que les perquisitions effectuées au siège de la mairie apporteront des compléments d'enquête.

## UNE GUERRE SANS FIN

C'est cette relation trouble, tissée d'égoïsmes solides et de complexités réelles qui donne au combat contre l'insalubrité des allures de guerre sans fin. Des mesures vont être prises à Marseille, comme d'autres l'ont été auparavant à Paris – audit, plan de lutte – mais toutes risquent de rester ponctuelles et surtout, de ne pas inverser franchement la situation du logement, social ou non, en France.





DR

# MÉDICAMENTS LES RAISONS DE LA PÉNURIE

Selon un rapport sénatorial publié le mois dernier, 530 médicaments « essentiels » manquaient en France aux malades l'an dernier, soit 30% de plus que l'année précédente. La Cgt de Sanofi a été auditionnée par la mission d'information qui l'a rédigé. Interview.

**ENTRETIEN  
AVEC  
THIERRY BODIN**  
COORDINATEUR CGT  
DU GROUPE SANOFI,  
STATISTICIEN EN R&D.

**“L’industrie  
pharmaceutique  
devrait être placée  
sous contrôle  
des pouvoirs  
publics afin  
d’assurer  
la santé de tous  
les citoyens.  
Elle devrait  
être socialisée.”**

– **Options :** *Comment, dans un pays développé comme la France, peut-on en arriver à manquer de médicaments, au risque d'aggraver l'état de certains patients ?*

– **Thierry Bodin :** Plusieurs raisons expliquent la situation, je vais y venir. Mais avant toute chose, il faut désigner les racines du mal. Elles ont une cause et une seule : la recherche incessante de rentabilité. Politique qui, depuis une dizaine d'années, a atteint son paroxysme en entraînant des choix industriels chaque jour un peu plus catastrophiques. Prenons, pour commencer, l'exemple des petites molécules chimiques qui constituent les principes actifs de la majorité des médicaments. Une des premières sources de rupture provient de problèmes d'approvisionnement de ces principes actifs. Elle n'est pas inéluctable. Elle puise sa source dans l'externalisation massive de leur production en Chine ou en Inde. Externalisations qui, si elles permettent une baisse immédiate des coûts de fabrication, entraînent régulièrement toutes sortes de problèmes qui vont affecter l'approvisionnement des marchés européens, à commencer par des défauts de qualité. Problèmes renforcés par le manque de sites secondaires qui ne permet pas, dès qu'une défaillance se produit, de disposer d'alternative.

– *Lors de son audition au Sénat, la Cgt a expliqué que les pénuries pouvaient aussi émerger du fait de problèmes environnementaux...*

– Tout à fait : à cause des émissions polluantes qui, à condition de s'en donner les moyens, pourraient être évitées et empêcheraient des fermetures ponctuelles ou définitives de sites comme il

a pu y en avoir en Chine. La France n'est pas épargnée. Pour ne pas avoir respecté les normes environnementales, l'usine Sanofi de Mourenx produisant le valproate a été mise à l'arrêt en juillet à cause des dangereuses émanations de fumées qui s'en échappaient et ce, depuis des années, conduisant à des risques sanitaires pour les salariés comme pour les riverains. Si cette fermeture avait duré après les travaux effectués en urgence, la production du Dépakine, médicament antiépileptique essentiel, aurait pu être mise à mal... Autre secteur qui souffre de pénurie : celui de la mise en forme pharmaceutique des médicaments.

– **Pourquoi ?**

– Les causes des ruptures de stocks qui peuvent affecter ce segment sont liées, pour beaucoup, aux effets pervers que génère la sous-traitance quand elle devient système. Ces dernières années, les gros laboratoires se sont massivement désengagés de nombreux sites de production industriels spécialisés sur ce segment. Ils les ont vendus à des sous-traitants qui, bien évidemment, ne disposent pas de la capacité financière pour investir, maintenir et préserver l'outil de production ; ni pour assurer des conditions de travail décentes, pourtant essentielles pour s'assurer que les salariés resteront, et donc que la production sera assurée par des personnels formés et compétents. Sur certains sites de production, on recense souvent beaucoup plus de travailleurs précaires que de salariés en contrat stable. Et c'est vrai, aussi, dans un laboratoire comme Sanofi. Qui peut croire que, dans ces conditions, les conditions de la qualité sont assurées ? Au moment de la cession d'un site, les grands laboratoires

n'assurent un chiffre d'affaires à leurs sous-traitants que durant trois ou cinq ans... Or les entreprises sous-traitantes ne sont pas dirigées par des philanthropes. Elles ont aussi besoin d'assurer des marges pour investir et se développer. Si on ne leur en donne pas les moyens, elles vont au plus simple. Et l'emploi en pâtira.

**– Délocalisation, externalisation, précarité: les ruptures de stocks des médicaments essentiels ne sont donc pas une fatalité?**

– Non. Pour preuve: la production des grosses molécules (ou anticorps) souffre peu de ruptures d'approvisionnement. Elle est peu affectée parce que ces traitements, chers et innovants, nécessitent des investissements importants pour être fabriqués. Parce que, très profitables, les laboratoires se donnent les moyens de les mettre sur le marché et d'assumer, cette fois, l'obligation qui leur est faite d'assurer la fourniture des médicaments essentiels... La pénurie de médicaments n'est pas une fatalité. Selon l'Oms, les « médicaments essentiels » sont ceux qui devraient être disponibles en permanence et en quantité suffisante, avec une qualité assurée et à un prix abordable par tous. Or, si même ces médicaments essentiels peuvent être en rupture de stocks, c'est qu'ils sont devenus de simples sources de profits. La politique de stock minimum, pour cause d'immobilisation financière, en est la triste illustration. De même que le choix fait par certains laboratoires ou par certains grossistes de livrer tel ou tel pays, en fonction de la marge qu'ils peuvent réaliser sur un médicament.

**– L'État ne peut-il pas peser sur les choix d'un secteur aussi stratégique que l'industrie pharmaceutique?**

– Une chose est sûre: il pourrait être beaucoup plus autoritaire. Il pourrait être plus contraignant afin d'obliger les entreprises à assumer le rôle qui est le leur en matière de santé publique. Dans les faits, trop souvent, l'État se contente de constater, préférant taxer les laboratoires plutôt que de les obliger à changer de stratégie tout au long de la chaîne de fabrication, de la recherche à la production. Une politique que la Cgt ne partage pas. Loin de là. L'industrie pharmaceutique devrait être placée sous contrôle des pouvoirs publics afin d'assurer la santé de tous les citoyens. Elle devrait être socialisée. Les professions médicales, les pouvoirs

publics, la société civile tout entière et les salariés tout particulièrement devraient avoir leur mot à dire.

**– Le défaut d'approvisionnement n'est pas le seul défi que doit relever l'industrie pharmaceutique. Un autre n'est-il pas le manque d'innovation?**

– Pour le moins. Ces dix dernières années, les effectifs de Sanofi consacrés à la recherche ont fondu comme neige au soleil. En 2008, nous étions 6 300. Nous sommes 3 700 aujourd'hui. Et la société veut abaisser ce chiffre à 3 500 à l'horizon 2020. Nos capacités à développer de nouveaux traitements en sont fortement diminuées. Des axes thérapeutiques essentiels ont ainsi été abandonnés. Je pense particulièrement aux médicaments anti-infectieux, dont l'activité a été cédée il y a quatre mois à l'entreprise allemande

**“Ces dix dernières années, les effectifs de Sanofi consacrés à la recherche ont fondu comme neige au soleil. En 2008, nous étions 6 300. Nous sommes 3 700 aujourd'hui. Nos capacités à développer de nouveaux traitements en sont fortement diminuées.”**

Evotec. Alors que tous les médecins ne cessent de répéter que l'on a besoin de nouveaux antibiotiques, Sanofi s'est désengagée de la recherche et développement sur ce segment essentiel. Un véritable scandale. De même, alors que le pays a besoin de nouveaux traitements contre les maladies neurodégénératives, les investissements dans ce domaine sont bien en deçà de ce qu'ils devraient être. Et l'on pourrait citer encore les recherches en oncologie. Certes, nous sommes parvenus à sauvegarder en partie la recherche en France dans cet axe thérapeutique. Mais ça n'a pas été sans difficultés.

**– Que penser de la proposition du Sénat de renforcer la Pharmacie centrale des armées pour lutter contre la pénurie de médicaments essentiels?**

– Il est également évoqué la Pharmacie centrale de l'Ap-Hp pour garantir l'approvisionnement... S'il s'agit là de redonner au secteur public la place qui devrait lui revenir dans la production de médicaments, nous ne pourrions qu'être d'accord. Mais les grands laboratoires ne peuvent pas être exonérés de leurs responsabilités. L'an dernier, Sanofi qui a fait 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires a reversé 5,8 milliards à ses actionnaires pendant que l'État alimentait, lui, les caisses de l'entreprise en versant 150 millions en crédit d'impôt dont 130 en crédit d'impôt recherche. Quarante millions de plus que ce qui a été collecté au Téléthon. Le contribuable est fortement mis à contribution pour des entreprises qui ne se donnent pas les moyens de remplir leur mission. Sanofi, bien sûr, n'est pas seule. Tous les grands laboratoires développent cette même stratégie qui assèche la recherche et développement dans les domaines jugés les moins rentables. Mais Sanofi est une entreprise française. Les pouvoirs publics ont des moyens d'intervention sur cette industrie essentielle à la nation. Les pénuries et les ruptures ne seront pas combattues tant qu'il n'y aura pas d'autre choix que celui de faire la part belle à la finance. À quel modèle social aspirons-nous? Gilead, laboratoire américain, commercialise un vaccin thérapeutique contre l'hépatite C qui coûte la bagatelle de 43 000 euros par patient. Est-ce ainsi que nous voulons envisager la santé de demain? Si nous suivons ce chemin, notre système de sécurité sociale ne pourra y survivre. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN



PIERRE ROUANET/MAXPPP

## EMPLOI

# RENDEZ-VOUS MANQUÉS AVEC L'INDUSTRIE

LES ANNONCES DE FERMETURES D'USINES ET DE PLANS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SE SONT SUCCÉDÉ CES DERNIÈRES SEMAINES, CONTREDISANT LA RÉALITÉ D'UN REBOND INDUSTRIEL. PLUS DE 2 600 EMPLOIS ONT À NOUVEAU ÉTÉ DÉTRUITS EN SIX MOIS.

**A** lors que l'industrie manufacturière a perdu plus de la moitié de ses effectifs entre 1970 et 2010, la reprise de l'activité industrielle est aujourd'hui présentée comme une priorité. Sauf que « *les salariés de General Electric, Gms, Stx, Ascometal... ne s'en sont pas rendu compte* », déclarait la Cgt il y a quelques mois, au moment de l'adoption d'un avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) sur l'industrie<sup>1</sup>. Certes, le groupe Cetival veut créer, dans les Ardennes, une unité d'équipements de traitement de l'eau; Renault a annoncé la création de 200 emplois à Maubeuge, alors qu'Emmanuel Macron, en plein voyage « mémoriel », affirmait « *n'avoir jamais cru au mythe d'une France sans usine* ». Mais en rester là ferait l'impasse sur la réalité de la situation : fermeture de l'usine de l'équipementier automobile Ibiden à Courtenay (Loiret), de l'usine

Sandvik à Fondettes (Indre-et-Loire), du site Nestlé de Beauvais (Oise), menace sur l'usine Ford de Blanquefort (Gironde)... les salariés de ces entreprises ne voient pas, non plus, les fruits du rebond industriel promis. Il semble pourtant que l'année 2017 a bel et bien vu une amélioration : les ouvertures d'usines (125) auraient été un peu plus nombreuses que les fermetures (100). Mais la situation reste d'une grande fragilité. Selon l'Insee, l'investissement dans l'industrie manufacturière devrait reculer de 1 % cette année.

## D'ArianeGroup à Ascoval

Au cours des six premiers mois de l'année, plus de 2 600 emplois ont été supprimés. Deux secteurs stratégiques sont également touchés. Dans le secteur spatial, ArianeGroup, née du rapprochement entre Airbus et Safran en 2014 pour développer Ariane 6, prévoit de supprimer

2 300 postes d'ici à 2023 et de mettre en œuvre, parallèlement, un « plan de compétitivité » qui toucherait tous les domaines d'activité de l'entreprise. Dans la sidérurgie, la justice a finalement renvoyé au 12 décembre sa décision concernant la reprise de l'aciérie Ascoval (281 salariés) de Saint-Saulve, dans les Hauts-de-France, pour consolider le projet de reprise du groupe Altifort, jugé « *crédible et viable* » par le cabinet Roland Berger, et trouver un accord avec Vallourec.

L'État est actionnaire à 16 % de Vallourec, lui-même propriétaire de 40 % d'Ascoval. Un échec dans ce dossier illustrerait donc la démission de l'État sur le terrain indus-

1. « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir », avis du Cese sur le rapport présenté par Marie-Claire Cailletaud, adopté en mars 2018 par 144 voix pour, 21 contre et 2 abstentions.

2. Ofce, Policy Brief n°40, 18 octobre 2018.

triel, et contredirait avec force les discours du gouvernement sur la nécessaire place de l'industrie dans l'économie française. «L'acier est un produit de base pour l'industrie et le bâtiment, rappelle ainsi la fédération Cgt de la Métallurgie dans un communiqué. Redresser l'industrie passe donc par nos capacités à produire de l'acier, tandis que nos importations en la matière ont augmenté de 52,8 % l'année dernière. À titre de comparaison, nous produisons aujourd'hui trois fois moins d'acier que l'Allemagne.» Le site de Saint-Saulve a pourtant de sérieux atouts : «L'aciérie répond à des besoins d'acier de haute technicité, elle est en très bon état et les compétences des salariés ne sont plus à démontrer», souligne encore la Cgt pour qui «sa pérennité doit être assurée».

### Une absence de stratégie industrielle

Dans ce dossier comme dans d'autres, la faiblesse actionnariale de l'État n'est pas seule en cause. La situation est également le produit, comme cela est dénoncé depuis plusieurs années, d'une absence de stratégie industrielle à moyen et à long terme, au profit d'une politique essentiellement axée sur ce que l'on appelle la compétitivité-prix et la recherche d'une main-d'œuvre à moindre «coût», avec la mise en place, entre autres, du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), en 2013. La Cgt rappelle ainsi que Vallourec aura perçu, ces dix dernières années, près de 700 millions d'euros d'aides publiques, au titre notamment du Cice mais aussi du crédit impôt-recherche.

Or, cette baisse relative du coût du travail, observée en France depuis 2012, a bien eu des effets. Mais essentiellement sur la restauration des marges des entreprises, comme le montre le rapport de Marie-Claire Cailletaud pour l'avis du Cese : leur taux est désormais à leur plus haut niveau depuis 2002. Qu'en est-il de l'emploi ? Selon le comité de suivi du Cice, le dispositif aurait permis de créer ou de sauvegarder quelque 100 000 emplois, un chiffre qu'il faut mettre en rapport avec son coût : près de 59,2 milliards d'euros fin 2018. Et la transformation du Cice en une baisse pérenne des cotisations patronales, selon l'engagement du président de la République lors de la campagne électorale, ne laisse présager d'aucun résultat spectaculaire, résumant Bruno Ducoudré et Éric Heyer pour l'Office français des conjonctures économiques (Ofce) : à l'horizon 2023, ses effets attendus seront, expliquent-ils, «faibles sur l'emploi et nuls sur l'activité économique»<sup>2</sup>.

Christine LABBE

## DÉMOCRATIE LE SYNDICALISME BRÉSILIEN NE DÉSARME PAS

Au cœur de la défense des droits et garanties collectives des travailleurs brésiliens, le Dieese, département intersyndical brésilien de statistiques et d'études économiques a déclaré sa vive inquiétude au lendemain de l'élection du nouveau président de la République, Jair Bolsonaro. Par la voix de Clemente Ganz Lúcio, son directeur technique, il a annoncé « quatre années de lutte acharnée pour la défense des droits, de la liberté, de la démocratie et de la justice. Pour la défense des entreprises publiques et des retraites, pour le respect du fait syndical et le maintien d'une législation sociale nationale, et pour la lutte contre les inégalités ».

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ACCORD HORS NORME EN ESPAGNE

Après des années de lutte, les syndicats du secteur houiller espagnol ont obtenu un accord de « transition juste ». Un texte qui prévoit de remplacer les subventions à l'industrie minière par un plan de développement durable. Si les mines financièrement viables pourront rester ouvertes, dix puits ainsi que les mines à ciel ouvert devront fermer d'ici la fin de l'année. Les 1 677 mineurs qui seront frappés par cette mesure pourront soit, pour les plus âgés, prendre une retraite anticipée, soit, pour les autres, percevoir une indemnité de licenciement de 10 000 euros ainsi que 35 jours de salaire par année de service. Une somme sera également allouée à la régénération de l'environnement et à la restauration des anciens sites miniers. Les anciens mineurs seront embauchés prioritairement pour effectuer ces tâches. L'argent sera affecté à la modernisation des installations dans les communautés minières, pour améliorer la gestion des déchets, le recyclage et le traitement d'eau.

## MIGRATIONS UN APPEL DE L'INTERNATIONALE DES TRANSPORTS

Les expulsions forcées se multiplient, plaçant les personnels navigants en première ligne. Dans un communiqué en date du 30 octobre, la Fédération internationale des travailleurs des transports (Itf) appelle les compagnies aériennes à cesser de se faire les complices de ces opérations de police. Les salariés, défend l'organisation syndicale, n'ont pas à gérer ces situations dramatiques, qui non seulement mettent en cause la sécurité des passagers et des équipages, mais placent ces derniers dans des positions parfois impossibles. À l'appui de sa demande, l'Itf rappelle l'affaire de cette hôtesse de l'air, témoin en 2015 du décès d'un migrant « mortellement retenu par des vigiles » lors d'un vol commercial. Elle a poursuivi British Airways, son ex-employeur, après avoir été témoin de cette affaire dont elle ne s'est jamais remise.



MAXPPP

# Où va l'intelligence

## Ça va vous soulager...

Sans corps ni visage, les robots se font une place sans crier gare. Chloé et Watson en font partie. Le premier, implanté dans le groupe Bpce, Banque populaire et Caisse d'épargne, a été installé par étapes sur les postes de travail sans que jamais les personnels n'aient été informés précisément de la nature de l'outil qui allait s'imposer à eux. L'implantation de Watson dans onze des caisses du groupe Crédit mutuel a suivi à peu près la même procédure. Jamais nommé, jamais explicité, l'algorithme a été mis en place pour améliorer les conditions de travail...

## Des moyens désespérément très moyens

Quatre grands témoins se penchent sur les maux qui accablent la recherche : absence aussi bien d'une stratégie industrielle que d'une stratégie digne de ce nom ; financements publics qui ne suivent pas, pas plus que les investissements sur fonds propres des grandes entreprises dans la R&D. L'absence de contrôle, qui rend impossible de répondre précisément à cette question, aura permis aux grands groupes de faire ce qu'ils voulaient et comme ils le voulaient, au prix d'un recul de l'emploi scientifique, de la baisse d'attractivité des carrières et d'un démantèlement planifié, systématisé.

## L'humanité au défi d'elle-même

L'irruption de machines capables de dépasser, voire de remplacer l'homme dans certaines fonctions, y compris cognitives, oblige l'humanité à se réinterroger. Aujourd'hui, elle est en capacité de créer des machines qui peuvent résoudre des problèmes complexes et prendre des décisions plus vite et mieux qu'elle. Tout cela pousse à réinterroger ce qui définit la spécificité de l'intelligence humaine et à déterminer en quoi l'IA peut libérer les salariés des tâches répétitives, réduire le temps consacré au travail, et développer la créativité.

PATRICK LEFEVRE/IMAXPPP



### SOMMAIRE

#### QU'EN DÎTES-VOUS WATSON ?

PAGES 17 À 19

#### RAPPORT VILLANI LES MOYENS D'UNE AMBITION ?

PAGE 20-21

#### INDUSTRIE ET RECHERCHE QUATRE ENJEUX MAJEURS AUTOUR DE L'IA

PAGE 22-23

#### IA-HUMANITÉ CHACUN SA PLACE ?

PAGES 24 À 27

#### OÙ VA L'IA ?

RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE PAGES 28-29

#### REPÈRES

PAGES 30



# artificielle ?

## Qu'en dites-vous, Watson ?

Tous les robots ne sont pas Sophia, «agent conversationnel» au succès planétaire, humanoïde sur-médiatisé, premier à accéder au stade de citoyen d'un État – l'Arabie saoudite, en l'occurrence. La plupart sont beaucoup plus discrets. Sans corps ni visage, ils se font une place sans crier gare. Chloé et Watson font partie de ceux-là. Chloé a été installée par étapes sur les postes de travail du groupe Banque populaire et Caisse d'épargne (Bpce), sans que jamais les personnels n'aient été informés précisément de la nature de l'outil qui allait s'imposer à eux. L'implantation de Watson dans onze des caisses du groupe Crédit mutuel a suivi à peu près la même procédure. Jamais nommé, jamais explicité, l'algorithme a été mis en place sous prétexte d'améliorer les conditions de travail des conseillers clientèle en les soulageant dans le traitement des centaines de courriels qui leur arrivent chaque jour un peu plus nombreux en raison de la numérisation de la relation client.

A priori, bien sûr, rien à redire. En proposant

aux salariés, pour chaque courriel reçu, une réponse possible à faire aux clients, l'outil permet effectivement de les soulager. D'apporter des réponses qu'ils restent, à ce jour, seuls à même d'accepter, ou non, en fonction de leur pertinence. Mais demain ? Déjà, selon IBM, son concepteur, l'algorithme est capable de faire gagner à la société «200 000 jours-hommes par an» «200 000 jours-hommes par an» pour quoi faire ? Seulement pour permettre aux salariés de gagner dix minutes de travail par jour, comme l'assure le Crédit mutuel ? Dix minutes qui pourraient les aider à mieux se former et à «monter en expertise», selon ses dires ?

### «200 000 jours-hommes par an» pour quoi faire ?

Difficile d'imaginer que le groupe bancaire a investi 40 millions d'euros pour acquérir Watson avec cette seule intention, explique Valérie Missillier, déléguée syndicale nationale Cgt au Crédit mutuel Savoie-Mont-Blanc. Que ...

Watson a été mis en place sous prétexte d'améliorer les conditions de travail des conseillers-clientèle en facilitant le traitement des centaines de courriels reçus chaque jour.

Qu'en dites-vous, **Watson** ?

- l'outil permette à l'entreprise de réduire les heures supplémentaires que multiplient les salariés pour faire face à la surcharge de travail croissante – temps dont la Cgt revendique le paiement –, la syndicaliste en convient. Mais comment imaginer que l'entreprise va en rester là? « *L'intelligence artificielle, insiste-t-elle, n'est pas une technologie comme les autres. Elle prospère sur l'intelligence du travail que fournissent les salariés.* »

**Sans le regard des Irp**

Comme à la Bpce, à chaque proposition de traitement des mails que suggère la machine, les conseillers du Crédit mutuel sont sollicités pour donner leur avis sur la pertinence de la solution trouvée afin d'améliorer les performances du robot. Un pouce levé, un smiley; un pouce renversé, une grimace: chaque indication parfait petit à petit une machine dont le Crédit mutuel dit déjà qu'elle lui rapporte 60 millions d'euros par an. « *Qu'en sera-t-il quand leur avis aura permis à la technologie de parfaire ses conseils? Quel avenir leur restera-t-il? Quel contour leur travail aura-t-il pris?* », s'inquiète Valérie Missillier, elle-même conseillère clientèle.

En décembre, l'Observatoire des métiers de la banque a présenté la première étude sectorielle sur l'intelligence artificielle et ses incidences sur l'emploi et les compétences dans la branche, rapporte Valérie Lefebvre-Haussmann. Un document qui, s'il a le mérite d'exister, surprend par l'indigence des don-

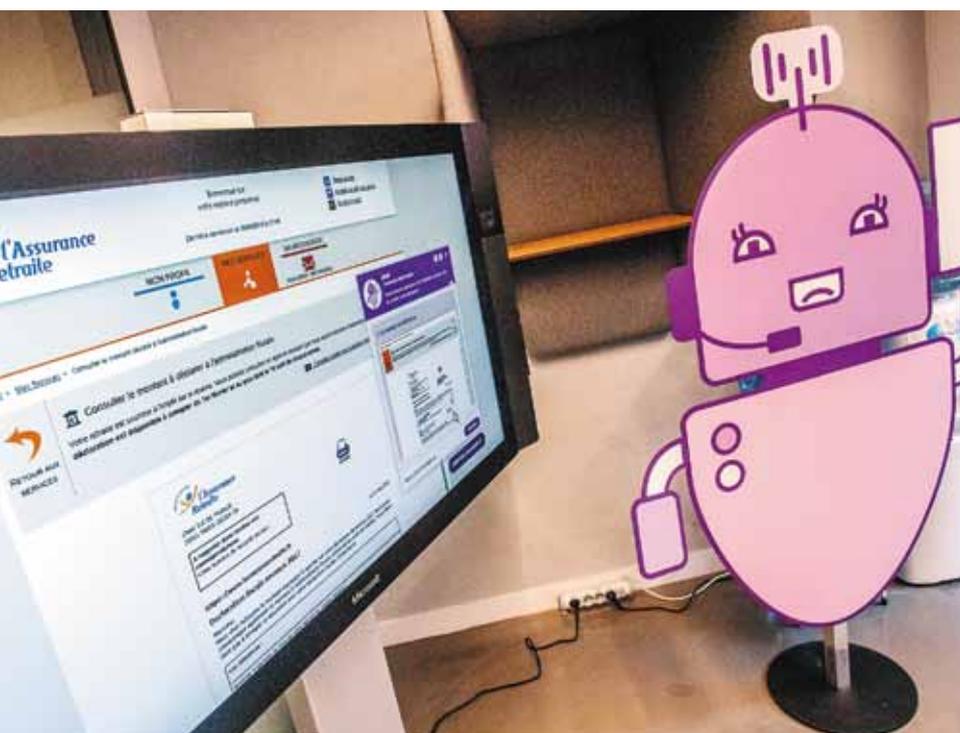
nées qu'il propose sur les conséquences de l'introduction de cette nouvelle technologie dans les métiers du secteur. Un silence à partir duquel les syndicalistes ne peuvent faire que des suppositions. Ainsi d'Alban Scamorri, secrétaire général du syndicat Cgt de Generali. Dans son entreprise, l'arrivée de Watson sur les postes de travail a été annoncée pour seconder la vingtaine de salariés chargés des contrats en déshérence. Le logiciel recherche nuit et jour, week-ends et jours fériés compris, en France, en Europe et dans le monde, des indices pour dénicher des bénéficiaires potentiels. Une aide considérée à sa juste valeur: elle permet à ces agents de renforcer l'intérêt humain et la qualification de leur travail. Mais, à côté de cet usage, l'entreprise en a assigné un autre au logiciel. Beaucoup moins médiatisé: son implantation auprès du millier de courtiers que compte l'assureur. « *Des travailleurs indépendants, dont les conditions de travail échappent à l'œil des Irp* », précise le militant. Depuis plus de trente ans, le secteur bancaire vit au rythme des suppressions d'effectifs. Après les délocalisations et la sous-traitance, le temps serait-il donc venu de l'externalisation des cerveaux, un transfert de l'intelligence humaine vers des machines capables de travailler, sans revendiquer, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7?

**Emploi, surcharge psychique et cognitive**

Valérie Missillier se rappelle encore de l'accueil fait par les salariés à un des tracts Cgt de l'entreprise sur l'intelligence artificielle, titré: « *Watson, votre meilleur ennemi* ». « *Il a fait un bide*, confie-t-elle. *Les salariés n'ont pas compris les raisons de notre inquiétude.* » Fatalistes ou fascinés, séduits évidemment par la promesse d'un allègement des charges de travail et la perspective de souffler un peu, ils n'ont pas voulu croire à cet avertissement que le syndicat n'avait pu accompagner d'éléments probants. Plus que l'installation de Watson sur leur ordinateur, c'est la demande de e-formation qui l'a accompagnée qui a été critiquée. Et si la Cgt avait eu davantage qu'un pressentiment: des éléments et des données chiffrées à verser au débat avec les salariés? Dans le groupe Crédit mutuel-Cic, quatre Chsct ont, ces derniers mois, tenté de faire reconnaître leur droit à expertise en la matière. À chaque fois, les directions s'y sont opposées et la justice n'a pas suivi les Chsct. À ce jour, un seul a réussi à le faire respecter: le Chsct du Cic Île-de-France.

Une victoire qui doit sans doute beaucoup à la manière dont le dossier a été défendu, le 11 octobre 2016, devant le tribunal de grande instance de Paris. Il l'a été en s'appuyant sur des questions très concrètes, rapporte Laurent

Après les délocalisations et la sous-traitance, le temps serait-il donc venu de l'externalisation des cerveaux, vers des machines capables de travailler, sans revendiquer, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ?



BRUNO LEVESQUE/MAXPPP



MAXPPP

**Qu'en sera-t-il du temps que les conseillers consacreront aux nouvelles tâches que Watson réclamera : au *feedback* et au « retour d'expérience » que le logiciel va réclamer d'eux ?**

Manier, secrétaire général adjoint du syndicat Cgt de l'entreprise. Il a été construit en se fondant sur une approche qui a « désigné, point par point, les zones d'ombre entretenues autour de l'outil, pour démontrer aux juges la nécessité de les lever. Qui, thème par thème, a listé les possibles bouleversements des conditions de travail engendrés par l'implantation de Watson, pour mieux argumenter sur la nécessité de faire accepter une expertise par l'employeur », témoigne-t-il. Par la voix de leur avocat, M<sup>e</sup> Jérôme Borzakian, les élus ont signifié une à une les questions sur lesquelles ils voulaient obtenir une expertise. Exemple : « De quelle autonomie les salariés dis-

*poseront-ils encore lorsque Watson aura rationalisé, normalisé et automatisé leur travail ? Lorsqu'ils n'auront plus la possibilité d'apporter une quelconque réponse individualisée et devront suivre les actions automatisées basées sur l'intelligence artificielle de la machine ? »*

*« La direction assure que le logiciel libérera au moins dix minutes par jour et par conseiller, a ajouté l'homme de loi. Mais qu'en sera-t-il du temps que les conseillers consacreront aux nouvelles tâches que Watson réclamera : au *feedback* et au « retour d'expérience » ? » Plus encore, quelles seront les conséquences de la venue du robot sur l'activité collective de ces salariés ? « Watson ne risque-t-il pas de rigidifier les processus de travail, contrariant ainsi le développement des collectifs ? » De la surcharge psychique à la surcharge cognitive, en passant par les effets à rebours d'une hausse de la productivité ainsi que les modalités et le contrôle des conditions dans le dialogue entre l'homme et la machine : tout y est passé. Une question, seule, n'a pas été directement soulevée : celle de la responsabilité à venir des acteurs – concepteur, employeur, robot ou salarié – si l'intelligence artificielle mène à l'erreur, « de l'éthique même de l'outil », comme y encourage Aïda Ponce Del Castillo, chercheuse à l'Institut syndical européen. Pour la prochaine expertise ?*

**L'APPROCHE SYNDICALE A « DÉSIGNÉ, POINT PAR POINT, LES ZONES D'OMBRE ENTRETENUES AUTOUR DE L'OUTIL, POUR DÉMONTRER AUX JUGES LA NÉCESSITÉ DE LES LEVER. THÈME PAR THÈME, ELLE A LISTÉ LES POSSIBLES BOULEVERSEMENTS DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR VALIDER LA NÉCESSITÉ D'UNE EXPERTISE.**

Martine HASSOUN

# Les moyens d'une

**La France peut-elle devenir un leader mondial de l'intelligence artificielle? Comment et avec quels outils?... S'il a inspiré la stratégie nationale présentée par Emmanuel Macron, le rapport Villani esquivé un certain nombre de thèmes pourtant cruciaux.**

Quel est le sens à donner à l'intelligence artificielle? La question se trouve au cœur du rapport Villani qui, rendu public au printemps, a largement inspiré la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle présentée par Emmanuel Macron, le 29 mars, au Collège de France. Lors du colloque organisé par la Cgt le 6 novembre, deux interventions ont porté sur les conclusions et les suites à donner à ce rapport: la première a expliqué la finalité des grands axes de cette stratégie; la seconde en a dressé un bilan critique, en resituant le travail de la commission Villani dans la longue liste de recherches déjà publiées sur le sujet, comme celle de France Stratégie sur le lien entre intelligence artificielle et travail.

Bertrand Pailhès a été nommé coordonnateur national pour la stratégie d'intelligence artificielle. Cette stratégie, explique-t-il, poursuit deux objectifs principaux. Premier objectif: faire porter par l'IA «*les valeurs françaises et européennes dont la finalité est de se mettre au service de l'humain*». C'est une dimension essentielle, car elle distingue la France et l'Europe d'autres grandes régions du monde, comme la Chine ou les États-Unis, porteurs de valeurs différentes. Par exemple: le contrôle social des populations et la reconnaissance faciale à grande échelle en Chine. Le pays a consacré 13,5 milliards d'euros sur trois ans au développement de l'intelligence artificielle. Second objectif: prendre en compte la future création de valeur. «*Comme le numérique de manière générale, l'intelligence artificielle va profondément modifier la manière dont la valeur se répartit dans un grand nombre de secteurs (industrie, santé, services...)*», explique-t-il. *L'enjeu est donc de ne pas être des consommateurs de technologies développées ailleurs, mais de localiser en France la valeur créée par ces technologies.*»

## **Les données, carburant de l'intelligence artificielle**

Cette stratégie repose sur quatre axes. Le premier s'attache à renforcer ce qu'il appelle «*l'écosystème de recherche*», qu'il soit public ou privé. Clef en particulier de l'avancée technologique, avec la capacité à inventer de nouveaux algorithmes, il s'appuie sur les données et les talents «*les plus pointus et les plus exigeants*». De ce point de vue, la France, qui possède des capacités de recherche particulièrement importantes, a de sérieux atouts. Dans les prochains jours vont ainsi être choisis 4 à 6 instituts pluridisciplinaires en intelligence artificielle, intégrant les

sciences humaines et sociales. Répartis sur tout le territoire, ils seront la tête de pont en termes de recherche sur ces questions.

Le deuxième axe concerne le domaine des données qui sont, en quelque sorte, le carburant de l'IA. Le gouvernement a opté pour une stratégie d'ouverture de ces données, en premier lieu publiques, et veut susciter un meilleur partage entre acteurs publics et privés, dans le cadre d'une logique sectorielle.

Troisième pilier: s'inscrire dans le déploiement, déjà à l'œuvre, de l'intelligence artificielle «*à un rythme soutenu et compétitif*». Bertrand Pailhès cite ainsi deux secteurs clés concernés par ce déploiement. D'abord la santé, qui possède déjà d'importantes bases de données, notamment celle de l'assurance maladie et celle des hôpitaux. L'idée est de créer un hub des données de santé, structure partenariale entre producteurs et utilisateurs de données, qui permette une accélération des innovations, notamment thérapeutiques. Ensuite, le secteur des transports, avec le développement du véhicule autonome. Un défi pour la France, qui a pris du retard. L'ambition est, dans un premier temps, d'être à la pointe de l'expérimentation du véhicule autonome, en impliquant les territoires, les constructeurs et les équipementiers.

## **Une définition des enjeux éthiques**

Enfin, le quatrième volet de cette stratégie vise à construire une vision éthique de l'intelligence artificielle: au niveau international d'une part, avec la mise en place d'un groupe international d'étude sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), comme le propose Emmanuel Macron; au niveau national d'autre part, avec la volonté de s'orienter vers un débat éthique probablement sur le modèle développé par le Comité consultatif national d'éthique pour l'élaboration des lois de bioéthique. «*Même si la réalité est parfois plus prosaïque que celle qu'on veut lui faire porter, même si, dans de nombreux cas, l'intelligence artificielle s'illustre par une "simple" amélioration des procédures. Il faut prendre conscience que l'intelligence artificielle est déjà parmi nous*», souligne Bernard Pailhès, pour réaffirmer la nécessité de cette réflexion éthique concomitante.

La dimension éthique est justement l'un des points positifs retenus, dans le rapport Villani, par Olivier Ezratty, ingénieur consultant, spécialiste en numérique et intelligence artificielle. Ce n'est pas le seul, explique-t-il, en citant en

# ambition ?



NICOLAS MARQUÉS/KR IMAGES PRESSE

particulier l'enseignement et la recherche. « Il est clair qu'aucun pays ne peut devenir un leader dans le domaine s'il ne forme pas des chercheurs, des ingénieurs et des développeurs de solutions. » Il note également un sujet important qui est le rôle des femmes, auquel le rapport consacre plusieurs pages : « Confier aux seuls hommes l'élaboration et la conception de la majorité des solutions qui intègrent l'IA construirait un monde profondément inégal. D'où la nécessité de faire en sorte, notamment, qu'il y ait davantage de femmes dans les filières numériques qui décident de ces solutions et les développent. » Olivier Ezratty plaide non seulement pour un équilibre de genre, mais également social et culturel : « Nous avons besoin d'une plus grande diversité des profils. » Avec, d'un côté, les profils ingénieurs et développeurs qui créent les solutions ; de l'autre les cadres dirigeants et les entrepreneurs qui ont une capacité de décision.

## Une vision trop franco-française de l'IA ?

Ceci étant posé, ce rapport pose une question de fond : « Comment devenir bon "chez nous" et construire un "leadership" industriel, tout en développant des capacités exportatrices ? » Y répond-il ? Pas vraiment, répond en substance Olivier Ezratty, qui note plusieurs faiblesses. D'abord celle d'une vision trop franco-française : près de 90 % des propositions du rapport Villani relèvent

**NOUS AVONS UNE « SAINTE CROYANCE » EN NOS CHERCHEURS, MAIS EN AYANT TENDANCE À CONFONDRE, D'UN POINT DE VUE INDUSTRIEL, LA RECHERCHE ET LE PRODUIT. IL FAUT DES INGÉNIEURS ET DES SPÉCIALISTES DU MARKETING.**

en effet des usages et du marché de l'intelligence artificielle en France, et non pas dans le monde. Autre faiblesse, selon l'expert : la manière dont sont abordés les mondes des composants électroniques et de la robotique. Sur le thème de la robotique, le rapport recommande le développement d'un partenariat franco-allemand, mais ne cite qu'un unique exemple en la matière : un projet collaboratif de recherche européen impliquant un seul laboratoire à Toulouse. « C'est évidemment trop peu », estime-t-il. S'agissant des composants électroniques, si le rapport Villani veut innover dans cette industrie du composant adapté à l'IA, la proposition qui en résulte « se limite à la création d'un supercalculateur, ce qui ne fait pas une stratégie », regrette l'expert. Pour qui, globalement, rien n'est dit sur la nécessité

d'une filière française et européenne des composants et des systèmes embarqués.

De la même manière, il ne prend pas non plus en compte la notion de *moonshot*. Au sens propre, ce terme désigne le lancement d'un vaisseau vers la Lune. Au figuré, il définit un objet scientifique et industriel ambitieux, susceptible de faire rêver la société civile, les industriels et les chercheurs. Or « tel n'est pas le cas », pour Olivier Ezratty, qui critique enfin la manière dont est traitée la notion de création de produit : « En France, nous avons en quelque sorte une "sainte croyance" en nos chercheurs, mais en ayant tendance à confondre, d'un point de vue industriel, la recherche et le produit. Entre les deux, nous oublions qu'il faut des ingénieurs et des spécialistes du marketing. » C'est un déficit culturel mais aussi de compétences. Très présentes aux États-Unis, celles-ci le sont beaucoup moins en France, qui doit combler son retard en formant des profils associant à la fois compétences technologiques et « business ». La question est pour lui cruciale, tout comme celle des outils. Il prévient : « Quand on veut gagner des batailles industrielles – rappelons-nous la ruée vers l'or – il faut gagner la bataille des outils. Et dans le monde des logiciels, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui maîtrisés par les Américains. Mais il y a encore des opportunités et des places à prendre à l'échelle mondiale. »

Christine LABBE

# 4 enjeux majeurs autour

Dans la foulée des échanges menés sur le rapport Villani et ses conclusions, les échanges prennent la forme de quatre témoignages sur quelques-uns des enjeux de la recherche, du développement industriel et de leur dimension démocratique.

## Développer l'investissement public, pour un contrôle démocratique

PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE



Sylviane Lejeune, coanimatrice du collectif confédéral Recherche, membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese) développe son propos à partir d'un hiatus significatif. Au lendemain

de la publication du rapport Villani, qui souligne l'urgence à remédier à la précarité des chercheurs et à construire une juste reconnaissance sociale, notamment par le biais de rémunérations en adéquation avec les qualifications, l'Élysée s'empresse de faire savoir qu'il n'y aura pas de « grand soir » de la recherche. De fait, les orientations gouvernementales s'inscrivent dans la continuité d'une déstructuration de tout ce qui a permis que

la France devienne et soit aujourd'hui une grande nation scientifique. Nous constatons, de fait, l'absence aussi bien d'une stratégie industrielle que d'une stratégie de recherche digne de ce nom. Cette absence se donne à lire, de façon flagrante, dans le budget qui lui est consacré. Alors qu'on a besoin de davantage de chercheurs, de laboratoires mieux équipés en moyens de tous ordres, d'un effort continu en formation, les financements publics ne suivent pas, pas plus que ceux du privé. Tout au contraire, les grandes entreprises diminuent leurs investissements sur fonds propres dans la recherche et développement, voire sacrifient leur recherche interne en fermant des laboratoires.

On ne dénoncera d'ailleurs jamais assez le fait que l'argent du crédit impôt recherche (Cir), qui était théoriquement destiné à encourager ce secteur, est loin

d'avoir contribué à l'objectif affiché. Où a-t-il été? L'absence de contrôle, qui rend impossible de répondre précisément à cette question, aura permis aux grands groupes de faire ce qu'ils en voulaient et comme ils le voulaient. L'emploi scientifique est donc en recul, les carrières sont de moins en moins attractives, notamment parce qu'elles sont morcelées par la systématisation des contrats à durée déterminée, contrairement à la stabilité que requiert le long terme de la recherche. Ces différents éléments participent d'une logique qui est celle d'un démantèlement planifié, systématisé. Face aux urgences que cela soulève, la Cgt doit se fixer des priorités de travail pour aider à l'émergence d'une recherche consolidée et renforcée. Cela passe par une réelle coopération entre les secteurs public et privé, avec les investissements nécessaires à la clé. Si ces investissements ne sont pas

## Dépasser une culture de l'acceptation acritique

Christine Eisenbeis, chercheuse en informatique à l'Inria et membre du chantier Travail de l'Institut de recherches de la Fsu, construit son intervention autour de plusieurs interrogations. Et pour commencer: pourquoi parle-t-on si peu de ces enjeux au sein du mouvement syndical, alors que ces outils modifient d'ores et déjà le travail syndical?

Les discussions se font par courrier électronique, parfois sous l'œil attentif des directions. Cela pose au moins deux problèmes: le premier, c'est qu'il arrive que ces directions interviennent pour rappeler à l'ordre, dire de quoi l'on peut ou non parler; le second, c'est que nous n'y réfléchissons pas en amont. La norme de la transparence, avec la captation automatique, s'est imposée sans qu'on y réfléchisse et nous a fait abandonner, de fait, le droit d'avoir des lieux propres, où nous puissions dire ce que nous voulons, sans contrôle ni censure. Qu'est-ce qui nous y oblige? Qu'est-ce qui nous amène à utiliser avec joie des outils qui dilatent notre temps de travail, à accepter les fausses évidences péremptoires du genre: «le monde est devenu numérique»? «Nous devrions au contraire discuter ces évidences et les outils qui vont avec, avant d'essayer de nous en accommoder, au prix

*parfois de bricolages solitaires, parfois douloureux ou castrateurs dans notre travail, nos vies. Comment dépasser cette culture de l'acceptation acritique? S'il faut être informaticien pour oser critiquer ces outils, alors il est urgent de mettre en place un enseignement de l'informatique à l'école, en termes de bases, de b.-a. ba de la pensée scientifique – et non pas de mode d'emploi des outils – et ce, tout au long de la scolarité.»*

Enfin, nous en avons l'expérience, la dématérialisation des tâches ne supprime pas en tant que telle des emplois. En revanche, elle déplace l'activité et peut servir d'alibi à des restructurations. Christine Eisenbeis cite un exemple de « mutualisation » au moyen de nouveaux logiciels, à l'Inria, qui a conduit à la suppression de postes de titulaires remplacés en nombre quasiment équivalents par des contractuels. « Mais là, indique-t-elle, on est dans le domaine de la décision gestionnaire et politique, pas dans celui de l'intelligence, fut-elle artificielle. »



## Produire nos propres composants



Guy Moulas, expert à la Secafi en filière microélectronique, apporte au débat une dimension géostratégique en soulevant la question des dépendances industrielles et des rapports de force qui en découlent. Il focalise son intervention sur l'enjeu des processeurs utilisés pour l'IA et qui, à l'heure actuelle, sont fabriqués par les États-Unis et par la Chine. Les grands acteurs de l'IA, notamment identifiés à travers l'acronyme Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), ont tous développé leurs propres processeurs. Ils auraient pu passer par des spécialistes comme, par exemple Intel, mais ils ont fait un autre choix stratégique. Cela s'ex-

plique par le fait que le processeur est un pilier industriel et un enjeu majeur. La dispute commerciale américano-chinoise qui secoue le monde se joue largement autour des composants électroniques. Donald Trump s'agace de l'ambition affichée par la Chine de développer l'IA avec son plan Chine 2025, qui s'accompagne notamment de l'objectif de développer la production des semi-conducteurs. La Chine prévoit d'investir, dans les cinq ans qui viennent, 100 milliards de dollars pour de nouvelles usines de semi-conducteurs, avant d'attaquer la production des processeurs. Soit davantage d'argent sur ce dernier point que sur l'IA proprement dite. Dans cette guerre économique, les États-Unis ont aujourd'hui la main sur les composants et n'hésitent pas, le cas échéant, à couper le robinet pour mettre des concurrents en faillite. Sur cet enjeu, la France n'a pas de plan. Nous sommes dépendants d'Intel, d'Apple, de la fabrication coréenne ou taïwanaise. Faut-il assumer cette dépendance ou l'interroger au moment où l'IA devient un enjeu majeur? Dans cette confrontation, l'Europe offre des atouts: 20% de la recherche mondiale sur les composants électroniques se font en Europe, dont une bonne partie en France. Les équipements sont également fabriqués en Europe, aux États-Unis et au Japon et constituent une masse financière et capitalistique colossale. Dans ce contexte, la France est en situation de sous-investissement. Le gouvernement dit qu'on va se contenter de faire les processeurs qui sont dans les objets connectés, comme par exemple les équipements de la voiture autonome. Mais nous sommes, pour l'heure, loin d'être au niveau de la concurrence mondiale. Revenir dans la bataille des puces électroniques, ce qui correspond à des préoccupations multiples, y compris de défense nationale, suppose des investissements à hauteur de 10 à 20 milliards d'euros, et des investissements dans la recherche, des capacités de développement de filières dans ces domaines.

faits, la recherche se retrouvera, de fait, dans les mains d'un marché structuré par la profitabilité de court terme. La proposition avancée par le gouvernement relève d'une mise des chercheurs à la disposition des entreprises privées, et non d'une coopération. Alors que nous avons besoin de renforcer les coopérations, cette proposition s'apparente à un simple louage de main-d'œuvre.

Dans la recherche comme dans les autres secteurs, il est urgent de mettre en avant le besoin de démocratie. Au moment où tout est fait pour démanteler les instances représentatives, il est évidemment important que les salariés y soient présents et y jouent leur rôle. Mais au-delà, nous avons besoin que les salariés interviennent dans des processus démocratiques de décision, en amont des décisions, avec une stratégie et des objectifs mis en débat, avec une transparence des affectations de fonds, et un suivi des processus qui en découlent. On en est loin. On voit donc que l'IA est un défi multiple: pour l'industrie, pour les services publics, pour la redéfinition du rapport entre travail et vie sociale. Cela appelle à s'interroger sur notre «faire Cgt» dans les professions et les territoires. ◀

## Sécuriser les données personnelles et industrielles

Sylvain Delaitre, de la Ftm-Cgt et ingénieur chez Thales, revient sur les constats catastrophiques du rapport Villani en soulignant qu'il les partage, qu'il s'agisse de l'état actuel de l'industrie et de la recherche, ou du rappel des nombreuses batailles perdues sur les systèmes d'exploitation indépendants, les data centers souverains, le cloud (comme le démontrent les difficultés de Galileo depuis quinze ans, le secteur privé échoue à tenir ses objectifs sur les grands programmes)... Il estime qu'on est en train de perdre la bataille des outils de l'IA avec, entre autres, l'enjeu de la protection des données personnelles. La question est donc de savoir quelle doit être la longueur de la cuillère avec laquelle on soupe avec le diable, le diable étant la Nsa.



Tous les pourvoyeurs d'outils et de données du big data sont branchés directement ou indirectement sur la Nsa. Cela vaut pour les données personnelles et industrielles. On a besoin d'une approche globale sur cette question, qui englobe software et hardware. À défaut, les forteresses que l'on construit sont bâties sur du sable, ou pire encore, avec des matériaux de base qui ne sont pas fiables et sont susceptibles de présenter des failles de sécurité. La longueur de la cuillère, donc, se calcule à partir de la capacité que l'on aura à préserver et à développer les entreprises françaises et européennes qui sont sur ces créneaux, par des investissements conséquents, et à repenser globalement une politique de sécurité. ◀

# Chacun sa place ?

**L'irruption de machines capables de dépasser voire de remplacer l'homme dans certaines fonctions, y compris cognitives, oblige l'humanité à réinterroger sa place dans le monde, au sens existentiel comme pratique.**

C'est – toujours – déjà demain. Récurrentes et complexes, les questions que l'humanité se pose face à son avenir et à sa façon d'être au monde n'en demeurent pas moins marquées par les circonstances historiques. Aujourd'hui, l'humanité est non seulement en capacité de détruire son biotope, mais aussi, semble-t-il, de créer des machines qui peuvent résoudre des problèmes complexes et prendre des décisions plus vite et mieux qu'elle. «*Les technologies rassemblées sous le vocable IA nous amènent à réinterroger ce qui définit la spécificité de l'intelligence humaine*, insiste Claude Aupart, du collectif recherche Cgt, en introduction au débat sur la place de l'homme. *En quoi l'IA peut-elle être un facteur de libération pour l'humain ? Du point de vue des activités humaines et notamment du travail, qui nous préoccupe en tant que syndicalistes, peut-elle nous libérer des tâches répétitives, nous permettre de réduire encore notre temps consacré au travail, d'avoir davantage de temps pour développer nos qualités, notre créativité ?*»

## **L'IA est un outil, à l'humain d'en choisir les usages**

Le travail et le rapport de l'homme aux technologies, c'est le quotidien de Charles Lenay, professeur de philosophie et sciences cognitives à l'université de technologie de Compiègne. «*L'intelligence humaine est artificielle, l'intelligence artificielle n'est pas humaine*, rappelle-t-il d'emblée. *La pensée est intrinsèquement liée au fait d'être humain et à celui d'être entouré d'outils.*» L'interaction avec l'outil participe à notre façon de nous penser, de penser et de transformer le monde. L'IA est un nouvel outil, qui «*arrive en suppléance, en augmentation, mais pas en substitution de l'expérience humaine*». Par exemple, la rétine artificielle permettra sans doute à des aveugles de voir. On imite le processus de vision humaine, mais on crée quelque chose de différent de ce que la biologie a créé. Par ailleurs, cette technologie ouvre la voie à la tentation d'aug-

menter les capacités humaines. Pourquoi ne pas envisager de doter, même ceux qui voient, d'aptitudes à percevoir les infrarouges ou les ultraviolets ? De développer des neurotransmetteurs artificiels qui permettraient de transmettre et de stocker les images perçues par ces yeux ultraperformants ? Reste que si l'IA peut augmenter ou transformer les capacités humaines, elle n'est constituée que de systèmes de traitement de symboles créés par l'homme. Ce dernier devra toujours paramétrer et interpréter : «*Les systèmes informatiques ne remplacent pas une présence corporelle, biologique, même s'ils peuvent transformer notre façon d'être humains.*»

Très réactive, l'assistance intervient pour faire part de ses nombreuses inquiétudes autour de l'IA : jusqu'à présent, l'introduction de ces technologies dans la sphère du travail a eu des effets plus aliénants que libérateurs, imposant avant tout des procédures, de l'efficacité, pour ne pas dire de la productivité, et se soldant par d'innombrables suppressions d'emplois. De plus, cette fois, l'humanité ne risque-t-elle de perdre la maîtrise de sa pensée, de son libre arbitre, bref, de son humanité ? Le philosophe qualifie cette crainte de «*bluff de la substitution*» : nous sommes les seuls à être nous-mêmes, non duplicables. Certes, l'évolution technologique va plus vite que l'évolution biologique ; certes, la suppléance prendra en charge une partie de la charge mentale sans pour autant nous libérer. Mais même au cas où, un jour, des modifications de l'Adn ou des hybridations avec les nanotechnologies permettraient d'améliorer les performances humaines, ce sera toujours un humain ou une collectivité

humaine qui maîtrisera et programmera. Une technique n'est jamais neutre, ses usages encore moins. Si en Europe, souligne un participant, on a toujours été plutôt technophobes, c'est parce qu'historiquement, on a plutôt subi les technologies, mais il n'y a pas de fatalité, on peut imposer des choix et des orientations plus susceptibles d'améliorer le bien-être collectif.

## **L'humain créateur est immergé dans une société. C'est un être social**

Dina Bacalexi, ingénieure de recherche en philologie au centre Jean-Pépin (Cnrs), membre de la Ferc-Sup et du Sntrs-Cgt, intervient sur l'impact de ce contexte sur le monde de la recherche. «*Les sciences de l'homme, qui ne sont pas plus humaines ou inhumaines que les autres, n'appréhendent pas l'homme comme l'opposé de la machine, mais, à l'instar des sophistes grecs, comme la mesure de toute chose, que ce soit l'humain créateur (homo faber) ou créature (homo fabricatus). Donc à la fois capable de produire une activité rationnelle, mais aussi être social immergé dans une société vouée au capitalisme.*» C'est dans ce cadre que se développent les «*humanités numériques*». Le terme intelligence est déroutant, car il contient une appréciation sur l'organisation, la manipulation et l'évaluation, sans obligatoirement supposer des activités de pensée ou de quête de sens. *Intelligere*, c'est comprendre et intégrer les mécanismes de la connaissance.

Les activités cognitives seraient-elles ainsi reproductibles grâce à l'IA ? «*La machine calcule, produit des résultats mais ne produit pas de pensée, d'analyse, de sens, et n'a pas de volonté propre.*» On

**LES SYSTÈMES INFORMATIQUES NE REMPLACENT PAS UNE PRÉSENCE CORPORELLE, BIOLOGIQUE, MÊME S'ILS PEUVENT TRANSFORMER NOTRE FAÇON D'ÊTRE HUMAINS.**



valorise à l'extrême la modélisation du monde et donc le côté *homo fabricatus* de ce qui nous définit. Aucun programme de recherche, y compris en sciences humaines, n'échappe plus à son volet « applications technologiques » en particulier quand l'IA est impliquée. Ainsi du « Human Brain Project » lancé en 2013 par l'Union européenne. Il inclut notamment un programme de recherche sur la « reproduction sur ordinateur de l'architecture et de l'activité du cerveau », et décline des projets en « neurobotique » ou en *neuromorphic computing*. On a les concepts avant la réalité. En revanche, les projets en matière de prévention sociale et éthique n'avancent pas : « *L'innovation responsable* », estime Dina Bacalexi, *relève davantage de discours convenus que d'actions identifiables sur le terrain.* »

### **L'IA, comme l'IH, pose davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses**

Les financements des recherches restent plus que jamais conditionnés à l'exigence de projets limités dans le temps et susceptibles de permettre des applications rapides. Ainsi, des projets dont la pertinence scientifique n'est pas évidente captent des investissements importants : une collecte de la littérature mondiale, ou de la production littéraire, suivie de référencement par des algorithmes, peut-elle suffire à révéler la vie culturelle, l'évolution des échanges intellectuels et des connaissances sur une période donnée ? En revanche, ces recherches permettent avec certitude de créer des

banques de données intéressantes voire potentiellement lucratives. « *Nous n'avons rien contre la bibliodiversité ni contre l'hybridation des disciplines et des pratiques*, insiste Dina Bacalexi. *Nous demandons en revanche davantage de transparence sur les recherches, leurs résultats, les financements, pour garantir la diffusion des problématiques sur ces enjeux et le partage des connaissances au bénéfice de tous.* »

Jean-Baptiste Piacentino, directeur général adjoint du moteur de recherche Qwant, explore un autre aspect de ce besoin de réaffirmer la priorité et la liberté des humains : « *Nous avons choisi de développer un moteur de recherche qui respecte la vie privée.* » Pas d'historique, pas de profilage des utilisateurs. Le moteur de recherche ne se donne pour priorité que la pertinence des sites, en essayant de comprendre et d'extrapoler sur les contenus indexés. « *Nous appliquons par exemple un filtre pour l'accès des 6-12 ans à notre moteur de recherche, prenant en compte les caractéristiques éthiques des pages, excluant toute référence au porno, à la violence, à la drogue ou à la haine. Nous utilisons l'IA pour reconnaître les formules et les registres langagiers ou les images. Nous partons aussi du principe que l'absence de profil utilisateur limite les "biais", qui réduisent l'éventail d'une recherche en proposant à un même utilisateur des pages ou des sources d'information proches de celles déjà consultées, qui finissent par l'enfermer dans une "bulle filtrante" de plus en plus éloignée de la réalité.* » Sont aussi éliminées les pages web qui améliorent leurs

algorithmes sur la base de l'entraînement, de la reconnaissance, grâce aux clics, donc à contribution gratuite des internautes. Quant au risque de voir la logique de « substitution » à l'œuvre du point de vue des emplois, « *on sait que d'autres emplois vont être créés, mais pas forcément pour les mêmes personnes. Des efforts de formation phénoménaux doivent être accomplis pour assurer une place à tous.* »

### **La machine n'est rien d'autre que ce pour quoi elle est programmée**

Xavier Burot, secrétaire fédéral chargé des questions de droits, libertés, action juridique à la fédération Cgt des Bureaux d'études, revient pour sa part sur la nécessité, pour les citoyens, de rester vigilants sur les données récupérées et utilisées par les machines : « *Les Gafam s'intéressent à des machines capables de modéliser des scénarios pour pouvoir nous vendre davantage de produits ou de services, mais aussi pour contrôler et orienter nos pratiques quotidiennes dans leur intérêt.* » Les assistants domestiques, par exemple, récoltent toutes les informations personnelles nécessaires à la commercialisation de certains produits sous contrat. L'accès à nos données peut être utilisé à d'autres fins : influencer le vote des électeurs par exemple, comme on l'a vu dernièrement avec l'élection de Donald Trump aux États-Unis. « *La machine n'est encore une fois rien d'autre que ce pour quoi elle est programmée et utilisée*, estime Xavier Burot. *Elle n'apporte pas forcément la réponse la plus pertinente ou la plus fiable,* ...

... et encore moins la vérité absolue. À nous de reprendre la main.»

Dans le même esprit, Yacine Si Abdallah, intervenant pour la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), rappelle que c'est la mission prioritaire de la Cnil depuis sa création en 1978 : préserver la place de l'homme, dans un cadre démocratique et transparent. Il se félicite des avancées européennes récentes sur la protection des données personnelles et sur le « droit à l'oubli », qui renforce le droit d'intervention des internautes sur les contenus les concernant. La Cnil a également mené des concertations publiques à grande échelle, qui ont fait émerger de nouvelles demandes citoyennes. « Elles ne portent pas sur l'émergence encore hypothétique d'une conscience robotique, mais bien sur le présent. Par exemple, sur l'urgence de veiller au risque de déresponsabilisation de l'humain dans certains métiers – médecins, juges, Drh. Ce sont bien les humains qui doivent assumer l'autorité décisionnelle, même s'ils utilisent des outils et des données pour les y aider. » L'erreur est humaine, mais la machine se révèle encore beaucoup plus défaillante et univoque... La Cnil entend renforcer son action sur deux principes. D'une part, la loyauté des algorithmes, qui doivent éliminer les arrière-pensées et les biais (racistes, sexistes, sociaux, etc.) et protéger l'intérêt général. D'autre part, la vigilance, pour inciter les acteurs de la chaîne algorithmique, du développeur à l'utilisateur, à prendre conscience des enjeux de leur activité.

Pour Juliette Mattioli, experte en IA chez Thales R&T Palaiseau, l'homme est toujours au centre, et elle s'attache donc tout d'abord à dédramatiser certaines représentations. Rappelant qu'il y a trente ans, lorsqu'elle a commencé à travailler chez Thales, des peurs similaires circulaient autour d'objets qui sont aujourd'hui couramment utilisés et qui ne terrorisent plus personne. « Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de risques, encore faut-il ne pas les fantasmer et ne pas perdre le contact avec le réel », juge-t-elle. Le réel chez Thales, qui tente de placer l'IA au cœur de ses productions, c'est qu'à la différence des Gafam, on fait du *business to business* et pas du *business to client*, et qu'on opère sur des systèmes critiques – aéronautique, défense, transports – où des vies sont



NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

LA QUESTION EST DE CONSTRUIRE DE NOUVEAUX DROITS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL. LA QUESTION DU DROIT À LA REPRÉSENTATION SE POSE EN TERMES NOUVEAUX POUR QUE LE SYNDICALISME PUISSE AGIR ET ÉVITER QUE L'ON UTILISE MASSIVEMENT DES SOUS-SALARIÉS POUR SAPER TOUJOURS PLUS LE DROIT DU TRAVAIL ET NOTRE PROTECTION SOCIALE.

directement en jeu. Cela implique une responsabilité énorme et des obligations de certification, de qualification et d'explication. Un système d'aide à la décision doit être suffisamment expliqué, à défaut de quoi, sa décision soulèvera davantage de questions qu'il n'apportera de réponses. Ce niveau de qualité de travail passe, en amont, par les données : il est nécessaire de disposer de données fiables, de bonne qualité, sans biais, équilibrées et pertinentes pour pouvoir apprendre. À défaut,

le résultat sera médiocre, approximatif... Embarquer un tel mécanisme dans un avion, ce serait évidemment mettre en cause gravement la sécurité. Alors, un certain nombre de gens travaillent à ce que ces mécanismes, ces algorithmes soient explicables, au sens humain du terme, avec des mots. « Évidemment, cela demande des compétences nouvelles, pas forcément formalisées : comprendre ce qu'est un dialogue, une explication, une argumentation, l'intention de l'interlocuteur. Sinon, on risque des contresens, du genre : "Avez-vous l'heure ? Réponse : oui." C'est correct d'un point de vue logique, mais pas pertinent au plan humain. »

En fait, l'homme est toujours au centre des mécanismes, et il doit y rester. Encore faut-il préciser ce que l'on entend par là. « Chez Thales, on s'est dit qu'assurer le déploiement de l'IA nécessitait d'abord d'informer voire de former de toute la chaîne à ces technologies, de la production jusqu'à l'utilisation. Ensuite, et de manière générale (pas nécessaire pour Thales), il est nécessaire de promouvoir une acculturation dès le plus jeune âge pour comprendre les mécanismes et les dangers de l'IA. » Le projet, soutenu par la région Île-de-France, d'ouvrir un lycée dédié avec une spécialisation en IA, est un début de ce point de vue. Enfin, il faut beaucoup démystifier. À titre d'exemple, Juliette Mattioli raconte l'expérimentation menée par Thales avec une population initialement très sceptique vis-à-vis de l'IA, à savoir les juristes. En travaillant

ensemble pour construire un outil d'aide à la lecture rapide de gros contrats, cela leur permettait de dégager du temps pour l'interprétation et la décision stratégique. Plus qu'un remplacement, il y avait bien aide à la décision. «*De fait, estime-t-elle, il est clair que les métiers vont changer, mais ils ne vont pas disparaître. Cela signifie simplement qu'il va falloir se former tout au long de sa carrière avec des formations et information continues.*»

Christine Eisenbeis, chercheuse en informatique à l'Inria et membre du chantier Travail de l'institut de recherches de la Fsus, partage ces interrogations sur la dimension formation et information. Pourquoi parle-t-on si peu de ces enjeux au sein du mouvement syndical, alors même que ces outils modifient d'ores et déjà le travail syndical? La norme de transparence, des captations automatiques, s'est imposée sans qu'on y réfléchisse et nous a fait abandonner, de fait, le droit d'avoir des lieux propres, où nous puissions dire ce que nous voulons, sans contrôle ni censure. Qu'est-ce qui nous oblige? Qu'est-ce qui nous amène à utiliser avec joie des outils qui dilatent notre temps de travail, à accepter les fausses évidences péremptoires du genre: «le monde est devenu numérique»? «*Nous devrions au contraire discuter ces évidences et les outils qui vont avec, avant d'essayer de nous en*

*accommoder, au prix parfois de bricolages solitaires, parfois douloureux ou castrateurs dans notre travail, nos vies. Il est clair que dépasser cette culture de l'acceptation acritique passe par un enseignement de l'informatique à l'école, en termes de bases, de b.-a. ba de la pensée scientifique et ce, tout au long de la scolarité.*» Enfin, nous en avons l'expérience, la dématérialisation des tâches ne supprime pas en tant que telle des emplois. En revanche, elle sert souvent d'alibi à des suppressions de postes de titulaires qui sont par la suite, et en nombre quasi équivalent, remplacé par des non-titulaires. «*Mais là, indique Christine Eisenbeis, on est dans le domaine de la décision gestionnaire et politique, pas dans celui de l'intelligence, fut-elle artificielle.*»

### **La «plateformisation» des entreprises, cheval de Troie de la précarisation**

Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict, membre du collectif confédéral Développement durable, industrie, numérique (Din), estime que l'enjeu central est de savoir comment mettre le numérique au service du social et de la citoyenneté, et comment y travailler en tant que syndicalistes. C'est un axe de travail identifié de longue date par l'Ugict dans la lignée de ses mobilisations autour des mutations du travail, du droit

à la déconnexion, et pour construire le numérique autrement. Le site web de l'Ugict qui porte ce nom témoigne de la richesse de la production revendicative sur ce terrain. Si l'on considère que l'IA, c'est de l'algorithme, des data et de la probabilité, il faut repartir de ces trois éléments pour interroger la nature et le rôle de l'IA, déterminer si l'on en fait une aide ou un substitut. Quelle place donne-t-on à l'algorithme dans le travail, qui l'édite et qui le contrôle, sur la base de quels critères?

Partir de ces questions permet d'inverser des évidences qui n'en sont pas. On dénonce souvent par exemple le flicage des salariés par les algorithmes; mais ne pourrait-on pas, à l'inverse, les utiliser pour «tracer» l'activité des entreprises, les conditions sociales et environnementales de leurs fabrications? Poser ces questions en ces termes serait poser les enjeux de responsabilité sociale et environnementale en termes redoutablement offensifs. Les questions d'éthique sont souvent revenues dans les échanges, confirmant les enseignements lancinants du baromètre annuel Ugict sur l'état d'esprit des cadres: 54 % d'entre eux déclarent rencontrer des problèmes d'éthique, et 59 % soutiennent notre revendication d'un droit d'alerte pour refuser de mettre en œuvre une consigne contraire à l'éthique. Enfin, le dernier mot doit revenir à l'humain. La machine peut assimiler des données, pas toujours fiables, elle peut assimiler, digérer et traiter du travail, mais l'algorithme n'a pas de problèmes éthiques et est incapable d'inscrire le travail dans le contexte humain, social et écologique qui lui donne du sens. Face à cela, les enjeux de formations sont évidemment fondamentaux dans la mesure où ce ne sont pas seulement les métiers qui évoluent mais aussi l'utilisation des outils, ce qui est une dimension nouvelle. Aujourd'hui, même quelqu'un qui maîtrise son métier doit pouvoir se former pleinement à l'utilisation des nouvelles technologies pour le pratiquer. Enfin, vous trouverez sur le site de l'Ugict, [Lenumeriqueautrement.fr](http://Lenumeriqueautrement.fr), 24 propositions sur tous ces enjeux qui sont largement soumises au débat.

Dans la salle comme en tribune, s'exprime le souhait que le principe de réalité s'impose. L'IA contribuera peut-être à éclairer sous un autre jour ce que c'est qu'être humain, mais elle est encore loin de construire des liens affectifs, de l'empathie. Elle ne nous garantira la possibilité d'être plus libres que si nous le décidons.

Gilbert MARTIN

## **Philippe Martinez** «Les enjeux de l'IA ont toute l'attention de la Cgt»

Le secrétaire général de la Cgt salue tout d'abord l'initiative, en rupture totale, souligne-t-il d'avec l'image caricaturale trop souvent donnée d'une Cgt arc-boutée sur le passé et refusant de débattre de l'avenir. La Cgt s'intéresse en fait à tout ce qui concerne le monde du travail et son avenir. «*Parce que nous sommes une organisation moderne, bien dans notre temps, les enjeux de l'IA ont toute l'attention de la Cgt. C'est normal et heureux. Car les questions soulevées sont importantes: quels moyens donner à la recherche et aux chercheurs, qu'il faut dégager de cette course permanente et désespérante aux financements ou de la tentation de l'expatriation? Comment assurer l'indépendance industrielle, combler les retards pris dans des productions stratégiques, notamment au regard des enjeux de défense nationale?*» Au-delà, les questions environnementales sont posées: ces technologies ont un impact, singulièrement dans les pays dont les gouvernements sont autoritaires ou climatosceptiques... Si nous ne nous en occupons pas, si nous laissons ce terrain à d'autres sans nous en mêler, soyons certains qu'ils s'en occuperaient seuls et de la plus mauvaise façon.

Le dossier de l'IA met en jeu l'ensemble de nos relations économiques, commerciales, sociales, culturelles... Tout cela est à la fois essentiel et nouveau: «*il s'agit pour nous de comprendre, donc d'écouter. Il nous revient de nous faire une opinion, de départager les mythes des réalités*», avec comme préoccupation majeure d'éviter et de contrer les reculs sociaux présentés une fois de plus comme inévitablement portés par les seules ruptures technologiques... «*Cette démarche rejoint ce qui fonde notre identité syndicale. Nous devons souligner, dans chaque débat public, sa nécessaire dimension sociale: le contenu du travail, du sens qu'on lui donne, la place des qualifications et de la formation, le "bien travailler" et les questions éthiques que chaque révolution scientifique porte en elle. Nous sommes, de fait, au cœur du thème central qui sera débattu lors de notre prochain congrès confédéral.*» Maîtriser ces enjeux dans leur globalité relève donc bien de la responsabilité syndicale de la Cgt. Cette initiative en témoigne et nous pouvons en être collectivement fiers.

# Rien n'est écrit d'avance

**En conclusion des débats, Marie-José Kotlicki développe les propositions de la Cgt pour peser sur les transformations en cours dans le sens du progrès social, sociétal, environnemental.**

Peser pour un développement éthique de l'IA et même en être le leader implique de maîtriser certains processus et filières industrielles, en particulier la filière des composants et des systèmes embarqués. Cela suppose que la France comme l'Europe s'opposent à des opérations financières qui dépèçeraient leurs fleurons, et orchestrent un grand programme public volontariste, sur le modèle gagnant appliqué dans l'aéronautique, l'aérospatiale ou le nucléaire, modèle intégrant une qualité des efforts « recherche-investissements ».

## **Des axes de propositions pour la recherche fondamentale et la R&D**

Or, bien que la recherche française soit au premier rang mondial pour ses chercheurs en mathématiques et en intelligence artificielle, elle est menacée par la faiblesse des investissements financiers et des moyens humains, y compris dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, par l'explosion de la précarité et de la non-reconnaissance des qualifications, par l'inefficacité, l'opacité et le coût des aides publiques. Face à quoi la Cgt avance cinq grands axes de propositions pour la France :

- **concrétiser ses engagements européens en portant à 3 % du Pib son effort d'investissement dans la recherche, au minimum à 1 % dans la recherche publique (au lieu de 0,8 %), et à 2 % dans le privé (au lieu de 1,2 %).** Refondre le système d'aide publique à la recherche privée pour l'indexer sur l'effort d'investissement des entreprises dans la recherche, en tenant compte d'un développement harmonieux des territoires ;

- **investir dans les moyens humains, la reconnaissance et le paiement des qualifications.** Résorber d'urgence la précarité de l'emploi, notamment dans la recherche, et rémunérer à leur juste prix, et non au prix le plus juste, les qualifications des docteurs, comme de l'ensemble du personnel de recherche. En ce sens, elle soutient la proposition du rapport Villani d'au minimum doubler les salaires à l'embauche ;

- **revoir les interfaces entre recherche publique et recherche privée, et créer des pôles de coopération dans les territoires.** Réduire en amont les difficultés de la recherche à transformer ses avancées scientifiques en applications industrielles et économiques, notamment en s'attaquant à l'inefficacité globale des interfaces entre recherche publique et monde économique : sociétés d'accélération du transfert de technologies, Consortium de valorisation thématique, instituts de recherche technologique... Ce mille-feuille génère une utilisation opaque des fonds publics, une faible insertion dans l'écosystème de la recherche et dans sa valorisation. La colonne vertébrale des dispositifs d'interface devrait passer par de grands groupes publics de recherche maillant le territoire ;

- **garantir transparence et explicabilité systématique.** Boîte noire des logiciels, accès payant aux résultats de la recherche, secret des affaires, secret industriel, manipulation des données néfaste aux intérêts collectifs constituent autant d'obstacles auxquels il faut s'attaquer pour disposer d'une IA maîtrisée et profitable à la collectivité. La recherche, l'information, les logiciels, les bases de données devraient être en accès ouvert. La création d'un comité d'audit des technologies numériques et de l'IA doit, de même, inclure la participation des représentants des salariés ;

- **fournir l'énergie disponible.** Le développement de l'IA est énergivore avec le déploiement des calculateurs, des centres de stockage, de traitement des données, des objets connectés... La maîtrise de l'IA

nécessite donc d'assurer une réponse aux besoins énergétiques, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Ce qui implique une recherche ambitieuse dans ce secteur.

## **Face aux risques sociaux, éthiques, politiques**

Les besoins d'emplois ne manquent pas, mais la robotisation, associée à l'IA, va supprimer des emplois. France Stratégie a estimé que cette automatisation toucherait 15 % des emplois dans l'Hexagone. Certains métiers sont particulièrement concernés : 99 % des télémarketeurs et des caissières seraient remplacés par des *chatbots*. Ce phénomène serait encore plus destructeur dans les pays en voie de développement : deux tiers des emplois pourraient y être supprimés en raison de mouvements de relocalisation provoqués par l'essor des robots industriels. En fait, ce sont les emplois qui ne nécessitent ni une empathie ni une matière grise importantes qui seront promis à l'extinction.

- **Enjeu de la formation.** Il s'agit d'inverser le mouvement actuel d'appauvrissement du contenu des emplois créés. La seule solution est le développement de la formation. La part de la formation tout au long de sa vie s'accroît pour tous, afin de s'adapter à des cycles d'innovations de plus en plus rapprochés. La prospective sur l'évolution des métiers par branches professionnelles et par territoires, avec les partenaires sociaux, et les formations à développer, y compris au niveau de l'Éducation nationale, est une urgence économique et sociale. Intensifier la formation nécessite de porter de 1,5 à 2 % du Pib l'ef-

LA CGT SOUTIEN L'IDÉE DE RÈGLES ÉTHIQUES DANS L'IA ET LA ROBOTIQUE, EN ÉCHO À L'INTERPELLATION DE CHERCHEURS ET AUX « PRINCIPES D'ASILOMAR » CONCERNANT LA RECHERCHE. IL FAUT IMPOSER DE GRANDS AXES : LE BIEN COMMUN, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA VIE PRIVÉE.



fort consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, pour tenir compte du glissement vieillesse/technicité et de l'augmentation de 360 000 étudiants d'ici à 2025.

● **Une transformation de l'emploi, du travail, du management.** Le Conseil d'orientation pour l'emploi estime que 50% des emplois seraient susceptibles d'évoluer profondément du fait de l'IA. Or, il n'y a pas de dialogue social sur ce sujet. Cela doit être un objet prioritaire de concertation et de négociation dans les entreprises et les branches, en prenant en compte l'expertise des salariés pour enrichir, redonner du sens au travail, mieux travailler.

● **Utilisation des gains de productivité associés à l'IA.** Ils sont substantiels et doivent permettre de travailler moins et mieux. La Cgt propose une réduction du temps de travail à trente-deux heures hebdomadaires et la création de comités de suivi des gains de productivité dans les entreprises pour négocier leur répartition, comme cela s'est fait chez Orange.

● **Une nouvelle approche de l'entreprise.** Elle pourrait devenir un lieu d'intelligences et de créativité multiples, où l'IA serait complémentaire de l'intelligence humaine pour produire un bien ou un service et donc de la richesse. La Cgt avance, dans ce sens, des propositions pour construire un management alternatif, et l'Ugict-Cgt formule 26 propositions sur « le numérique autrement »<sup>1</sup> afin que l'encadrement puisse maîtriser le sens de son travail, être professionnel-

lement engagé et socialement responsable. Il s'agit de coconstruire, avec les experts du travail que sont les salariés, des droits d'intervention pour qu'ils puissent définir la finalité des Ntic, maîtriser leur autonomie au travail et préserver leur santé<sup>2</sup>, transformer le rôle des managers de proximité et des Rh afin qu'ils puissent jouer leur rôle contributif et exercer leur responsabilité sociale à l'ère du numérique. Cela suppose également un autre « dialogue social », en panne aujourd'hui entre directions et syndicats. De même, il est incontournable de dialoguer avec ces autres acteurs que sont les sous-traitants, les fournisseurs, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les universités et organismes de formations.

#### Préserver les libertés et la sécurité des individus

L'IA a des implications sur la vie privée. Ainsi, l'usage des technologies dites prédictives, à partir de l'extraction et de l'analyse des données et des comportements, en matière de police, de justice, ou de renseignement, pose de manière urgente le problème des libertés individuelles. Il faut donc de la régulation, de la transparence, de l'éthique et du contrôle. D'où

l'enjeu de l'intelligibilité des algorithmes. Expliquer un algorithme, c'est expliquer son objectif, les paramètres qu'il utilise pour l'atteindre, la hiérarchie entre eux. De même, les champs de la santé ou du pénal relèvent d'un pacte social collectif dont les arbitrages politiques ne doivent pas être confisqués au profit d'une gestion quantitative par algorithme, au risque de laisser les algorithmes créer le droit en établissant des corrélations qui deviendraient des normes intériorisées, sans débat démocratique.

Concernant les libertés individuelles, la Cgt souscrit au droit à l'oubli relatif à l'ensemble des données privées issues des réseaux sociaux, elle propose une coopération européenne afin de créer un modèle alternatif aux Gafam, éthique et responsable sur l'utilisation des données. La Cgt soutient également la promulgation de règles éthiques dans l'IA et la robotique, faisant écho à l'interpellation de chercheurs et aux « principes d'Asilomar » concernant la recherche. Il faut imposer de grands axes comme le bien commun, le respect des droits de l'homme et de la vie privée.

Parce que la Cgt a l'ambition d'une IA porteuse de progrès social pour toutes et tous, elle oppose au déterminisme technologique et aux idéologies libérales castratrices sa conviction que « rien n'est écrit d'avance », et que rien ne s'écrira d'avance sans l'intervention des salariés, des syndicats, des peuples. ◀

1. Consulter <https://lenumeriqueautrement.fr>

2. Consulter les guides de négociation Ugict sur le droit à la déconnexion, sur le télétravail et sur le forfait-jours. À retrouver sur [www.ugict.cgt.fr/publications/guides](http://www.ugict.cgt.fr/publications/guides).

## biblio

● « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : OPPORTUNITÉS ET RISQUES », *FUTURIBLES*, SEPTEMBRE 2018.

● **ÉRIC SADIN**, *LA SILICOLONISATION DU MONDE. L'IRRÉSISTIBLE EXPANSION DU LIBÉRALISME NUMÉRIQUE*, L'ÉCHAPPÉE, 2016, 256 PAGES.

● **ERIK BRYNJOLFSSON ET ANDREW MCAFEE**, *LE DEUXIÈME ÂGE DE LA MACHINE. TRAVAIL ET PROSPÉRITÉ À L'HEURE DE LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE*, ODILE JACOB, 2015, 336 PAGES.

● **ALEC ROSS**, *LES INDUSTRIES DU FUTUR : EMPLOIS, IA, BIG DATA, CYBERGUERRE, BITCOIN, COMPÉTENCES, BLOCKCHAIN, BIOTECH, FINTECH, NOUVEAUX MARCHÉS*, FYP, 2018, 328 PAGES.

● **PHILIPPE BACQUÉ**, *HOMME AUGMENTÉ, HUMANITÉ DIMINUÉE*, AGONE, 2017, 314 PAGES.

## web

● Lionel Janin et Rand Hindi, « Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle », *France stratégie*, mars 2017, 48 pages. À retrouver sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

● Aïda Ponce Del Castillo, « Quand l'intelligence artificielle redistribue les cartes du monde du travail », *Notes de perspectives*, juin 2018. À retrouver sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

● Aïda Ponce Del Castillo, « Une législation européenne sur la robotique et l'intelligence artificielle ? », *Notes de perspectives*, septembre 2017. À retrouver sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

● Christophe Degryse, « Façonner le monde du travail dans l'économie digitale », *Notes de perspectives*, janvier 2017. À retrouver sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

## EMPLOI

**BOOM DES EMPLOIS DANS L'IA**

Trois cent mille ingénieurs, chercheurs ou techniciens se consacrent, chaque jour dans le monde, au développement de l'intelligence artificielle. Combien demain ? La technologie a de l'avenir. En France, tout particulièrement. Selon une étude réalisée par l'Association pour l'emploi des cadres, la croissance économique hexagonale sera dopée, dans les vingt années à venir, par l'automatisation des tâches répétitives qu'elle permettra. D'ores et déjà, pour les salariés qualifiés sur ce segment, le marché du travail a plus que doublé en un an.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'offres d'emploi diffusées par l'Apec est passé de 1 127 à 2 398. Toujours selon l'Apec, pour l'essentiel, ces offres émanent des sociétés d'activités informatiques. Loin derrière viennent les sociétés d'ingénierie, de recherche et développement ou de conseil, les banques, l'automobile, l'aéronautique, les communications. Et les deux tiers des offres sont concentrées en Île-de-France.

Apec, « L'intelligence artificielle. Tendances métiers dans l'industrie », note de juin 2018, 8 pages, à retrouver sur <https://cadres.apec.fr>

## LICENCIEMENT

**FABIO, JUGÉ INCOMPÉTENT**

Il s'appelait Fabio et était du modèle Pepper, ce robot humanoïde implanté dans plus de 2 000 entreprises dans le monde – en France, chez Renault, Carrefour, Darty, à la Cité des sciences et de l'industrie ou chez Axa Banque. Fabio a été licencié il y a dix mois par les magasins Margiotta à Édimbourg. Il avait été conçu par l'université de la ville pour aider les clients de cette chaîne alimentaire à se repérer dans les allées, leur indiquer où se trouvaient les produits... et les amuser. Au bout d'une semaine, il a été mis à la porte. Incapable d'être précis, gêné par le bruit ambiant du magasin et peinant à se déplacer, il a d'abord été muté pour se voir confié un petit étal de dégus-

tation de saucisses pour les clients, rapporte le site web de *Sciences et Avenir*. Mais là encore, il n'a pas été performant : quand un humain distribuait 12 échantillons en quinze minutes, Fabio ne parvenait à en distribuer que deux. Incapable de convaincre les gens de se laisser tenter, puis les faisant plutôt fuir, il a fini par exaspérer. Excédé, le directeur du supermarché a donc mis un terme à sa période d'essai. L'histoire cependant n'est pas terminée. Plusieurs entreprises ont émis leur désir de récupérer Fabio pour lui trouver un nouvel emploi.

Arnaud Devillard, « Pepper, robot-conseiller licencié pour inefficacité », 1<sup>er</sup> février 2018, à retrouver sur [www.sciencesetavenir.fr](http://www.sciencesetavenir.fr)

## DROITS HUMAINS

**RÉVOLTE ÉTHIQUE CHEZ GOOGLE**

Finalement, Google a cédé aux demandes de ses salariés. La multinationale ne participera pas au projet Maven, visant à employer l'intelligence artificielle pour améliorer l'interprétation des vidéos des drones militaires. Les salariés craignaient que cela serve au guidage de missiles. En mars, 3 100 des 85 000 salariés de l'entreprise avaient adressé à leur Pdg un courrier dénonçant le projet conjoint du géant de la Silicon Valley et du ministère américain de la Défense. Dans leur missive, ils avaient demandé à leur employeur qu'il établisse une politique d'entreprise affirmant ne jamais participer à créer des technologies de guerre. « Ce contrat met la réputation de Google en danger et est en opposition directe avec nos valeurs fondamentales », disaient-ils.

*Fabriquer cette technologie pour aider le gouvernement américain à de la surveillance militaire, et potentiellement à des résultats mortels, n'est pas acceptable* », ajoutaient-ils. Ils ont obtenu gain de cause. Durant l'été 2017, rapporte le site Novethic.fr, des promoteurs du numérique avaient déjà tiré le signal d'alarme. Dans une lettre adressée aux Nations unies, 116 entrepreneurs appelaient l'organisation internationale à légiférer sur les armes autonomes, outils menaçant de faire advenir « des conflits armés à une échelle plus grande que jamais, et à des vitesses trop rapides pour la compréhension humaine », s'alarmèrent-ils.

Ludovic Dupin, « Intelligence artificielle : les salariés de Google dénoncent un projet mené avec l'armée américaine », 6 avril 2018, à retrouver sur [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr)

## JUSTICE DES ROBOTS ET DES JUGES

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
N'A PAS ENCORE ENVAHI  
LES PRÉTOIRES. POUR COMBIEN  
DE TEMPS ENCORE ?

L'institution judiciaire n'est pas épargnée : diminuer les effectifs, baisser les coûts et gagner du temps est ici aussi érigé en objectif premier. À l'ère du numérique, la solution est donc toute trouvée. Depuis le 6 octobre 2016, obligation est faite aux tribunaux de mettre en ligne l'ensemble de leurs décisions, soit environ trois millions de jugements par an. La loi sur la République numérique en a décidé ainsi, créant par là même une phénoménale base de données qui ne demande qu'à être utilisée. Pour désencombrer les tribunaux des affaires civiles les plus simples – pour l'instant –, proposition est faite dans le projet de loi portant réforme de la justice, examinée depuis le 14 novembre au Parlement, tout d'abord, d'encourager la création de plateformes numériques capables d'analyser les jurisprudences afin d'exposer aux justiciables la probabilité qu'ils ont de conclure leur demande de telle ou telle façon. Ensuite, de renforcer les procédures de conciliation. Le raisonnement est simple : la méthode désengorgera l'institution judiciaire en permettant aux citoyens d'évaluer eux-mêmes la pertinence ou non d'ester en justice. Elle contribuera à soulager les

tribunaux de proximité que le gouvernement veut fermer. Au printemps 2017, Prédicte, un algorithme d'analyse prédictive, avait été expérimenté par les cours d'appel de Rennes et de Douai, ainsi que par le barreau de Lille. Ses compétences n'avaient pas convaincu. N'empêche. Le gouvernement maintient le cap. Que son projet donne des gages de modernité, on le comprend. Qu'il soit juste et efficace est une autre affaire, dénoncent ensemble le Syndicat des avocats de France et celui de la magistrature, et avec eux le Gisti, la Cimade ou encore l'association La Quadrature du net. Ce qui se prépare, expliquent-ils, est l'avènement d'une justice sans débat ni juge qui laissera de côté les justiciables les plus démunis. Une justice qui ne pourra ni apaiser ni concilier les parties. « Une justice expéditive »,

explique Laurence Blisson, juge d'application des peines et secrétaire générale du Syndicat de la magistrature. Et puis, quel contrôle auront les citoyens sur les critères retenus pour envisager les conclusions possibles à leur dossier ? « Les juges ont à argumenter, les machines pas », ajoute-t-elle. Au-delà, comment la règle générale qu'offre le droit parviendra-t-elle encore à se conjuguer avec la multiplicité des facteurs que la justice impose de considérer pour tenir compte de la complexité des situations ? Mystère.

Pour finir, précise la magistrate, cette façon de rendre la justice va empêcher toute évolution de la jurisprudence. En effet, parce que fondée sur la plus forte récurrence, les décisions dissonantes ou les jugements minoritaires ne pourront être considérés par les machines. Or, « l'avènement, dans les années 1990, d'une meilleure protection des consommateurs contre, par exemple, des clauses contractuelles illicites, n'a été possible que parce que des juges ont entrepris d'innover, de s'appuyer sur des textes européens pour créer de nouveaux droits ». Demain, lorsque la justice sera devenue mécanique et répétitive ? Les conseillers prud'homaux savent déjà où une telle logique peut mener...

Martine HASSOUN



## Prud'homes

L'institution d'un barème et l'obligation d'une phase préalable de conciliation qui, aux prud'homes, ont préfiguré l'avènement de la « justice prédictive » donnent, si rien n'est fait, une idée de la justice à venir. Selon le ministère de la Justice, le nombre d'affaires nouvelles portées devant l'institution paritaire a diminué, en 2017, de 15 %. Et si, devant le bureau de conciliation, ce nombre a fortement augmenté, passant de 33 900 en 2016 à 47 500 en 2017, cela ne s'est pas traduit par une hausse des affaires conciliées : 7 800 en 2017 pour 8 800 en 2016.

## UGICT-CGT

### Calendrier

#### • Rencontres

Les prochaines Rencontres d'*Options* auront pour thème : « Protection sociale, retraites, prévoyance : l'enjeu de l'encadrement ». Elles auront lieu le jeudi 13 décembre, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), 9, place d'Iéna, Paris 16<sup>e</sup>. Inscriptions obligatoires avant le 5 décembre sur [www.ugict.cgt.fr/cese](http://www.ugict.cgt.fr/cese)

#### • Santé

Pour combattre un stéréotype qui associe les cancers professionnels à des professions masculines dans les industries traditionnelles, l'Institut syndical européen organise une conférence « Femmes, travail et cancer ». Rendez-vous les 4 et 5 décembre à la Maison syndicale internationale, boulevard du Roi-Albert-II, à Bruxelles. En savoir plus sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

#### • Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt se tiendra le 12 décembre, salle du Ccn, au siège confédéral, à Montreuil.

#### • International

C'est la date du 22 janvier 2019 qui a été retenue par l'Organisation internationale du travail (Oit) pour commencer officiellement les célébrations de son centenaire. Une série d'événements mondiaux, régionaux et locaux sont programmés tout au long de l'année. Pour en savoir plus : [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

#### • Mines-Énergie

Le 6<sup>e</sup> congrès de l'Ufict Mines-Énergie aura lieu à Gréoux-les-Bains, dans les Alpes-de-Haute-Provence, du 25 au 29 mars.

#### • Congrès

Le 52<sup>e</sup> congrès confédéral de la Cgt ayant pour titre « Au cœur du travail, pour bâtir l'avenir » se déroulera du 13 au 17 mai à Dijon.

### Formation

Du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019, l'Ugict-Cgt organise un stage national sur le thème : « Être responsable Ugict-Cgt. Contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique ». Ce stage a pour objectif de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Il s'adresse aux membres de la commission exécutive Ugict, des directions des unions fédérales et des commissions départementales Ugict, aux syndicats spécifiques, aux élus et mandatés des collègues cadres et techniciens. Parmi les objectifs de cette formation : analyser les problématiques des Ict dans leur entreprise et leur profession ; travailler à l'émergence d'une nouvelle conception de l'entreprise et du management ; positionner l'activité spécifique dans les différentes structures de la Cgt... Elle se déroulera au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

Pour connaître l'ensemble des formations, notamment thématiques, proposées par l'Ugict-Cgt en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : [www.ugict.cgt.fr/ugict/formation](http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation)  
Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**International** Formation professionnelle, projet de directive européenne sur les congés parentaux, état de la négociation interprofessionnelle en Belgique... Le dernier numéro de *Chronique internationale*, revue de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) est désormais disponible. Un article se penche sur la proposition, par la Commission européenne, de réviser les directives « congés parental » de 1996 et 2010. Le texte a été peu à peu vidé de sa substance, après avoir été soumis au Conseil, puis au Parlement.

→ *Chronique internationale* n° 163, septembre 2018. À retrouver sur [www.ires.fr](http://www.ires.fr)

**Emploi** Dans *Policy Brief*, deux économistes de l'Office français des conjonctures économiques (Ofce), Bruno Ducoudré et Éric Heyer, analysent les effets attendus de la transformation du crédit d'impôt compétitivité-emploi (Cice) en baisse des cotisations des employeurs, conformément aux engagements du programme économique d'Emmanuel Macron. Ils les résumant ainsi : faibles sur l'emploi, nuls sur l'activité économique. Selon leurs évaluations, cette transformation se traduirait en effet par 40 000 à 50 000 emplois de plus à horizon 2023.

→ *Policy Brief* n° 40, octobre 2018.  
À retrouver sur [www.ofce.sciences-po.fr](http://www.ofce.sciences-po.fr)

**Société** En trente-cinq thèmes et 200 graphiques, c'est un classique que vient de publier *Alternatives économiques* avec son hors-série *Les chiffres 2019*. En voici le contexte : alors que la croissance est moins forte que prévu, le gouvernement cherche à comprimer la dépense publique pour ramener le déficit public à 0 d'ici à 2022 et engager le désendettement de l'État. Mais dans l'introduction de ce numéro, Antoine de Ravignan pose la question : face à l'urgence notamment d'accélérer les investissements pour limiter le réchauffement climatique, est-il bien raisonnable de vouloir réduire à tout prix l'effort public ?

→ *Alternatives économiques : les Chiffres 2019*, hors-série n°115, octobre 2018.

**Histoire** En 2019, l'Organisation internationale du travail (Oit) aura cent ans. L'occasion pour la revue *Le Mouvement social*, publiée par les éditions La Découverte, de consacrer un numéro à cet anniversaire dans un contexte de globalisation des échanges économiques. Elle propose ainsi de mieux faire connaître les recherches en cours sur l'Oit, « *tout particulièrement les solutions qui y furent discutées et mises en œuvre pour promouvoir la justice sociale* ».

→ *Le Mouvement social* n°263, 2<sup>e</sup> trimestre 2018.

## INDUSTRIE

# VOITURE AUTONOME: SANS LES MAINS, DÈS DEMAIN ?

LE DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES AUTONOMES ET CONNECTÉS SOUS-ESTIME CERTAINES QUESTIONS INDUSTRIELLES ET ENVIRONNEMENTALES. ENJEU CENTRAL : LA MAÎTRISE DES DONNÉES.

**R**éfléchir en termes de « mobilité » et non plus de « véhicule » : c'est ce qu'impose la promesse d'un développement relativement rapide du véhicule autonome, sous la pression en particulier de la concurrence et de l'appétit des grands groupes du numérique, comme Google ou Amazon, et des acteurs de la Silicon Valley, à l'image de Tesla. Déjà, certaines voitures aujourd'hui commercialisées permettent au conducteur d'abaïsser brièvement son niveau de vigilance. Dans quelques années à peine, des véhicules autonomes de niveaux 3 et 4 – sur une échelle qui en compte 5 – devraient commencer à rouler sur les autoroutes. On atteindrait la totale autonomie aux alentours de 2040 en zones périurbaines et, en test, dans les villes. Dans la seule Californie, 27 entreprises ont d'ores et déjà déposé une demande d'autorisation pour tester ces véhicules sur les routes de l'État.

Pourquoi une telle effervescence ? En réalité, le véhicule autonome, souvent

présenté comme une des applications commerciales majeures de l'intelligence artificielle, se trouve au croisement de plusieurs enjeux dont l'importance va croissant. Il y a, d'une part, un enjeu de sécurité, même s'il reste des dilemmes éthiques (voir page 34) : il s'agit de faire baisser le nombre d'accidents, alors qu'il y a chaque année 1,25 million de morts sur les routes. Il existe, d'autre part, un double enjeu environnemental et de mobilité : alors que les transports sont tenus pour responsables d'un quart des émissions de  $CO_2$ , le véhicule autonome, couplé à l'électricité, participerait d'une mobilité urbaine à « zéro émission », nous promet-on. Également connecté, il permettrait une réduction du nombre de véhicules en circulation en s'intégrant aux nouveaux usages de transports individuels et collectifs comme l'autopartage. Ce n'est pas un hasard si les transports

\* Inria, *Véhicules autonomes et connectés, les défis actuels et les voies de recherche*, mai 2018, 50 pages. En accès libre sur [www.inria.fr](http://www.inria.fr)

font partie des quatre secteurs définis comme prioritaires par le rapport Villani, aux côtés de la santé, de l'écologie et de la défense-sécurité.

Pour l'industrie automobile, cette mutation est cruciale. Non seulement parce que les constructeurs vont devoir affronter une concurrence nouvelle et nouer, comme c'est déjà le cas, des alliances inédites, notamment avec des organismes de recherche publics et privés spécialisés en intelligence artificielle. Mais aussi parce que la valeur du véhicule va profondément se modifier : « *Tous les acteurs de l'automobile vont devoir repenser leur modèle économique avec une chaîne de valeur qui doit progressivement migrer vers les fournisseurs de logiciels et les opérateurs de services liés à la mobilité* », prévient ainsi l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)\*.

Dans ce contexte, « *les données vont se substituer au pétrole* », résume Stéphane Flégeau, animateur du collectif Industrie ...



... à la fédération Cgt de la Métallurgie. La formule n'est pas neutre. «À l'avenir, la question centrale sera celle de la maîtrise des données. Cela suppose notamment d'intervenir, en amont, dans le cahier des charges de la composition des logiciels», explique-t-il. Problème: parce qu'elles se rapportent au monde du virtuel et de l'immatériel, les données ont la propriété de masquer la chaîne d'action nécessaire à leur fonctionnement. Un leurre: «En réalité, la donnée est physique, ce sont des composants, des réseaux et des data centers», explique encore Stéphane Flégeau. Le défi est ainsi industriel, dans un contexte où, notamment, le secteur des semi-conducteurs est en grande difficulté.» Ce qui est en jeu, c'est la maîtrise et l'indépendance technologiques; une question, pour la Cgt, de stratégie industrielle de long terme largement ignorée par la stratégie de déploiement du véhicule autonome.

## Un défi environnemental non résolu

À cela s'ajoute un défi environnemental non résolu. D'une part, le lien entre empreinte carbone et industrie numérique est sous-estimé. Celle-ci, ancrée dans du «matériel», consomme également de la chaleur et des ressources. Il est donc impropre d'associer étroitement le véhicule autonome connecté avec le développement d'une mobilité dite «neutre en carbone», comme c'est le cas dans le rapport Villani: il faudra de toute façon de grandes quantités d'énergie pour produire, stocker et sécuriser, à grande échelle, la masse des données en circulation.

Il faut interroger d'autre part le couple voiture autonome-électricité évoqué dans le contrat stratégique de la filière automobile, élaboré en mai dernier. Objectif affiché: multiplier par cinq, d'ici à la fin 2022, les ventes de véhicules 100 % électriques. Mais cela ne résoudra pas tout, prévient la Cgt: «L'impact environnemental d'un véhicule doit être envisagé de sa conception à sa destruction et, de ce point de vue, la voiture électrique, qui comporte un risque social, est également loin d'être "propre" souligne Denis Bréant, animateur du collectif Automobile de la fédération de la Métallurgie. Par conséquent, nous ne sommes pas pour le tout-électrique, mais pour un mix de motorisation qui réponde aux contraintes environnementales comme aux besoins des usagers»: pas seulement en zone urbaine, où sera principalement déployée la voiture autonome, mais sur tout le territoire. ▶

Christine LABBE

# SOCIÉTÉ DILEMMES ÉTHIQUES

QUE FAIRE FACE À DEUX OPTIONS QUI REPRÉSENTENT UNE MENACE POUR LA VIE HUMAINE? DE NOMBREUSES QUESTIONS RESTENT ENCORE SANS RÉPONSE.



LÉON TANGUY/MAXPPP

Transfert de responsabilité, sécurisation des communications, respect de la vie privée et des données à caractères personnel... Le développement du véhicule autonome et connecté pose de nombreuses questions encore aujourd'hui non résolues. L'une d'elles, essentiellement éthique, est déjà bien identifiée: face à deux options qui représentent une menace

pour la vie humaine, laquelle choisir? Est-ce le rôle d'une intelligence artificielle d'opérer le choix? Par exemple: faudra-t-il donner la priorité à sa propre protection ou à celle des autres, jeunes ou plus âgés? Cette priorité peut-elle changer si une sortie de route représente un danger non pour un seul piéton mais pour dix? En d'autres termes: quelle liberté de choix sommes-nous prêts à transférer à un logiciel, le plus «intelligent» soit-il? Car c'est bien en amont que ces dilemmes éthiques se posent, comme le rappelle un livre blanc de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria): «Une décision prise par un véhicule autonome et connecté, sans intervention humaine, n'est en définitive que le résultat de l'exécution d'un programme informatique.» Ce qui soulève deux questions fondamentales: quelles seront les règles, et qui sera chargé de les définir? C'est probablement le gouvernement allemand qui a anticipé le plus les termes du débat, en confiant un rapport à une commission réunissant 14 universitaires et experts dans les domaines de l'éthique, du droit et de la technologie. En juin 2017, cette commission a rendu publics les résultats de sa réflexion, en formulant une vingtaine de recommandations.

## Sacraliser la vie humaine: et après?

La première relève du bon sens: le mieux est sans aucun doute de ne pas se retrouver, «en première intention», confronté à un choix impossible, en anticipant au maximum l'éventualité d'un accident potentiellement mortel. Cela suppose, entre autres, de limiter l'exposition aux risques et à la survenue des «hasards», par le biais notamment du développement d'infrastructures routières «intelligentes». Seconde idée: la protection des individus doit l'emporter sur toute considération «utilitaire». La commission propose donc de sacraliser la vie humaine, quitte à écraser des animaux ou à provoquer des dégâts matériels. Soit: mais que faire lorsque deux vies humaines sont en jeu?

Dans ce contexte, elle interdit toute distinction qui serait fondée sur les caractéristiques personnelles des victimes potentielles, qu'il s'agisse de l'âge, du sexe, de la condition physique ou mentale. Mais tout en reconnaissant, au passage, la probabilité de choix «impossibles»: pour l'heure en effet, un certain nombre de décisions ne peuvent pas être programmées de telle sorte qu'elles apparaissent «éthiquement incontestables». Si personne n'a encore formulé de réponses satisfaisantes à toutes les questions, «c'est dès maintenant, prévient l'Inria, qu'il faut se les poser». C. L. ▶

## Fonction publique

## Quand un vacataire devient agent en Cdi

Vacataire pendant onze ans, une guide conférencière a obtenu de son employeur le bénéfice d'un contrat de droit public à durée indéterminée. Ainsi en a décidé la cour administrative d'appel de Douai<sup>1</sup>, eu égard à la permanence de son activité et de l'emploi occupé.

En l'espèce, Mme G., auparavant salariée de l'association Dieppe ville d'art et d'histoire, qui l'employait en qualité de guide conférencière, avait été recrutée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et pour exercer les mêmes fonctions, par la commune de Dieppe, qui avait souhaité reprendre au sein de ses effectifs les guides conférenciers contribuant à la valorisation et au rayonnement de son patrimoine. Pour ce faire, un arrêté du maire daté du 4 avril 2003 précisait que le recrutement de Mme G. était opéré « en qualité d'agent non titulaire vacataire pour effectuer des missions ponctuelles de guide conférencier » et prévoyait que l'intéressée percevrait une rémunération fixée sur la base d'un tarif forfaitaire à la vacation.

Étant demeurée au service de ladite commune durant onze années, au cours desquelles elle a assuré, selon des volumes horaires variables, les visites et actions de communication qui lui ont été confiées, Mme G. a souhaité bénéficier d'une situation plus pérenne. Estimant que son recrutement répondait, en réalité, à un besoin permanent de la commune en matière de valorisation de son patrimoine, elle a demandé au maire, par une lettre du 22 décembre 2014, de requalifier son engagement en contrat d'agent non titulaire, au sens du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale et de tirer toutes les conséquences juridiques de la requalification demandée, tant en ce qui concerne la rémunération que les cotisations sociales. Par un courrier daté du 23 février 2015, le maire a refusé de faire droit à cette demande, en estimant que l'état de vacataire qui était celui de Mme G. depuis son recrutement par l'arrêté du 4 avril 2013, était devenu définitif.

Face à ce refus, l'intéressée saisit le tribunal administratif de Rouen pour demander l'annulation de la décision du maire. Ce dernier fait droit à la demande de Mme G. et fait injonction à la Ville de

Le poste était pérenne, mais pas le statut de la salariée...

Au terme de onze ans de travail précaire, cette conférencière dieppoise a obtenu de bénéficier d'un Cdi de droit public.

Edoardo MARQUÈS

régulariser, dans un délai de trois mois, la situation de l'intéressée en lui reconnaissant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, le statut d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale au sens du décret du 15 février 1988 précité, avec toutes conséquences de droit, notamment en matière de cotisations sociales. La commune fait alors appel du jugement devant la cour administrative de Douai.

### Le juge administratif reconnaît les droits de la plaignante

La cour constate que Mme G. a été recrutée afin de contribuer, en tant que guide conférencière, à la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville de Dieppe, adhérente au réseau des villes d'art et d'histoire. Elle remarque également que l'arrêté de recrutement de Mme G. ne fixe aucun terme à ses missions, ni ne comporte une quelconque programmation de celles-ci. En outre et au-delà de la qualification de vacataire que le maire a entendu donner à ce recrutement, la juridiction note qu'il « ressort des pièces du dossier qu'ont été, dans ce cadre, confiées à Mme G. le soin d'assurer, en réalité sur une longue période, qui n'a pris fin qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des visites guidées

de différents monuments, de donner des conférences, d'animer des ateliers du patrimoine, ainsi que des formations, et d'assurer des publications ». Par ailleurs, indique la Cour, Mme G. était astreinte à participer à plusieurs réunions mensuelles au sein de la mairie afin d'organiser son travail. Enfin, la juridiction constate que le temps de travail annuel de l'intéressée était compris entre 294 et 707 heures. Dans ces conditions, souligne la cour « Mme G. doit être regardée comme ayant été recrutée non pour effectuer des vacations ponctuelles de guide conférencière, mais pour répondre à un besoin permanent de la commune, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation de son patrimoine culturel, alors même que les horaires hebdomadaires de l'intéressée étaient irréguliers et que sa rémunération était déterminée à la vacation. Par suite [...] eu égard à la durée et aux conditions dans lesquelles elle a été employée durant douze années par la commune [...], [celle-ci] aurait dû, en l'absence de cadre d'emplois de la fonction publique territoriale susceptible alors de répondre à un tel besoin, **bénéficier, dès son recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2003, d'un contrat d'engagement à durée indéterminée en application de l'article 3, dans sa rédaction alors en vigueur, de la loi du 26 janvier 1984 [...]** »<sup>2</sup>.

Néanmoins, la cour précise que Mme G. doit être rémunérée sur la base d'un grade de la filière culturelle, tout en excluant celui de conservateur du patrimoine, qui servait pourtant de référence au taux de vacation fondant sa paie, à charge pour la ville de le déterminer « et de la faire bénéficier, à tout le moins, des durées d'avancement maximales prévues pour chacun des échelons du grade considéré, en ajustant cet avancement en fonction de la manière de servir de l'intéressée, telle qu'elle ressort de ses fiches de notation et d'évaluation ». En outre, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État<sup>3</sup>, l'intéressée, précise la cour, doit bénéficier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 du régime indemnitaire « par référence au grade retenu pour la reconstitution de sa carrière, afin de tenir compte de son investissement et du niveau de responsabilité et de technicité inhérents aux missions qui lui ont été confiées ».

1. Caa Douai, 5 juillet 2018, requêtes n° 17DA00514 et 18DA00186;

2. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

3. Ce, 30 mars 2016, commune de Saint-Denis, requête n° 380616.

# droits

## Harcèlement sexuel Nouveaux outils pour le combattre

### Le Code du travail

Le Code du travail reprend les dispositions de la directive européenne n° 2006/54 du 5 juillet 2006 concernant le **harcèlement sexuel** : « *Aucun salarié ne doit subir des faits :*

*1° soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;*

*2° soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »* (Code du travail, art. L. 1153-1).

Concernant le nouveau régime de la preuve du harcèlement sexuel devant le juge civil, « *Lorsque survient un litige [...] le candidat à un emploi, à un stage ou à une période de formation en entreprise ou le salarié présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'un harcèlement. Au vu de ces éléments, il incombe à la partie défenderesse de prouver que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.* » (Code du travail, art. L. 1154-1).

Concernant les **agissements sexistes** : « *Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.* » (Code du travail, art. L. 1142-2-1).

Le harcèlement sexuel affecte gravement la vie de nombreuses salariées. Le droit européen, la loi interne modifiée récemment et la jurisprudence fournissent de nouvelles ressources pour le combattre et l'éradiquer des lieux de travail. Sans cela, on ne peut agir efficacement pour l'égalité professionnelle.

Michel CHAPUIS

### Le Code pénal (art. 222-33)

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'utiliser de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° Sur un mineur de quinze ans ;

3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de

grossesse, est apparente ou connue de leur auteur;

4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur;

5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice;

6° Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique;

7° Alors qu'un mineur était présent et y a assisté;

8° Par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

## Le Comité social et économique

Les délégués du personnel au Cse disposent d'un « droit d'alerte » efficace pour rendre effectif le droit à un environnement de travail sans harcèlement sexuel. Reprenant les dispositions de la loi du 31 décembre 1992, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi indique : « Si un membre de la délégation du personnel au comité social et économique constate, notamment par l'intermédiaire d'un travailleur, qu'il existe une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir, ni proportionnée au but recherché, il en saisit immédiatement l'employeur. Cette atteinte peut notamment résulter de faits de harcèlement sexuel ou moral ou de toute mesure discriminatoire en matière d'embauche, de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de classification, de qualification, de promotion professionnelle, de mutation, de renouvellement de contrat, de sanction ou de licenciement.

L'employeur procède sans délai à une enquête avec le membre de la délégation du personnel du comité et prend les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

En cas de carence de l'employeur ou de divergence sur la réalité de cette atteinte, et à défaut de solution trouvée avec l'employeur, le salarié, ou le membre de la délégation du personnel au comité social et économique si le salarié intéressé averti

par écrit ne s'y oppose pas, saisit le bureau de jugement du conseil de prud'hommes qui statue selon la forme des référés.

Le juge peut ordonner toutes mesures propres à faire cesser cette atteinte et assortir sa décision d'une astreinte qui sera liquidée au profit du Trésor. »

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (au plus tard), « un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution [...], pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité. » (Code du travail, art. L. 2312-59).

La loi ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour ce délégué « référent » par rapport aux autres délégués du Cse. Il doit, comme les autres délégués au Cse, bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de ses missions (Code du travail, art. L. 2315-18).

Aucune sanction n'est prévue en cas d'absence de désignation.

## L'Employeur

L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner.

Dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche, les personnes (salarié, personne en formation ou en stage, candidat à un recrutement, à un stage ou à une formation en entreprise) sont informées par tout moyen du texte de l'article 222-33 du Code pénal (supra) ainsi que des actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel et des coordonnées des autorités et services compétents. La liste de ces services est définie par décret. (Code du travail, art. L. 1153-5).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (au plus tard), « dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » (Code du travail, art. L. 1153-5-1).

Ce référent est désigné par l'employeur. La loi ne prévoit aucun statut, aucune protection, ni aucun moyen pour ce salarié « référent »... Aucune sanction n'est prévue en cas d'absence de désignation...

## Le Juge

Au sein d'une jurisprudence qui devient abondante, deux arrêts rendus en 2017 donnant gain de cause à une salariée sont à signaler. Chacun de ces deux arrêts, reçus par le juge civil (conseil de prud'hommes, cour d'appel, chambre sociale de la Cour de cassation) apporte des formulations innovantes importantes pour la prévention et, le cas échéant en cas d'insuffisance de la prévention pour la réparation :

- « **un fait unique peut suffire à caractériser le harcèlement sexuel** » (Cour de cassation, chambre sociale, 17 mai 2017, N° de pourvoi 15-19300, l'Inter-association parents et amis des scouts). Dans cette affaire, « le président de l'association avait "conseillé" à la salariée qui se plaignait de coups de soleil de "dormir avec lui dans sa chambre", "ce qui lui permettrait de lui faire du bien" [...] ». La salariée peut obtenir des dommages-intérêts de la part du salarié harceleur et de la part de l'entreprise (les deux se cumulent). La salariée obtient la requalification de sa démission en licenciement nul.

- « **Le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance**, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes ou vulgaires [...] » (cour d'appel d'Orléans, chambre sociale, 7 février 2017, n° 15/02566. SA La Nouvelle République du Centre-Ouest). Dans cette affaire, selon l'arrêt, « le harcèlement sexuel est établi ». Ce harcèlement sexuel était constitué par des « propos sexistes, orduriers et outrageants de la part de ses collègues, des affichages de photographies à connotation sexuelle sur les ordinateurs et sur un mur de l'"open space". »

Pour le juge, il résulte du Code du travail que « l'employeur, tenu d'une obligation de sécurité [...] en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, manque à cette obligation lorsqu'un salarié est victime sur le lieu de travail d'agissements de harcèlement [...] sexuel exercés par l'un ou l'autre de ses salariés, quand bien même il aurait pris des mesures en vue de faire cesser ces agissements. C'est le cas en l'espèce. » L'employeur n'a pas satisfait à son obligation de sécurité, « ce qui a conduit à ce que se poursuive le harcèlement sexuel dont se plaignait la salariée. »

VITRY-SUR-SEINE/ART VISUEL

# VINGT ANS DE CRÉATION DE MELANIE MANCHOT



ADAGP PARIS 2018

Melanie Manchot, *Cornered Star*, 2018. Installation vidéo, 7'.

Melanie Manchot, née en 1966, est allemande et vit à Londres. On la définit comme artiste visuelle, car elle œuvre sur la photographie, le film, la vidéo et l'installation. Sous le titre « Open Ended Now », le Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac/Val) permet de découvrir vingt ans de sa création. C'est sa première grande exposition monographique en France. Il est dit, dans la présentation de ses travaux, qu'elle « s'approprie l'espace en le mettant à nu dans une scénographie ouverte mêlant espaces intimes et communs, où chaque œuvre définit son propre territoire ». Pendant la durée de la manifestation, il est prévu qu'elle tourne une nouvelle production vidéo participative, au cours de laquelle la salle où a lieu l'exposition se transforme en plateau de tournage, véritable décor d'une œuvre en devenir. Quant à l'esprit de son travail, il faut savoir que, depuis les années 1990, elle place au cœur de sa pratique artistique les liens, les relations et les tensions entre l'individu et la communauté. Tout ce qu'elle produit est ainsi traversé par les rapports qu'entretient le corps (social) avec l'espace (public). Elle use du portrait avec une sensibilité très personnelle, en inscrivant subtilement les figures dans leur environnement spécifique. Ce faisant, elle ne néglige pas les plus infimes transgressions des codes usuels dans le domaine public et la sphère privée. Ses portraits de groupes, dans lesquels elle s'approprie les rituels collectifs (assemblées diverses, marches, danses ou fêtes) restituent généreusement l'affirmation d'un corps social résolument enclin au partage et à l'échange. On peut, du coup, affirmer que Melanie Manchot explore la possible harmonie de l'humaine différence.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 24 FÉVRIER, AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE, PLACE DE LA LIBÉRATION, VITRY-SUR-SEINE (94). WWW.MACVAL.COM

## MALAKOFF/FESTIVAL OPÉRAS TRADITIONNELS CHINOIS

Au Théâtre 71 de Malakoff, l'occasion rare est offerte d'assister aux représentations de sept opéras traditionnels chinois venus de diverses régions de l'Empire du Milieu. En autres titres pittoresques, *Le Roi des singes et la sorcière squelette*, *La Légende de l'arc en fer*, *La Concubine Yang Guifei* et *L'Orphelin de la famille Zhao...* Organisé par le Centre culturel de Chine à Paris, dans le cadre de la programmation hors les murs du Théâtre de la Ville, l'événement fait découvrir une discipline extrêmement stylisée, pour nous mystérieuse mais toujours populaire là-bas, dûment codifiée et poétique, dans laquelle les costumes chatoyants le disputent aux maquillages raffinés, tandis que la gestuelle, l'émission de la voix et les instruments de musique ne peuvent que nous surprendre par leur étrangeté.

• DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE, THÉÂTRE 71, 3, PLACE DU 11-NOVEMBRE MALAKOFF (92). WWW.THEATRE71.COM

## SORTIES FILMS

### Les Veuves

STEVE McQUEEN

(ROYAUME-UNI/ÉTATS-UNIS)

Le cinéaste britannique, homonyme de l'acteur américain, adapte cette fois une série célèbre, dans laquelle quatre femmes qui ont perdu leur mari lors d'un braquage décident d'unir leurs forces pour payer leurs dettes... Rebondissements garantis sur un fond de réalisme social.

### Cold War

PAWEŁ PAWLIKOWSKI (POLOGNE)

Tourné en noir et blanc, ce film, dont l'argument est tiré de l'expérience des parents du réalisateur, retrace leur histoire d'amour et de séparations forcées dans l'Europe coupée en deux après la Seconde Guerre mondiale, dans la période dite de la Guerre froide (« Cold War »).

### Le Grand Bain

GILLES LELLOUCHE (FRANCE)

Une comédie sociale non négligeable et plutôt sympathique, où l'on voit une bande de types sur le retour, passablement paumés, reprendre goût à la vie en intégrant une équipe de natation synchronisée masculine, sous la direction d'une femme en fauteuil roulant qui les entraîne à la dure.

# ROUBAIX/CÉRAMIQUE HERVÉ DI ROSA PIQUE UNE TÊTE DANS LA PISCINE

À Roubaix, à la Piscine-Musée d'art et d'industrie André-Diligent, dûment agrandi (plus de 2 000 mètres carrés supplémentaires) et rénové, Hervé Di Rosa expose actuellement ses dernières œuvres céramiques, réalisées lors de la 19<sup>e</sup> étape de son tour du monde, qui l'a mené de Tel-Aviv à Miami, de La Havane à Séville, de Durban à Mexico, de Paris Nord à Little Haïti, de Fomban à la Réunion, de Sofia à Kumasi, de Porto Novo à Patrimônio, de Binh Duong à Tunis, en quête d'expériences et de surprenants matériaux nouveaux, au contact des meilleurs artisans rencontrés en route. Cette fois, cet artiste sétois de 1959 a œuvré auprès des artisans renommés de Víúva Lamego, l'une des fabriques historiques d'azulejos au Portugal.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 20 JANVIER, À LA PISCINE, 23 RUE DE L'ESPÉRANCE, ROUBAIX (59).  
WWW.ROUBAIX-LAPISCINE.COM



Hervé Di Rosa, *Cabinet de curiosité - Étape 19 : Lisbonne, Portugal, 2018*. Azulejos peints à la main. Collection particulière.



Hervé Di Rosa, *Mandala - Étape 8 : Durban, Afrique du Sud, 2000*. Câbles téléphoniques tressés. Collection particulière.



DR

En 1952, Gio Ponti aménagea le salon principal de la première classe sur le paquebot transatlantique *Andrea Doria*. Trieste, Thalia Marine. Services, archives Maurizio Eliseo

## PARIS/ARCHI-DESIGN GIO PONTI DE A À Z

Dans le hall principal du Musée des arts décoratifs, l'exposition « Tutto Ponti », sous-titrée « Gio Ponti, archi-designer », embrasse la totalité de sa longue carrière, de 1921 à 1978. Près de 400 pièces de ce Milanais inventif (1891-1979) permettent d'en saisir tous les talents, de l'architecture au design industriel, du mobilier à la lumière, de la création de revues jusqu'à ses incursions dans le verre, la céramique et le travail des métaux.

• JUSQU'AU 10 FÉVRIER, AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS, 107 RUE DE RIVOLI, PARIS 1<sup>er</sup>. [HTTP://MADPARIS.FR](http://MADPARIS.FR)

## BOURGES/«SOFT POWER» DES ARTISTES FÉMINISTES

C'est sous le titre « Soft power » (qu'on peut traduire par « puissance douce ») qu'une trentaine d'artistes, femmes et hommes, se revendiquant du féminisme, exposent des œuvres où la broderie, la couture, le crochet, le tricot ou le *quilting* (technique de matelassage du tissu) prouvent qu'ils sont devenus des pratiques artistiques à part entière. Trois thèmes sont à l'honneur : l'histoire et la représentation des corps noirs, l'expérience de l'exil et l'expression plastique d'engagements féministes. Il est précisé que « les matériaux textiles sont inhérents à nos histoires, nos quotidiens, nos corps, nos intimités ». Ils apparaissent donc « comme les écrans sensibles et tactiles à travers lesquels se reflètent nos sociétés ».

• JUSQU'AU 19 JANVIER, À TRANSPALETTE, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN, 24-26 ROUTE DE LA CHAPELLE, BOURGES (18). [WWW.EMMETROP.FR](http://WWW.EMMETROP.FR)

## PARIS/THÉÂTRE LES DOUTES DE DEVOS

François Morel a conçu et interprète *J'ai des doutes*, sur des textes de Raymond Devos (1922-2006) et une composition musicale d'Antoine Sahler, lequel l'accompagne, en alternance avec Romain Lemire. On se rappelle Devos disant qu'il « rentre chez lui, surprend son meilleur ami dans ses pantoufles ». Il a des doutes et il le dit : « En plus, c'est pas du tout ma taille. » Devos, formidable homme de scène, expert en paradoxes saisissants et en jeux de mots d'anthologie, explorateur impavide des territoires de l'absurde, se voit du coup remis en selle par François Morel, comédien, écrivain et chroniqueur sur France Inter, qui cultive l'humour à sa manière.

• DU 4 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER, AU THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2, AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT, PARIS 8<sup>e</sup>. [WWW.THEATREDURONDPOINT.FR](http://WWW.THEATREDURONDPOINT.FR)

ADAGP, PARIS 2018, PHOTO PIERRE SCHWARTZ

ADAGP, PARIS 2018, PHOTO PIERRE SCHWARTZ

PARIS/EXPOSITION

# CARAVAGE AU GÉNIE OMBRAGEUX N'AVAIT PAS QUE DES AMIS

LE MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ PRÉSENTE, DE CE MAÎTRE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, DIX CHEFS-D'ŒUVRE ISSUS DE SA PÉRIODE ROMAINE, ENTOURÉS DE TABLEAUX DE SES RIVAUX.



*Ecce Homo* (1605), huile sur toile, 128 x 103 cm. Musei di Strada Nuova-Palazzo Bianco, Gênes.



*Le Joueur de luth* (1595-1596), huile sur toile, 94 x 119 cm. Musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg.

MUSEI DI STRADA NUOVA, GENOVA

THE STATE HERMITAGE MUSEUM/PHOTO BY PAVEL DEMIDOV

C'est un muet dialogue au sommet qui est proposé au musée Jacquemart-André, de concert avec l'Institut de France et Culturespaces (« acteur culturel privé »), lors de la manifestation intitulée « Caravage à Rome, amis et ennemis », au cours de laquelle cohabitent sur les cimaises dix toiles majeures de Michelangelo Merisi da Caravaggio (1571-1610), dit Caravage, et des œuvres du Cavalier d'Arpin (de son vrai nom Giuseppe Cesari, chez qui il apprit à peindre des fleurs et des fruits), d'Annibal Carrache, d'Orazio Gentileschi, de Giovanni Baglione ou de Jusepe Ribera... Sur les dix pièces originales de Caravage rassemblées ici, sept n'avaient jamais été vues en France. Seuls *Le Souper à Emmaüs* (1605-1606) de Milan, *l'Ecce Homo* de

Gênes et le *Saint François en méditation* (vers 1606) de Crémone avaient été auparavant montrés dans notre pays. La figure de Caravage, au-delà du génie propre à l'artiste, hante durablement l'imagination à cause du tempérament farouche du personnage, dont on sait qu'il sortait en armes, qu'il fut mis en procès, qu'il fut pris dans maintes batailles de rue et tua d'un coup d'épée le dénommé Ranuccio Tomassoni qui se vida de son sang.

## Il s'évade, gagne le large à bord d'une barque

Caravage, lui-même blessé, dut prendre la fuite. Reconnu coupable de meurtre, condamné par contumace à la mort par décapitation, il se rendit à Naples où, grâce à sa renommée, lui furent passées des commandes de puissants personnages et de confréries religieuses. À l'été 1607, Caravage aborde à Malte où,

bénéficiant là aussi de hautes protections, il travaille et sera fait chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Un peu plus tard, il est emprisonné et radié de l'ordre de Malte, sans doute à cause d'un différend avec un autre chevalier. Il s'évade, gagne le large à bord d'une barque et se réfugie à Syracuse où l'héberge Mario Minniti, ami de longue date, qui fut notamment son modèle pour le célèbre et si troublant *Bacchus* alangui du musée des Offices de Florence, ainsi que du magnifique *Joueur de luth* (1595-1596), aujourd'hui prêté par l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.

Jusqu'en septembre 1609, il vit et peint en Sicile, entre Syracuse, Messine et Palerme. Il regagne Naples en octobre. Peu après son arrivée, il est blessé au visage au cours d'une rixe. Il s'embarque pour Rome avec, dit la rumeur, l'espoir d'obtenir la grâce du pape. Lors d'une escale à Palo Laziale, sur les côtes du Latium, il est arrêté et jeté

Jusqu'au 28 janvier, musée Jacquemart-André, 158 boulevard Haussmann, Paris 8<sup>e</sup>.



*Judith décapitant Holopherne* (vers 1600), huile sur toile, 145 x 195 cm. Galerie Nazionali di Arte Antica di Roma. Palazzo Barberini, Rome.

**La figure du Caravage, au-delà du génie propre à l'artiste, hante durablement l'imagination à cause du tempérament farouche du personnage.**

en prison durant deux jours. Le navire qui transporte ses biens et ses derniers tableaux repart sans lui. Libéré, Caravage tente de rejoindre Rome mais meurt en chemin, le 18 juillet 1610, à Porto Ercole. On a parlé de la malaria, ou de la dysenterie. Il avait 38 ans.

Cette vie violente – mais l'époque tout entière est violente, ce qui fascinera le Stendhal des *Chroniques italiennes* et Antonin Artaud dans sa pièce de théâtre *Les Cenci* – n'a évidemment pas manqué de subjuguier biographes, historiens d'art, romanciers et cinéastes. Pier Paolo Pasolini, mort assassiné sur la plage d'Ostie, plaçait très haut ce frère de malheur, comme lui victime de l'excès de passion qui l'incendiait.

Il y a aussi que Caravage vécut au temps béni des séquelles historiques du Concile de Trente. Convoquée par le pape Paul III en 1542, commencée en décembre 1545,

terminée en décembre 1563, cette consultation massive à vocation œcuménique de l'Église catholique était destinée à répondre avec force aux thèses de Luther. Étalé sur dix-huit ans et cinq pontificats (Paul III donc, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie V), le Concile de Trente décréta essentiellement la doctrine du péché originel, la définition des sept sacrements (le baptême, la confirmation, la réconciliation, l'eucharistie, le mariage, l'ordre, le sacrement des malades) et le culte des saints.

Face à la rigoureuse sobriété prônée par le protestantisme, l'Église de Rome renchérisait sur les fastes de l'art, singulière-

ment la peinture, et chaque ville d'Italie eut plus ou moins son style propre en ce domaine. Caravage, pour sa part, tenant à ses débuts de l'école lombarde, fut, lors de son long séjour dans la capitale pontificale de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, au cœur des débats esthétiques bouillonnants qui agitaient alors les classes dirigeantes – hauts prélats, institutions religieuses, aristocrates ou riches banquiers. C'est d'ailleurs grâce à la protection de nobles et de dignitaires ecclésiastiques qu'il put passer relativement entre les gouttes au fil de sa courte vie de bâton de chaise.

Il fit scandale en peinture par son goût ...



*Le Souper à Emmaüs* (1606), huile sur toile, 141 x 175 cm. Pinacoteca di Brera, Milan.

... sans frein pour la vérité et le réalisme cru de ses figurations, jusque dans les sujets religieux. Il n'est que de voir, pour s'en convaincre, son *Saint Jérôme* (vers 1611), vieil homme barbu aux muscles flasques lisant et écrivant devant une tête de mort. Une fine auréole le couronne discrètement. Pas de nuée d'anges au-dessus de sa tête. Son *Saint François en méditation* (vers 1606) vaut par la même simplicité radicale. L'auteur du *Cantique des créatures*, le front plissé, le menton posé sur ses deux mains, un genou à terre, s'abîme dans la contemplation d'un livre qui repose sur un crâne. Quant à sa *Madeleine en extase*, dite aussi *Madeleine Klain* (1606), dont sont présentées deux versions, n'anticipe-t-elle pas, dans la pâmoison bouche ouverte, le sublime groupe statuaire du Bernin, qui inspira à Jacques Lacan un de ses plus fameux séminaires, *Encore*, sur la jouissance sans fin et sans limite? Voyons également *Ecce Homo* (1605), ce Christ frère aux yeux baissés, aux mains liées, que surplombe un bourreau de haute taille et que désigne un vieillard officiel qui nous regarde. Dans *Le Souper à Emmaüs* (1605-1606), humble scène d'auberge avec quelque pitance sur la table, le Messie est entouré d'un homme et de deux femmes du peuple. Les personnages, ceints d'obscurité, ne s'en détachent que par quelques rares touches de lumière. On suppose que Rembrandt, né quatre ans après l'effacement de Caravage, se souviendra de cette leçon de ténèbres dans sa pratique raffinée du clair-obscur.

Il est une autre veine dans l'inspiration de Caravage, qu'on pourrait presque définir comme sensiblement païenne, quand bien même le motif relève du sacré. Dans *Le Jeune Saint Jean-Baptiste au bélier* (1602), c'est un très jeune homme nu sur des étoffes au drapé savant. Il enlace la tête de la bête à cornes et plante en nous son regard, avec un sourire qu'on pourrait juger équivoque. Ne dirait-on pas un peu Ninetto, l'acteur si cher à Pasolini, qui le découvrit dans la rue? Sur le même thème, le *Saint Jean-Baptiste tenant un mouton*, attribué à Bartolomeo Manfredi, paraît bien sage et pudique.

### Un jet de sang jaillit du cou de l'homme

Remarquablement conçue et pensée (par l'historienne d'art Francesca Cappelletti et Pierre Curie, conservateur du musée Jacquemart-André depuis janvier 2016), l'exposition est divisée en huit sections. La première s'intitule « Le théâtre des têtes coupées ». Y culmine cet absolu chef-d'œuvre de Caravage, *Judith décapitant*



*Le Jeune Saint Jean-Baptiste au bélier* (1602), huile sur toile, 129 x 95 cm, Musei Capitolini, Pinacoteca Capitolina, Rome, Archivio Fotografico dei Musei Capitolini.

*Holopherne* (1598). La jeune veuve juive au visage si pur tranche la gorge du général de Nabuchodonosor qui la désirait. Un jet de sang jaillit du cou de l'homme surpris dans son sommeil, dont on pense qu'il s'agit d'un autoportrait convulsif du peintre. Une vieille servante ridée tient dans ses mains un morceau de tissu pour emporter la hure du guerrier immolé. Ce tableau jouira d'une longue postérité. Non loin de lui, le *David et Goliath* (1609-1610) d'Orazio Borgianni, dans sa cruauté sans merci, le rappelle à l'envi. On songe aussi à Artemisia Gentileschi, représentante éminente de l'école dite caravagesque, qui coupa également le

cou d'Holopherne dans un tableau d'une admirable férocité où l'on croirait que Judith accouche littéralement de la trogne de la victime.

Les autres sections sont, dans l'ordre : « Musique et nature morte », « Peindre d'après un modèle vivant », « Les contemporains » (ce qui autorise un comparatisme de bon aloi), « Quelques visages à Rome au début du siècle » (entre autres, par un anonyme, un portrait de Caravage au regard fier, vers 1600), « La Passion du Christ, un thème caravagesque » et « Le temps de la fuite ». Lors d'un procès intenté par un confrère, Caravage, à qui l'on reprochait de prendre ses modèles dans le bas peuple, déclara avec superbe : « *Mon métier est celui de peintre. Quand je dis qu'un homme a du talent, je veux dire qu'il réussit dans son art; ainsi un peintre de talent est un peintre qui peint bien, et qui imite bien les choses de la nature.* » Est-il profession de foi plus clairement parlante?

« Un peintre de talent est un peintre qui peint bien, et qui imite bien les choses de la nature. »

Jean-Pierre LÉONARDINI

## LUDWIG VAN BEETHOVEN Chefs de famille

Être « fils de » n'a visiblement pas trop inhibé Philippe Jordan. Assistant de Daniel Barenboim à l'opéra de Berlin à l'âge de 24 ans, on le retrouve onze ans plus tard directeur musical de l'Opéra de Paris. Fonction qu'il cumule à partir de 2014 avec la direction de l'Orchestre symphonique de Vienne. Très demandé, Philippe Jordan quittera Paris en 2021 pour le légendaire Staatsoper de la capitale autrichienne. Le fils aura alors définitivement dépassé – au moins sur le papier – le père, Armin, connu pour avoir dirigé l'Orchestre de la Suisse romande et l'Ensemble orchestral de Paris. Philippe Jordan partage avec son père le goût du répertoire lyrique, avec une prédilection pour Wagner – il donnera une nouvelle version du *Ring* en 2021, à Bastille – et la musique symphonique. Amateur de cycles, le Suisse de 44 ans propose sa deuxième intégrale des symphonies de Beethoven, après celle enregistrée avec l'orchestre de l'Opéra de Paris en 2016. Et là encore, le poids de ceux qui l'ont précédé à la tête des Wiener Symphoniker (Karajan, Sawallisch, Giulini) ne semble pas trop l'écraser. Deux choses étonnent d'emblée dans son interprétation : la clarté des plans sonores et le mouvement d'ensemble porté par une dynamique et une énergie maîtrisées. Les contrastes si caractéristiques de la musique de Beethoven, subits et inattendus, la juxtaposition des *forte* et des *piano*, sont traités ici sans brusquerie, que ce soit dans les pages à la tonalité plus dramatique comme l'*Héroïque* ou la célébrissime 5<sup>e</sup> symphonie, ou plus joyeuse, comme la 4<sup>e</sup>. Sauf gros raté sur les cinq prochaines symphonies, Philippe Jordan ne devrait pas avoir trop de mal à trouver une place de choix dans une discographie archifournie.

• PHILIPPE JORDAN, WIENER SYMPHONIKER, *BEETHOVEN SYMPHONIES, VOLUMES I (1/3) ET II (4/5)*, 2 CD WS (SONY MUSIC), 15 EUROS CHAQUE.

## DOMENICO SCARLATTI Rondeau napolitano

Lorsque Scott Ross meurt en 1989, Jean Rondeau n'a pas encore vu le jour. Mais tout laisse à penser qu'il pourrait être son fils spirituel. Pas seulement à cause de sa barbe fournie et de sa dégaine un peu rock 'n' roll. Difficile de rester de marbre en écoutant et en voyant ce musicien de 27 ans. Son jeu est à son image : tout sauf lisse, respirant le naturel. Jean Rondeau puise son inspiration dans tous les styles, et en particulier le jazz (il a fondé un quartet, le Note Forget). Sa personnalité et son imagination collent à la variété et au caractère éminemment moderne des sonates de Scarlatti, né à Naples la même année que Bach et Haendel. Sous ses doigts, les touches se font légères, la sonorité plus douce, moins sèche, plus expressive, passant de l'élégance à l'allégresse, de la danse de cour au flamenco. Parmi les quinze sonates sélectionnées (sur 555), la merveilleuse sonate K.30, que Scarlatti aurait écrite à partir d'un motif dessiné par son chat, qui avait pour habitude de marcher sur le clavier de son instrument.

• JEAN RONDEAU (CLAVECIN), *SONATAS SCARLATTI*, 2 CD ERATO, 17 EUROS.

## Saint-Émilion grand cru Château Grangey

Voici une bonne et vieille maison dont l'origine remonte à trois siècles, située sur la commune de Saint-Christophe-des-Bardes. Sa production fut longtemps confiée à l'Union de producteurs de Saint-Émilion – excellente cave coopérative au demeurant. Mais en 2009, Franck Mio a décidé de reprendre l'exploitation de son domaine pour lui donner un nouvel élan. De la culture de la vigne à la vinification, de nombreux efforts ont été entrepris pour produire des vins typés, élégants et racés, et redonner aux six hectares de Grangey toute leur place au sein du paysage saint-émilionnais.

Ce terroir situé à flanc de coteau sur un sol argileux et limoneux permet l'élaboration d'un vin d'une grande fraîcheur et d'un bon potentiel de garde. La cuvée Le cerisier 2016 (12 €) s'impose par sa rondeur, son volume et ses arômes persistants de mûre, de vanille et de réglisse. Il accompagnera parfaitement dans sa jeunesse, cassoulets ou confits de canard. Le grand cru Les cinq parcelles 2015 (17 €) vin charmeur à la robe soutenue, à la bouche douce et soyeuse, conviendra plutôt aux viandes rouges, une entrecôte grillée aux sarments de vigne par exemple. Le Château Grangey grand cru 2013 (27 €) domine l'ensemble. Ce beau vin élevé en barriques, au boisé finement vanillé, plaira aussi bien jeune que patiné par les ans. Après quelques années de garde il fera honneur aux sauces liées au sang, au civet de lièvre par exemple. Au regard des tarifs pratiqués à ce niveau dans l'appellation, cette adresse est une très bonne opportunité.

Georges SULIAC

CHÂTEAU GRANGEY  
33330 SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES  
05.57.84.24.29

### ABIRGISSON

L'écrivain islandais Bergsveinn Birgisson (né en 1971) est l'auteur du roman épistolaire *La Lettre à Helga* (publié en français par les éditions Zulma). Claude Bonin en met en scène l'adaptation théâtrale, avec pour unique interprète l'acteur Roland Depauw. C'est jusqu'au 22 décembre, au théâtre de l'Épée de bois, à la Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12<sup>e</sup>.  
[www.epeedebois.com](http://www.epeedebois.com)

### MONASTERIO

Luis E. Gutiérrez Ortiz Monasterio (né en 1968 à Guadalajara au Mexique) est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre. L'une d'elles, *Les Filles du trois et demi* (publiée aux éditions Le Miroir qui fume) est à l'affiche du Théâtre funambule Montmartre jusqu'au 21 janvier. Mise en scène de David Le Rheun, avec sur le plateau Perrine Dauger et Laure Portier en alternance avec Marjorie de Larquier. 53 rue des Saules, Paris 18<sup>e</sup>.  
[www.funambule-montmartre.com](http://www.funambule-montmartre.com)

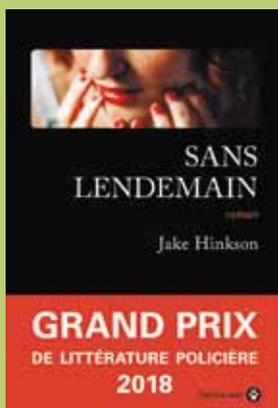
### DUMONT

*Le Bon Grain* est présenté comme « une farce écologiste » de François Dumont, jouée par Melody Doxin, Hadrien Peters, Pierre Clarard, François Dumont, mise en scène par l'auteur et créée à la Comédie Nation du 12 novembre au 5 janvier. 77, rue de Montreuil, Paris 11<sup>e</sup>.  
[www.comedienation.fr](http://www.comedienation.fr)

# L'ŒUVRE DU DIABLE

## Religion et roman noir

ARTO PAASILINNA  
ÉCRIVAIT  
DES ROMANS  
ÉCOLOGIQUES À LA  
LISIÈRE DU POLAR.  
JAKE HINKSON  
NOUS ENTRAÎNE  
DANS L'ENFER  
DE LA "BIBLE BELT"  
ÉTATS-UNIENNE.



Le Finlandais Arto Paasilinna nous a quittés au mois d'octobre, à l'âge de 76 ans. Ce brillant écrivain avait pratiqué divers boulots manuels dont celui de bûcheron avant d'entrer à l'École supérieure d'éducation populaire de Laponie et, à partir de 1963, de travailler comme journaliste au quotidien régional ainsi que dans des journaux et revues littéraires, où il écrivait sur le cinéma et la télévision. Il commencera une carrière de romancier avec *Ikä-Alpi chasseur d'ours* (1964) mais sa célébrité sera plus tardive en France, tout simplement parce que ses traductions seront publiées avec dix, quinze ou vingt ans de décalage. C'est ainsi que les lecteurs français plébisciteront successivement *Le Lièvre de Vatanen*, *La Forêt des renards pendus* et *Petits Suicides entre amis*, appréciant son humour souvent macabre, à la marge du polar, ses digressions, ses réjouissants personnages toujours en cavale. Il a signé 35 romans traduits dans 27 langues.

La maison d'édition Gallmeister a souvent la main heureuse en nous faisant découvrir de jeunes romanciers états-uniens de grand talent. Le mois dernier, je vous présentais Gabriel Tallent, auteur de *My Absolute Darling*. Aujourd'hui c'est au tour de Jake Hinkson, dont la troisième traduction en français, *Sans lendemain*, vient de recevoir le Grand Prix de littérature policière 2018, domaine étranger. Quelques mots sur les origines du romancier peuvent expliciter les thèmes développés dans ce livre. Jake Hinkson est né en 1975 dans le nord de l'Arkansas. Élevé dans une famille baptiste de prêcheurs et de charpentiers dans les monts Ozark, les études ne semblent pas son point fort, tandis qu'il s'enfonce dans la croyance religieuse. Mais sa passion pour les romans et films policiers et de science-fiction est finalement plus forte que l'Église, dont il finira par se détacher. Il vit alors à Chicago et va découvrir Faulkner et Flannery O'Connor, ainsi que l'univers du *hard-boiled* avec Mickey Spillane et plus tard Ross MacDonald, Dashiell Hammett et Raymond Chandler. À ce propos, il résume son évolution en indiquant avoir « vécu deux vies, la vie pieuse de croyant baptiste du Sud puis celle de lecteur avide de roman noir », ce qui l'a conduit, comme allant de soi, à mettre un personnage « noir » dans ses romans. Outre son activité de romancier, Jake Hinkson a enseigné dans différentes universités et écrit des articles pour divers magazines, notamment sur le cinéma.

Son nouveau roman, *Sans lendemain*, se déroule pendant les années 1940. C'est un récit à la fois urbain, car il y est question de cinéma, d'Hollywood, de censure, de fric pas chic du tout, et d'un récit rural sur l'Amérique profonde et ses peurs, ses préjugés et ses codes. La protagoniste, une femme qui en est aussi l'héroïne, s'appelle Billie Dixon et elle est homosexuelle (aïe!). Jeune femme indépendante ayant de vagues ambitions de scénariste, Billie accepte un job alimentaire : transporter des bobines de films d'un État à l'autre pour une médiocre société de production. Arrivée dans une petite ville de l'Arkansas, elle se rend dans un cinéma délabré et tente de convaincre son propriétaire de relancer son business. Mais celui-ci est soumis aux interdictions du pasteur local qui estime que le cinéma est l'œuvre du Diable. Moyennant une conversation avec le pasteur, Billie espère le convaincre de revenir sur sa décision en le soudoyant. Mais pour son plus grand malheur, elle va faire la connaissance de la très jolie et séduisante femme du pasteur. C'est pour Billie l'amorce d'une descente aux enfers.

Ce formidable roman reprend les thèmes classiques du roman noir : la mise en évidence des dysfonctionnements de la société avec, ici, l'obscurantisme, la frustration sexuelle, la peur de l'étranger, de celui qui ne vous ressemble pas et qui ne connaît pas vos codes de comportement, les grandes années américaines de l'anticommunisme, les notions de bien et de mal. *Sans lendemain* est servi par un style concis et efficace qui constitue un bel hommage aux grands auteurs américains du roman noir que furent Jim Thompson ou David Goodis. Son premier roman, *L'Enfer de Church Street*, publié chez le même éditeur, avait reçu le prix Mystère de la critique en 2016.

Le mois prochain, nous rendrons compte de *Leurs enfants après eux*, qui vient d'être primé. Après Jean Vautrin et Pierre Lemaitre, Nicolas Mathieu est le troisième polardeux à recevoir le Goncourt !

Claude MESPLÈDE

### BIBLIOGRAPHIE

- ARTO PAASILINNA, *LE LIÈVRE DE VATANEN*, FOLIO, 2014, 224 PAGES, 20 EUROS. TRADUIT DU FINNOIS PAR ANNE COLIN DU TERRAIL.
- JAKE HINKSON, *SANS LENDEMAIN*, GALLMEISTER, 224 PAGES, 19,90 EUROS. TRADUIT DE L'AMÉRICAIN PAR SOPHIE ASLANIDES.

NATURE INSONDABLE  
Humanité et violence

SERGE JONCOUR  
RETOURNE DANS  
LE DÉPARTEMENT  
DU LOT POUR  
ENTREMÊLER DEUX  
RÉCITS D'AMOUR  
ET DE HAINE, À UN  
SIÈCLE DE DISTANCE.

**Dans une rentrée où la course aux prix littéraires** ne passionne ni la critique ni les lecteurs – il suffit de regarder les palmarès de ventes des livres –, on peut emprunter les chemins de traverse en découvrant des valeurs montantes de la littérature contemporaine. Serge Joncour fait partie de ces auteurs-là et s'affirme, de livre en livre, comme un auteur populaire au sens noble du terme. Dans ses romans précédents, il évoquait parfois la région dont il est originaire, le Lot. Dans *Chien-Loup*, le Lot n'est pas seulement le décor du livre, il est aussi l'âme du roman.

Le récit se construit autour de deux histoires qui se déroulent à deux époques différentes mais dans le même lieu désert, d'une beauté sauvage, en haut d'une colline presque inaccessible. Si sauvage que, sur des hectares, aucune connexion internet n'est possible. Une vie sans réseau est-elle encore la vie ? C'est là que Lise, une actrice oubliée, a décidé de passer trois semaines de vacances avec son mari, un producteur de cinéma en difficulté. Trois longues semaines dans une maison à l'équipement spartiate, sans réseau, mais avec une vue vertigineuse sur le causse et un chien sauvage qui leur tourne autour : « *Lise avait ce qu'elle voulait, ne voir que des collines et des arbres, une disposition qui faisait de cette maison une île, une île perdue dans un océan vert et insondable.* »

En parallèle, Serge Joncour raconte l'histoire étonnante du village d'Orcières, situé au pied de cette colline, lors de la déclaration de guerre de 1914 : les hommes sont partis du jour au lendemain, pour quelques jours pensent-ils, et voilà qu'un dompteur allemand, un déserteur, se réfugie avec ses fauves sur les hauteurs du village, dans cette propriété maudite depuis que ses occupants se sont pendus pour échapper à la ruine. La présence de ces fauves finit par inquiéter les villageois qui vivent au rythme de leurs rugissements. Les rumeurs les plus folles courent dans le village sur ce dompteur jugé responsable de la disparition de brebis cachées dans les Causses. Seule la femme du médecin, première veuve officielle de la guerre, s'intéresse à cet homme aussi sauvage que ses félins.

Les deux histoires s'entremêlent comme deux lierres sur les murs lézardés de cette maison, loin du réseau mais si près de la violence du monde. *Chien-loup* peut apparaître, à première vue, comme un roman rousseauiste où l'homme, débarrassé de son addiction à la modernité, redécouvre la vie en harmonie

avec la nature sauvage mais bienfaitrice. Mais le seul engagement écologique ne résisterait pas tout à fait à l'humour de Serge Joncour. *Chien-Loup* n'est pas non plus un simple regard sur un pays dévasté par la guerre : « *Depuis le début de la guerre, l'humanité était plus que jamais scindée en deux. D'un côté, les femmes restées sur les lieux de vie, les femmes qui tenaient les maisons et soignaient les animaux, assuraient les récoltes et préparaient les semences, les femmes qui, en plus d'engendrer les hommes et les vivres, se mettaient à faire tourner les usines, à conduire les trams, en tout lieu elles étaient la vie, en plus de la donner. De l'autre côté, les hommes, qui n'étaient plus voués qu'à tuer.* »

*Chien-Loup* est une fable passionnante sur la violence des hommes qui sévit même au cœur de « la diagonale du vide », loin de la modernité. Que ce soit en 1915 sur le front, à l'arrière ou en 2017, l'homme reste un loup pour l'homme : « *Les humains sont souvent complexes à deviner, ce sont des êtres aussi bien capables de chasser en meute que de se chasser entre eux, tout comme les loups et les lions le font parfois.* » Franck, producteur humaniste, traqué par ses associés qui veulent lui faire rendre gorge, retrouvera vite des réflexes de prédateur pour se défendre, tandis que le dompteur devient une bête traquée par des villageois en colère. Même dans un endroit reculé, l'homme réintroduit de la violence comme sa première trace d'humanité, comme la preuve de sa modernité. La seule violence acceptable pour Serge Joncour est celle du désir, cette violence magnifiée, sublimée. En 1915, la guerre avait failli avoir raison d'une première histoire d'amour. En 2017 l'amour a raison d'une bataille économique.

*Chien-Loup* construit une intrigue subtile et passionnante qui tourne autour d'une cage abandonnée en pleine nature. Cette cage devient un piège. Pour les fauves. Pour le gibier. Pour les hommes. Pour le lecteur. On ne devrait jamais quitter le Lot, lieu propice pour prendre de la distance avec la frénésie du monde. C'est ce que, roman après roman, Serge Joncour tente de faire : sans quitter Paris, trouver la bonne distance avec le monde. ◀

Jean-Paul VERMILLET

## BIBLIOGRAPHIE

• SERGE JONCOUR, *CHIEN-LOUP*, FLAMMARION, 475 PAGES, 21 EUROS.

## INTELLIGENCE HUMAINE

# L'évolution au miroir de la « robolution »

L'HUMANITÉ VEUT CONCEVOIR DES MACHINES CAPABLES D'APPRENDRE ET DE PENSER SEULES, MAIS AUSSI S'APPUYER SUR L'IA ET LA « NEUROBOTIQUE » POUR SE RÉPARER, VOIRE S'AUGMENTER. LIAISONS DANGEREUSES?

L'humanité ne dément jamais son ambition de dépasser la fiction par la science, repoussant les frontières de la connaissance et de la maîtrise technologique dans une odyssée sans fin. Les machines seraient en voie d'humanisation, tandis que les humains, machines biologiques imparfaites, amorceraient une mutation, devenant plus intelligents et moins altérables...

Le débat sur la nature des machines semble pour l'heure tranché par les scientifiques et les philosophes : quand les robots ont une apparence humanoïde et des comportements anthropomorphiques au point de provoquer notre empathie, c'est parce qu'ils ont été créés et programmés pour cela... par des humains. Les robots sont également loin de ressembler à des créatures mi-biologiques mi-électroniques, autonomes et désireuses de prendre le pouvoir, exprimant des pensées ou des émotions. Non, ils ne peuvent pas faire l'expérience de l'amour ni de la haine, accessibles au commun des mortels. Depuis quelques décennies, les ordinateurs témoignent certes d'aptitudes analytiques qui les rendent capables de mémoriser et de mettre en interaction des masses de don-

nées ingérables pour un cerveau humain (le big data) en un temps record. Des machines peuvent par exemple diagnostiquer et soigner certaines maladies avec davantage de certitude et de réussite, en croisant l'ensemble des images, des protocoles, des traitements et des échecs réalisés sur d'autres patients. Cela ne veut pas dire que « prendre soin » d'un malade peut se limiter à ce type d'approche...

### **Deep learning : apprendre mieux qu'un humain ?**

L'IA est-elle capable de devenir plus qu'un outil sophistiqué ? Toutes les grandes entreprises du secteur ont lancé des programmes dédiés au *deep learning*. Son pionnier, le Français Yann Le Cun, dirige par exemple les projets de Facebook. Il s'agit d'aller au-delà de l'« apprentissage machine » (*automatic learning*) basé sur des algorithmes accumulant les data, par renforcement (progression par essais et erreurs) ou par apprentissage supervisé (à partir d'exemples choisis et étiquetés). Le *deep learning* (apprentissage profond) vise à reproduire les modalités humaines de l'apprentissage. Les développeurs, s'inspirant à l'origine du fonctionnement du cortex visuel animal, multiplient les

réseaux de « neurones informatiques » qui assimilent des quantités astronomiques de données – notamment des images, dans tous leurs détails les plus infimes – et les croisent pour développer de nouveaux algorithmes, permettant à la machine d'assimiler de nouvelles données en toute autonomie et, *in fine*, de prendre des initiatives. Efficace, mais dans des domaines encore très ciblés : c'est ainsi que Deep Blue (Ibm) a vaincu Kasparov aux échecs et qu'AlphaGo (Google Deep Mind) a battu un champion coréen de go en 2016. Début 2017, Liberatus, conçu par une université de Pittsburgh, a pour sa part réussi à élaborer des stratégies laminant quatre champions de poker durant trois semaines ! Qu'en sera-t-il quand, en plus d'évaluer en quelques microsecondes toutes les mains possibles de ses adversaires, il pourra repérer une pupille dilatée, des battements de cœur, la température d'un corps, un geste ou une voix qui trahissent forcément l'humain ! Les algorithmes seraient aussi des artistes en herbe. Peindre un nouveau Rembrandt en se basant sur l'assimilation de ses œuvres dans le moindre détail ? Après tout, un coup de pinceau, réfléchi ou aléatoire, peut toujours être perçu comme un



parti pris esthétique, voire acquérir une valeur marchande... Même chose pour un écrit littéraire « à la manière de ». Mais où résident l'intention et la créativité, si ce n'est dans un esprit humain ? Cette technologie pose aussi des questions d'éthique. Les ordinateurs feront ce qu'on leur demande ou pas – s'ils deviennent autonomes, s'ils sont victimes de bugs ou de hacking. Ils peuvent aussi reproduire des préjugés (des biais racistes, sexistes, etc.). Il semble en tout cas risqué de les laisser prendre l'initiative pour gérer – notamment de manière prédictive – la criminalité, la maladie, les marchés financiers, la guerre. Ils sont rarement paramétrés pour être compatibles avec le bien-être de l'humanité...

L'IA nourrit également les travaux sur le cerveau. Celui-ci fait l'objet d'interventions – les trépanations – depuis la Préhistoire, mais le croisement de la neurobiologie et de l'électronique ouvre de nouvelles perspectives. La médecine réussit par exemple à reconnecter le corps et l'esprit. Des ordres venus du cerveau de personnes paraplégiques peuvent être captés et transformés en signaux électroniques, puis en impulsions électriques transmises aux muscles des bras immo-

**En 2009, le pilote de ligne américain Chesley Sullenberger se fait confiance pour se poser en catastrophe sur le fleuve Hudson, contre l'avis de toutes les simulations des ordinateurs. Il a été prouvé qu'il avait bien choisi la meilleure solution. Les ordinateurs apportent, parfois, des réponses. L'humanité continue de se poser des questions...**

bilisés par des altérations de la moelle épinière. Une (nano)technologie qui va permettre de réparer des humains, et peut-être de reconnecter d'autres fonctions au cerveau : la vue, l'audition, le goût. Couplée à la génétique, elle permettra peut-être d'améliorer les organes déficients sans transplantation, voire de reprogrammer l'Adn et donc le déroulement physiologique et biologique d'une vie (*lire page 48*). Avec d'autres inconnues : les impacts de ces technologies sont-ils mesurés et discutés ? Seront-elles partagées et accessibles à tous ?

#### **Neurosciences à l'école : une vision discutable des apprentissages**

Les neurosciences estiment également disposer de nouveaux outils pour explorer les mécanismes de la pensée et des apprentissages. Le cerveau n'est-il pas la « machine apprenante » par excellence ? En France, l'enthousiasme pour les neurosciences a ainsi gagné jusqu'au sommet de l'État. Couplées aux sciences cognitives, et appliquées en particulier à la pédagogie, elles permettraient de développer des méthodes d'apprentissage plus égalitaires, relativisant les avantages des enfants riches d'un environnement

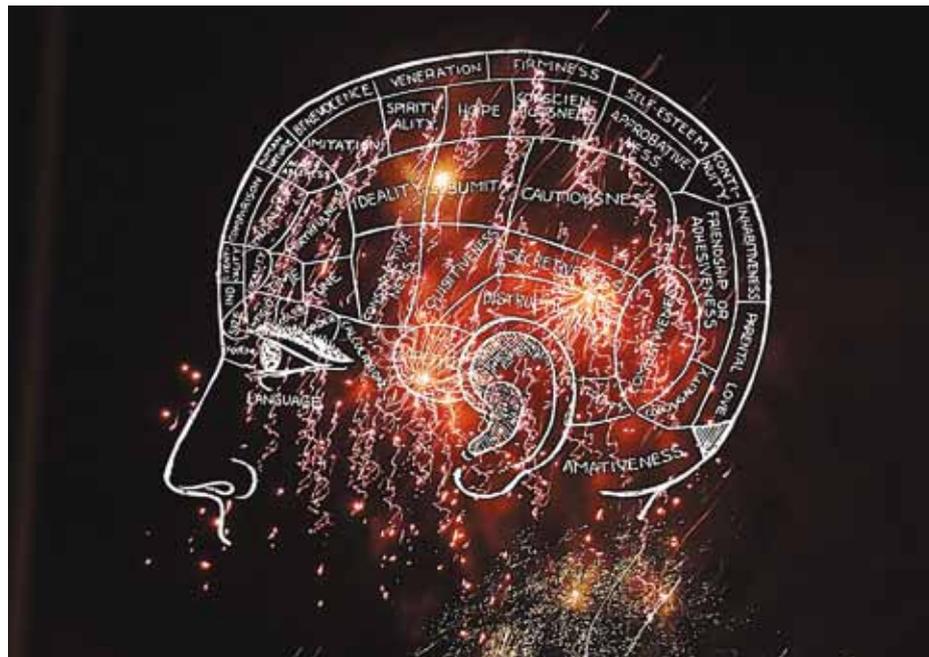
... culturel et social conforme à ses attendus. C'est le credo du psychologue cognitif et neuroscientifique Stanislas Dehaene, nommé à la tête du Conseil scientifique de l'Éducation nationale début 2018. Il s'appuie notamment sur des expériences menées sur des bébés portant des bonnets chargés d'électrodes et soumis à des stimuli essentiellement visuels ou sonores, afin de décrypter leur fonctionnement neuronal et d'identifier, à chaque fois, quelles parties du cerveau entrent en action. De jeunes enfants sont également soumis à des protocoles d'apprentissage pour déterminer si certaines compétences – comme la logique ou les aptitudes mathématiques – préexistent aux apprentissages, et développer des méthodes pour les stimuler.

**Les défenseurs des neurosciences tendent à exclure les émotions**

Stanislas Dehaene rappelle que quatre facteurs facilitent les apprentissages : l'attention, l'engagement actif, le retour d'information (par la correction des erreurs et la gratification), la consolidation des connaissances (par la répétition et par le sommeil), le tout dans un environnement favorisant la curiosité et la sérénité. Célestin Freinet et Maria Montessori, morts depuis des décennies mais toujours pertinents, ne trouveraient rien à y opposer, sinon les finalités de cette pédagogie à base de neurologie. Éduquer n'est pas former : en voulant modéliser et systématiser des modes d'apprentissage destinés à un enfant apprenant idéal, les défenseurs des neurosciences, aux yeux de nombreux pédagogues et enseignants, tendent à exclure un certain nombre de facteurs déterminants : la dimension émotionnelle – la motivation et le plaisir, les interactions humaines et le langage, le contexte affectif – le regard bienveillant d'un enseignant, la famille, le milieu social.

Notre cerveau – et le vivant en général – reste plus complexe qu'un ordinateur, et plus réactif à l'imprévu. Un exemple mémorable ? En 2009, le pilote de ligne américain Chesley Sullenberger a fait confiance à son expérience et à son instinct pour se poser en catastrophe sur le fleuve Hudson, contre l'avis de toutes les simulations données au même moment par les ordinateurs. Durant l'enquête sur cet accident, il a été prouvé qu'il avait bien choisi la seule solution possible pour survivre et sauver ses passagers. Les ordinateurs apportent – parfois – des réponses, l'humanité continue de se poser des questions...

Valérie GÉRAUD



PATRICK LEFEVRE/MAXPPP

# De l'hyperintelligence à l'immortalité

## OPTIMISER LE VIVANT JUSQU'À LE REMPLACER, BELLES PERSPECTIVES POUR LE POST-HUMAIN ?

Avenir de l'homme ou supercherie, le transhumanisme se base sur des hypothèses. Selon la « loi de Moore » (créateur d'Intel) énoncée dans les années 1960, la puissance informatique double tous les 18 mois et finira par déboucher sur une singularité : les machines dépasseront les humains dans tous les domaines. Dans cette perspective, certains humains anticipent. Quelques-uns, déjà morts, se sont fait cryogéniser dans un bain d'azote en attendant que les progrès de la science permettent de les ressusciter. D'autres conservent leurs cellules-souches ou celles de leurs enfants pour reconstruire biologiquement leurs organes défaillants ou reprogrammer leur Adn. La plupart se tiennent prêts à une hybridation avec des objets technologiques – implants, prothèses – qui leur permettrait de rester en bonne santé ou d'augmenter leurs performances intellectuelles ou physiques.

Tous y croient : on pourra reproduire les milliards de milliards de connexions neuronales sur un ordinateur, réparer les cerveaux et soigner les maladies neurodégénératives ; la science va améliorer l'humanité, vaincre le vieillissement, et pourquoi pas la mort ? Il sera possible de dématérialiser et de conserver son esprit – son âme ? – quelque part dans un disque dur, et de le transposer dans un autre corps tout neuf, ou dans une machine, et accéder ainsi à la vie éternelle. Ces visions – et ce futur forcément réservé à une élite – sont prises au sérieux, notamment dans la Silicon Valley – Ray Kurzweil, un des papes du transhumanisme est ingénieur chez Google – mais sans doute aussi dans un certain nombre de laboratoires n'ayant pas forcément pignon sur rue. Que restera-t-il de la condition humaine ? Seuls les avatars transhumains « survivront », si on peut dire : on n'aura plus de corps, ni besoin de rien, même pas d'être vivant : ce qui résout en même temps la question de la catastrophe environnementale ! V. G. (Je ne suis pas un robot)

## FRÉNÉSIE COLLABORATION, FAUSSE AMIE...



Nous vivons simultanément le règne de la collaboration et le recul, peut-être même le déclin, de la coopération. Or, des sociétés collaboratives d'où l'esprit de coopération disparaît sont des sociétés frénétiques mais dévitalisées, nerveuses mais instables, et finalement conservatrices, car incapables d'innovation et d'adaptation. Ce livre dévoile trois visages de la crise de la coopération que nous traversons : l'épidémie de solitude, qui, plus que la montée tant décriée de l'individualisme, isole les personnes et les empêche de faire société ; l'avènement des nouveaux passa-

gers clandestins – multinationales, 1 % les plus fortunés... –, qui, à force de contourner, de ridiculiser et de saboter règles fiscales et droit social, finit par décourager la coopération ; enfin, la guerre contre le temps, induite par une transition numérique hypertrophiée et une transition écologique négligée, rend incertain l'avenir de la coopération. Éloi Laurent appelle à reconquérir les imaginaires et à reconstruire les institutions de la coopération. En dépassant les « mythologies économiques » pour sortir de la croissance et retrouver la bienveillance de l'économie civile et la profondeur de l'économie écologique ; en endiguant la concurrence fiscale et sociale – d'abord en Europe – afin de restaurer la puissance coopérative des systèmes sociaux et fiscaux ; enfin, en freinant la transition numérique pour accélérer la transition écologique.

Éloi Laurent, **L'IMPASSE COLLABORATIVE, POUR UNE VÉRITABLE ÉCONOMIE DE LA COOPÉRATION**, LES LIENS QUI LIBÈRENT, 2018, 192 PAGES, 16 EUROS.



## RÉFORMES LE CONTRE-EXEMPLE MACRON

Emmanuel Macron a su rassembler toutes les forces libérales pour mettre en œuvre le programme que le patronat et l'oligarchie financière prônaient depuis longtemps. Masqué par un discours moderniste vantant la réussite individuelle et l'entreprise innovante, son objectif est de détruire progressivement le modèle social français – protection sociale, fiscalité redistributive, services publics, droit du travail – pour aligner la France sur les standards du capita-

lisme financier libéralisé. Il utilise, pour cela, les institutions bonapartistes de la V<sup>e</sup> République. L'ouvrage décrit les méthodes et les implications de cette entreprise. Il analyse les réformes mises en œuvre et montre qu'elles aggravent les contradictions du capitalisme financier : crise économique (pression sur les salaires et les dépenses publiques, hausse des dettes publiques et privées, instabilité financière), crise productive (financiarisation des entreprises qui joue contre l'emploi et l'investissement de long terme), crise sociale (creusement des inégalités de revenus et de statuts) et crise écologique. Les auteurs plaident pour un tournant autre que celui-là.

Les économistes atterrés, **MACRON, UN MAUVAIS TOURNANT**, LES LIENS QUI LIBÈRENT, 2018, 240 PAGES, 20 EUROS.

## FÉMINISME LES BÛCHERS QUI COUVENT

Qu'elles vendent des grimoires sur Etsy.com, postent des photos de leur autel orné de cristaux sur Instagram ou se rassemblent pour jeter des sorts à Donald Trump, les sorcières sont partout. Davantage encore que leurs aînées des années 1970, les féministes actuelles semblent hantées par cette figure. La sorcière est à la fois la victime absolue, celle pour qui on réclame justice, et la rebelle obstinée, insaisissable. Ce livre explore trois types de « sorcières » : la femme indépendante (veuves et célibataires furent particulièrement ciblées) ; la femme sans enfant (l'époque des chasses a marqué la fin de la tolérance pour celles qui prétendaient contrôler leur fécondité) ; la femme âgée (devenue, et restée depuis, un objet d'horreur). Enfin, il sera aussi question de la vision du monde que la traque des sorcières a servi à promouvoir, du rapport guerrier qui s'est alors développé, à l'égard des femmes et de la nature : une double malédiction qui reste à lever.

Mona Chollet, **SORCIÈRES. LA PUISSANCE INVAINCUE DES FEMMES**, ZONES, 2018, 256 PAGES, 18 EUROS.

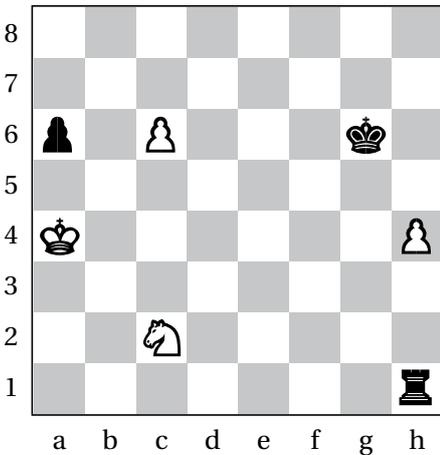
## OMBRES LE POUVOIR DES COULISSES

On évoque souvent « les lobbies » comme des créatures fantastiques venues du mystérieux pays du Marché, et douées de superpouvoirs. En réalité, ces lobbies ne sont pas anonymes et leur influence n'a rien de magique. Depuis des décennies, Monsanto, Philip Morris, Exxon, Coca Cola et des centaines d'autres firmes usent de stratégies perverses pour continuer à diffuser leurs produits nocifs, parfois mortels, et bloquer toute réglementation. Leurs responsables mènent ainsi une entreprise de destruction de la connaissance et de l'intelligence collective, instrumentalisant la science, créant des conflits d'intérêts, entretenant le doute, disséminant leur propagande. Dans les cercles du pouvoir, on fait peu de cas de ce détournement des politiques publiques. Mais les citoyens n'ont pas choisi d'être soumis aux projets des multinationales du pétrole, du désertifiant ou du biscuit.

Stéphane Horel, **LOBBYTOMIE, COMMENT LES LOBBIES EMPOISONNENT NOS VIES ET LA DÉMOCRATIE**, LA DÉCOUVERTE, 2018, 368 PAGES, 21,50 EUROS.

### Tactique

Étude de V. et M. Platov, 1907. Les blancs jouent et gagnent.



### Viktor Koupreïchik

Les années 1970 furent celles du renouveau pour les échecs soviétiques. Anatoly Karpov, âgé de seulement 19 ans, s'était hissé aux premières places mondiales. Autour de lui, d'autres jeunes joueurs faisaient leur apparition. Parmi eux, Victor Kupreichik détonnait par son style très particulier et différent du jeu solide «à la Botvinnik». Né le 3 juillet 1949 à Minsk, Victor Kupreichik remportait le championnat de Biélorussie en 1972. En 1981, il terminait à la première place du tournoi de Hastings devant d'illustres invités, dont Smyslov et Andersson, ainsi que devant les meilleurs joueurs britanniques. Certes, il ne parvint jamais à briller dans les

terribles championnats d'URSS, mais son style d'attaquant en faisait le préféré du public. C'était un romantique au milieu de sportifs et de scientifiques. Il perdait trop de parties pour prétendre aux sommets, mais ses victoires étaient époustouflantes, bien plus belles et explosives que celles de ses collègues. Le champion biélorusse est mort le 22 mai 2017.

### Viktor Koupreïchik (2520)-Jaime Sunye Neto (2480)

TPalma de Mallorca, (4<sup>e</sup> ronde), 1989. Défense Sicilienne.

1.e4 c5 2.Cc3 a6 3.Cf3 b5 4.d4 cxd4 5.Cxd4 Fb7 6.Fd3 e6 7.0-0 Dc7 8.De2 Cc6 9.Cxc6 Dxc6 10.a4 b4 11.Cd5! Cf6 (11...exd5?? 12.exd5+ gagne la dame.) 12.Fc4 Fd6 (12...Td1 d6 14.Ff4 avec une avance de développement.) 13.Td1 Fc5?! (sur : 13...Fe5 14.f4 Fb8 15.a5!) 14.Fh6! (superbe, les cases noires autour du roi sont très faibles.) 14...0-0-0 (14...Cxd5 15.Fxd5! Dc8 16.Fxb7 Dxb7 17.Fxg7 Tg8 18.Fd4 gagne un beau pion.) (VOIR DIAGRAMME) 15.Fb5! (les coups d'attaque arrivent de tous côtés !) 15...axb5 forcé, car sur : (15...Dd6?? 16.Cxf6+-) 16.axb5 Dd6 (le sacrifice de dame ne fonctionne pas : 16...Dxd5 17.exd5 gxh6 18.Dc4! d6 19.dxe6 Ce4 20.e7 Tdg8 21.Td5! gagne.) 17.Cxf6 Df8 18.Fxg7! Dxg7 19.Dc4 d6 (après : 19...Df8 20.e5! Tg8 21.Cxg8 Dxg8 22.Dxc5+ Rb8 23.g3+-) 20.Txd6! Dg5 (20...Txd6 21.Dxc5+ Tc6 22.bxc6+-) 21.Cd5! (le fou c5 ne peut plus être protégé.) 21...exd5 22.Dxc5+ Rb8 23.Tc6!! (le plus précis, menace 24.Da7 mat. Les noirs abandonnent, car après : 23...Fxc6 24.Da7+ Rc8 25.bxc6+-) 1-0

Contre le champion du monde de 1960 à 1961.

Viktor Koupreïchik-Mikhaïl Tal Sotchi, 1970. Défense sicilienne.

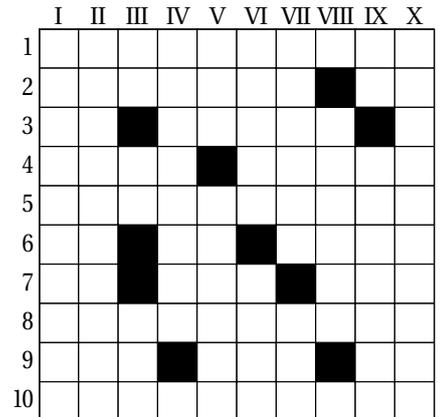
1.e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cc6 5.Cc3 Cf6 6.Fc4 Db6 7.Cb3 e6 8.Fe3 Dc7 9.f4 a6 10.Fd3 b5 11.a3 Fe7 12.Df3 Fb7 13.0-0 Tc8 14.Tae1 0-0 15.Dh3 b4 16.Cd5 exd5 17.exd5 Cb8 18.Fd4 g6 19.Tf3 Fxd5 20.Tfe3 Fd8 21.Dh4 Cbd7 22.Dh6 Db7 23.Tg3 Cc5 24.Cxc5 dxc5 25.f5 cxd4 26.fxg6 fxg6 27.Fxg6 Rh8 28.Dxf8+ Cg8 29.Ff5 Tb8 30.Te8 Df7 31.Th3 1-0

À partir du 22<sup>e</sup> coup, l'attaque noire est irrésistible.

### Josif Dorfman (2540)-Viktor Koupreïchik (2535)

Championnat d'URSS, 1980. Défense est-indienne.

1.d4 Cf6 2.Cf3 g6 3.c4 Fg7 4.Cc3 0-0 5.e4 d6 6.Fe2 e5 7.0-0 Cc6 8.d5 Ce7 9.Fd2 Ch5 10.g3 f5 11.exf5 Cxf5 12.Ce4 Cf6 13.Fd3 Fh6 14.Fc3 Cg7 15.Cfd2 Cgh5 16.Te1 Ff5 17.c5 Dd7 18.cxd6 cxd6 19.f3 Tf7 20.Cc4 Fxe4 21.fxe4 b5 22.Ca3 Cxg3!! 23.hxg3 (une jolie variante est : 23.Fxb5 Dh3 24.Dc2 Cgxe4 25.Txe4 Cxe4 26.Dxe4 Fe3+ 27.Rh1 Tf2+-) 23...Dh3 24.Df3 Cg4 25.Dg2 Dh5 26.Dh1 (26.Tf1?? Fe3+-) 26...Tf3! 27.Dxh5 Txg3+ 28.Rh1 (28.Rf1 Tf8+ 29.Re2 Tf2+ 30.Rd1 Txd3+ 31.Fd2 Tdx2+ 32.Rc1 Tc2+ 33.Rb1 Txb2#) 28...gxh5 29.Fe2 Th3+ (Dorfman abandonne avant : 30.Rg2 Th2+ 31.Rf1 (31.Rf3 Tf8+ 32.Rg3 Ff4+ 33.Rf3 Tf2#) 31...Tf8+ 32.Ff3 Txf3+ 33.Rg1 Tg3+ 34.Rf1 Tf2# 0-1



### HORIZONTALEMENT

1. Agréa les Gafa. – 2. Casse la voix. Approbation de félibre. – 3. Souvent devant l'église. Brio locutoire. – 4. Possède au moins une bosse. Un avoir dans le futur. – 5. Persécute. – 6. Belle au son. Souvent coupé. Cri de bacchante. – 7. Blanc et noir. Longue période. Début d'amnésie. – 8. Mît en examen. – 9. Érudit du Piémont. Sommet. Pan! – 10. Scies l'icône.

### VERTICALEMENT

I. Un Russe au tableau. – II. Fit payer. – III. Révolte puérile. Salulaire devant son île. Imbécile vulgaire. – IV. S'écarter. – V. Aisée avec sa fac. Vida le buffet. – VI. S'exprima en verlan. Zátópek et Guilels. – VII. Ferment. Nulle part ailleurs. – VIII. Belle arménienne. – IX. Deux points. Irrégulière – X. Corps rompus.

### SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Mondialisa. – 2. Eraille. Oc. – 3. ND. Verre. – 4. Doué. Aural. – 5. Entreprend. – 6. LN. GT. Evoie – 7. EA. Ere. Arm. – 8. Incommittat. – 9. Eco. Pic. Lé. – 10. Vandales. Verticalement : I. Mendeleiev. – II. Ordonnanga. – III. Na. Ur. Con. – IV. Diverger. – V. Le. Étrpa. – VI. Alrap (parta). Emil. – VII. Leuve. Ici. – VIII. Erevan. – IX. SO. Anormale. – X. Accidents.

### SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

13.Cc6 1-0  
Th5+ 10.Rd6 Th1 11.c8d Td1+ 12.Rc7 Tc1+  
(11) 6...Th2+ 7.Rd3 Th3+ 8.Rd4 Th4+ 9.Rd5  
Th3+ 6.Rc2! (6.Rc4? Th1= la Tour va aller en  
4.Cb8+) 4.Cd8 Th4+ 5.Rb3! (5.Ra5? Tc4= 5...  
3.Cc6! Rf6 (3...Tc8?? 4.Ce7+-). Et sur : 3...Tg8  
Td3+ 4.Rc2+- le pion blanc va à promotion.)  
T8 4.Cxa6 Txc7=) 2...Th8 (si : 2...Txd4+? 3.Rb3  
(sur : 2.Ra5 Tc4=). Et après : 2.Rb3 Th8 3.Cb4  
1.C7!! Txb4+ (forcé pour arrêter le pion.) 2.Cd4!  
(et le Cavalier est remporté par le plus « faible »)



**Nous profitons  
d'une voiture  
neuve en toute  
sérénité.**

**Un service  
tout inclus :**

- ◆ Assurance
- ◆ Assistance
- ◆ Entretien

## **Ce qui est essentiel pour nous, c'est de profiter d'un service tout inclus.**

Avec le service de Location Longue Durée Macif C'parti, on peut accéder à un large choix de véhicules neufs, avec ou sans apport. L'assurance et l'assistance sont incluses pendant toute la durée du contrat. Et en plus, on n'a plus besoin de s'inquiéter de l'entretien de la voiture !

**Découvrez le service de Location Longue Durée  
Macif C'Parti en agence ou sur [macif.fr](http://macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



L'offre Macif C'parti est réservée aux sociétaires Macif éligibles et sous réserve d'acceptation par LeasePlan. Les prestations sont accordées dans les conditions et limites des Conditions générales de location aux sociétaires Macif éligibles sur [macif.fr](http://macif.fr).

LeasePlan France, SAS au capital de 14040000€. RCS Nanterre 313 606 477. Siège social : 274 avenue Napoléon Bonaparte 92562 Rueil-Malmaison Cedex.

Les garanties d'assurance (hormis les garanties assurées par Macif) sont souscrites auprès de la SCAG, Société de courtage d'assurance groupe, SARL au capital de 200000 euros. RCS Nanterre B 318 332 988. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07027867 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Les garanties Responsabilité civile, Défense et recours et Indemnité de retour anticipé pour cause de licenciement et mutation sont assurées par MACIF, MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

PROFESSIONNELS  
DES MÉTIERS DE  
SERVICES,  
VOUS PASSEZ TOUT  
VOTRE TEMPS  
À PRENDRE SOIN  
DES AUTRES.



ET VOUS ?  
QUI PREND SOIN  
DE VOUS ?

### Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

**KLESIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES